

République du Tchad



Ministère de l'Éducation Nationale  
et de la Promotion Civique



PARTENARIAT  
MONDIAL *pour*  
L'ÉDUCATION

## PROJET D'URGENCE DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE L'ALPHABÉTISATION AU TCHAD (PUREAT)

Document de programme pour une requête de financement  
accéléré auprès du Partenariat Mondial pour Education

**AGENT PARTENAIRE : UNESCO**



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Novembre 2020**

## Note de couverture de la requête de financement accéléré du Tchad

<b>CONTEXTE</b>	
<b>Pays :</b>	<b>Tchad</b>
<b>Agent (s) partenaire(s) :</b>	<b>UNESCO</b>
Nom du Représentant	
Adresse-email	
Date	10/11/2020
Signature	
<b>Agence(s) de coordination :</b>	<b>AFD</b>
Nom du Directeur	
Adresse-email	
Date	10/11/2020
Signature	
<b>Représentant du Ministère</b>	
Nom du Ministre	
Adresse-email	
Date	10/11/2020
Signature	
Intitulé du programme :	Projet d'Urgence de Renforcement De l'Education et de l'Alphabétisation au Tchad (PUREAT)
Montant total du financement accéléré COVID-19 :	10.000.000 USD
Commissions de l'agent partenaire (en supplément du montant total du financement accéléré COVID-19 demandé) <sup>1</sup> :	700.000 USD
Commissions de l'agent partenaire en % du montant total du financement accéléré demandé :	7%
Date de soumission de la requête pour un financement accéléré COVID-19 :	11/11/2020
Date estimée de démarrage du financement accéléré	15/12/2020
Date estimée de clôture du financement accéléré COVID-19 (doit correspondre au dernier jour du mois, par exemple : le 30 juin 2021) :	15/12/2021
Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution (au maximum 6 mois après la date de clôture du programme) :	15/05/2022
Modalités du financement - (mettre un 'X')	<input type="checkbox"/> Fonds commun sectoriel
	<input type="checkbox"/> Fonds commun de projet / Cofinancement
	<input checked="" type="checkbox"/> Projet autonome

<sup>1</sup> Commissions de l'agent partenaire : Les commissions générales de l'agent partenaire s'ajoutent à l'AMP et sont déterminées selon les règles internes de l'agent partenaire. Régées au siège de l'agent partenaire, elles correspondent à des frais généraux et contribuent généralement au défraiement des frais administratifs et autres charges encourues au titre de la gestion et de l'administration des fonds transférés. Ces commissions sont prédéterminées dans l'accord sur les procédures financières conclu entre l'agent partenaire et l'administrateur fiduciaire du PME.

## TABLE DES MATIERES

<b>I. PRESENTATION DU CONTEXTE.....</b>	<b>6</b>
I.1. CONTEXTE D'ELABORATION DE LA REQUETE.....	6
I.2. PRINCIPES D'ELABORATION DU PROJET .....	7
<b>II. ANALYSE DES ENJEUX D'ACCES EQUITABLE, DE QUALITE ET DE GESTION DU SYSTEME DANS LE CONTEXTE D'URGENCE ET DE VULNERABILITES .....</b>	<b>11</b>
II.1. SITUATION GENERALE DU SECTEUR DE L'EDUCATION .....	11
II.2. ACCES EQUITABLE EN SITUATION D'URGENCE ET DE VULNERABILITE.....	17
II.3. QUALITE DE L'EDUCATION ET QUESTION ENSEIGNANTE .....	23
II.4. ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE .....	28
II.5. GESTION ET PILOTAGE.....	32
<b>III. THEORIE DU CHANGEMENT ET OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>36</b>
III.1. THEORIE DU CHANGEMENT .....	36
III.2. OBJECTIFS DU PROJET .....	39
III.3. COMPLEMENTARITES ET CIBLAGE DES BENEFICIAIRES .....	39
<b>IV. COMPOSANTE 1 - SOUTENIR L'OFFRE INCLUSIVE ET LA DEMANDE POUR L'EDUCATION DANS LES ZONES EN SITUATION D'URGENCE ET FRAPPEES PAR L'INSECURITE ALIMENTAIRE.....</b>	<b>41</b>
IV.1. SOUS-COMPOSANTE 1.1 : SOUTIEN A L'OFFRE D'EDUCATION EN ZONE ESU.....	41
IV.2. SOUS-COMPOSANTE 1.2 : SOUTIEN A LA DEMANDE DE SCOLARISATION EN ZONE ESU .....	45
<b>V. COMPOSANTE 2 – QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET FORMATION DES MAITRES .....</b>	<b>48</b>
V.1. SOUS-COMPOSANTE 2.1 : RENFORCEMENT DE L'OPERATION DE FORMATION DES MAITRES COMMUNAUTAIRES .....	48
V.2. SOUS-COMPOSANTE EXTENSION DES ESPACES NUMERIQUES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DANS LES ZONES D'URGENCE.....	50
<b>VI. COMPOSANTE 3 - ALPHABETISATION ET EDUCATION DE BASE NON FORMELLE.....</b>	<b>51</b>
VI.1. SOUS COMPOSANTE 3.1 : SOUTIEN A L'ALPHABETISATION DE BASE ET LA POST-ALPHABETISATION .....	51
VI.2. SOUS COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NON-FORMELLE .....	52
<b>VII. COMPOSANTE 4 - GESTION ET PILOTAGE .....</b>	<b>53</b>
VII.1. SOUS COMPOSANTE 4.1 : PRISE EN COMPTE DE L'ESU ET RENFORCEMENT DES PROCESSUS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DES DONNEES .....	53
VII.2. SOUS COMPOSANTE 4.2 : SOUTIEN A LA DECENTRALISATION DU SIGE .....	56
<b>VIII. COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET.....</b>	<b>57</b>
VIII.1. SYNTHESE DU BUDGET DES ACTIVITES EN USD.....	57
VIII.2. SYNTHESE DU BUDGET DES ACTIVITES EN FCFA .....	58
<b>IX. CADRE DE RESULTATS.....</b>	<b>59</b>
<b>X. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>61</b>
X.1. MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU PROJET.....	61
X.2. COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION .....	63
<b>XI. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>64</b>
<b>XII. RISQUES ET MITIGATION .....</b>	<b>68</b>
<b>XIII. ANNEXES.....</b>	<b>72</b>

## Sigles et abréviations

AENF	Alphabétisation et Éducation Non-Formelle
AMP	Allocation Maximale Pays
APE	Associations des parents d'élèves
APICED	Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation et Développement
ASATA	Action Scolaire Accélérée pour Tchadien Adolescent
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle de l'enseignement secondaire
BM	Banque Mondiale
CFEN	Certificat de fin d'études normales
CEFEN	Certificat élémentaire de fin d'études normales
DPEJ	Direction Provinciale de l'Éducation et de la Jeunesse
EAHMS	Stratégie nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène en Milieu Scolaire
ECW	Education Cannot Wait
EBNF	Éducation de base non formelle
ENI	Écoles Normales d'Instituteurs
ENIB	Écoles Normales d'Instituteurs Bilingues
ESU	Éducation en Situation d'Urgence
FIDEP	Formation initiale à distance des enseignants du primaire
FCFA	Franc CFA
FMI	Fonds Monétaire International
HCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
IDEN	Inspection Départementale de l'Éducation Nationale
IFADEM	Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres
IPEP	Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire
MC	Maître Communautaire
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MENPC	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
MYRP	Multi-Year Resilience Programmes
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PAQEPP	Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation de base et de Promotion d'une gestion de Proximité
PARSET	Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Tchad
PIB	Produit Intérieur Brut
PIET	Plan intérimaire de l'éducation du Tchad
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNANSS	Politique Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire
PNCET	Plan National de Contingence de l'Éducation du Tchad
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPRESU	Programme Pluriannuel d'appui à la Résilience de l'Éducation en Situation d'Urgence
PREAT	Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad
PRNSE 19	Plan de réponse national du secteur éducation à l'épidémie de Covid19 au Tchad
ProQEB	Promotion de la qualité de l'éducation de base au Tchad
PUREAT	Projet d'Urgence de Renforcement de l'Education et de l'Alphabétisation au Tchad
RESEN	Rapport d'État du Système Éducatif National
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TICE	Technologies de l'Information et Communication
TBA	Taux Brut d'Admission
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## Table des illustrations

Figure 1 - Évolution du PIB .....	11
Tableau 1 - L'offre d'enseignement : Établissements et effectifs accueillis .....	12
Tableau 2 - L'offre publique, communautaire et privée en 2018-19 .....	13
Figure 2 - Nombre des écoles primaires.....	13
Tableau 3 - Taux d'accès aux différents niveaux.....	13
Figure 3 - Profils de scolarisation .....	14
Figure 4 - Accès et abandons par niveau.....	14
Figure 5 - Effectifs des élèves, projections du PIET et effectifs réels .....	14
Tableau 4 - Effectifs du primaire, % de filles, taux d'admission et d'achèvement par DPEJ.....	15
Figure 6 - Disparités régionales d'accès et d'achèvement .....	15
Tableau 5 - Disparités de genre dans l'accès aux différents niveaux.....	16
Figure 7 - disparités d'accès selon le genre.....	16
Tableau 6 - Nombre des enseignants, et taux d'encadrement (public, communautaire et privé) .....	17
Tableau 7 - conditions d'accueil des élèves, 2018-2019 .....	17
Tableau 8 - Besoin en salles de classe pour accueillir les élèves actuels .....	18
Tableau 9 - Scolarisation et achèvement de l'enseignement primaire par genre .....	20
Tableau 10 - Enseignants du primaire selon le statut .....	23
Tableau 11 - Répartition des enseignants formés et payés par milieu (2017).....	24
Tableau 12 - Maitres communautaires et maîtres formés par province .....	25
Figure 8 – Contractualisation et subvention des MC par source de financement.....	26
Tableau 13 - Évolution de l'alphabétisation.....	29
Tableau 14 - Évolution de l'éducation de base non-formelle .....	30
Tableau 15 - Les jeunes de 9 à 14 ans non-scolarisés .....	31
Figure 10 -Modèles de salle de classe .....	41
Tableau 16 - Liste des sous-préfectures ESU prioritaires .....	42
Tableau 17 - Extrait du document de stratégie nationale EAHMS.....	43
Figure 11 - Modèles de latrines et points d'eau.....	44
Figure 9 - Zones d'insécurité alimentaire .....	46
Tableau 18 - Extrait du document de stratégie nationale EAHMS.....	47
Tableau 19 - Répartition des enseignants par zone de priorité du PREAT et par catégorie .....	48

## I. PRESENTATION DU CONTEXTE

### I.1. Contexte d'élaboration de la requête

Le secteur de l'éducation au Tchad connaît depuis plusieurs années un contexte difficile. La chute brutale du prix du baril du pétrole et la dégradation de la situation sécuritaire causée par la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme au Sahel ont provoqué une profonde crise économique et financière. Celle-ci a amené le pays à interrompre le processus d'élaboration du Plan Décennal de Développement de l'Éducation et de l'Alphabétisation (PDDEA) pour le remplacer par un nouveau plan intérimaire répondant à cette crise qui a durement affecté le secteur de l'éducation. Ainsi, d'un commun accord avec le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), il a été décidé d'élaborer le Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad (PIET) pour la période 2018-2020.

Cette crise socioéconomique qui touche le pays a eu des répercussions négatives sur le secteur de l'éducation se traduisant par une réduction de l'accès entre les années 2014 et 2017. Le choix d'un nouveau plan intérimaire s'explique non seulement par cette crise qui a des répercussions directes sur le financement du secteur, les effectifs des élèves, des enseignants, mais tient compte également du contexte de fragilité du Tchad qui subit les effets des conflits locaux et dans les pays limitrophes.

Ce PIET s'arrime au Programme National de Développement (PND) 2017-2021 qui définit les options et orientations de la politique gouvernementale dans un cadre multisectoriel. Par sa dimension sectorielle et inclusive, le PIET couvre à la fois tous les niveaux d'enseignement et les thématiques transversales au secteur de l'éducation, tel que le bilinguisme, la réduction des risques et des catastrophes, le renforcement des capacités de pilotage et de gestion, ou encore le développement des TIC dans l'éducation et la formation.

Le Partenariat Mondial de l'Éducation (PME) appuie la mise en œuvre de ce plan intérimaire avec le Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT). Son objectif est de contribuer aux efforts du gouvernement pour préserver et élargir l'accès à l'enseignement primaire, améliorer les taux d'achèvement et augmenter les taux d'alphabétisation.

L'allocation maximale initiale de 34,8 millions USD fixée en 2018 a été complétée par un financement complémentaire de 22,2 millions USD en 2019. Ce financement complémentaire revient renforcer les composantes existantes du PREAT approuvé en 2018, afin de soutenir les réponses apportées aux principaux défis du pays en matière d'éducation, notamment l'élimination des inégalités sociales et entre les sexes, en mettant un accent particulier sur les régions les plus pauvres et affichant de faibles taux de scolarisation des filles. Environ 96 % du financement complémentaire est destiné à augmenter la quantité et/ou améliorer la qualité des activités du programme approuvé, et les 4 % restant sont destinés aux nouvelles activités prévues dans les sous-composantes existantes. L'UNICEF et l'UNESCO en sont les deux agents partenaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'allocation indicative de 34,8 millions USD notifié par le PME au Tchad en mai 2015, un financement « accéléré » pour faire face aux besoins en éducation en situation d'urgence (ESU) de la région du Lac Tchad pour la période 2016-2017 a été octroyée au secteur. Le Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad (PUEBT) qui s'est achevé en 2017 a appuyé les efforts du Gouvernement et du Cluster Éducation en situation d'urgence dans le renforcement d'une offre éducative de base inclusive et de qualité dans la région du Lac pour les populations retournées, déplacées, réfugiées et les communautés hôtes. Le projet a permis la construction de 94 nouvelles salles de classes, 210 latrines, 25 points d'eau ; la formation, le recrutement et la contractualisation de 327 enseignants communautaires, la fourniture de matériel pédagogique pour 58 164 élèves et de

ration sèche pour 22 796 élèves avec le soutien logistique du PAM ; la fourniture de 22 000 kits de dignité aux filles de la région ; et enfin, la réinsertion scolaire de 528 enfants de 9 à 14 ans.

Le PREAT, toujours en cours, vient quant à lui en appui au développement du secteur. Il est mis toutefois en œuvre dans un contexte marqué par une fragilité particulière. En effet, le pays demeure un pays post-conflit marqué par une instabilité exogène et endogène ; il est l'un des pays parmi les plus pauvres au monde et le plus exposé aux effets du réchauffement climatique avec des sécheresses récurrentes aggravant l'insécurité alimentaire et les déplacements des populations. L'insécurité prévalent dans certaines régions et dans les pays frontaliers a généré un autre phénomène de déplacement des populations avec des flux importants de déplacés, réfugiés et de retournés. En outre, la crise sanitaire du Covid-19 a assombri les perspectives immédiates et, au-delà des enjeux sanitaires, la croissance économique devrait présenter une valeur négative pour l'année 2020<sup>2</sup>. Elle a induit d'importantes perturbations dans la mise en œuvre des activités du PREAT pour la période 2020 et plus largement, a impacté l'atteinte des résultats visés par le PIET. Un financement accéléré de réponse à la Covid-19 a ainsi été octroyé au pays par le PME, pour un montant de 6,8 millions USD et couvrant la période septembre 2020 - mars 2022.

Dans ce contexte, le PME a notifié le rétablissement de l'allocation maximale du Tchad permettant de dégager une enveloppe de 10,01 millions USD afin de mener un nouveau projet.

L'UNESCO a été choisie comme Agent Partenaire par le gouvernement en concertation avec le GPLE pour assurer la gestion du nouveau financement. A cet effet, conformément aux procédures du PME, dès l'annonce des nouveaux fonds, le MENPC a organisé une réunion du GLPE pour porter l'information à la connaissance de l'ensemble des partenaires membres du GLPE et les inviter à manifester leur intérêt pour assumer le rôle d'Agent Partenaire. A cet effet, l'UNESCO et l'UNICEF ont soumis leur candidature pour assurer la gestion des fonds. Le MENPC a mis en place un comité de sélection qui a désigné l'UNESCO comme Agent Partenaire. Le MENPC a ensuite organisé une réunion du GLPE qui a permis d'endosser la candidature de l'UNESCO au titre d'Agent Partenaire des nouveaux fonds du PME. Le MENPC a ensuite transmis une correspondance officielle à l'UNESCO pour lui notifier sa désignation au titre d'Agent Partenaire (cf. annexe).

## **I.2. Principes d'élaboration du Projet**

### ***Articuler urgence et développement en complémentarité des financements en cours***

Le secteur éducatif au Tchad présente d'important besoins de développement, dans un contexte économique difficile, tout en faisant face à de multiples situations d'urgences humanitaires. Différents documents de politique et de stratégie<sup>3</sup> ont donc été élaborés, de manière complémentaire, afin de structurer le développement du secteur mais également, les principaux dispositifs de prévention des risques et d'éducation en situation d'urgence. Ainsi, aux côtés du PIET, les interventions dans le secteur bénéficient des cadres suivants :

- la Politique nationale de l'alimentation, de la nutrition et de la santé scolaire (PNANSS),
- La stratégie nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire (EAHMS 208-2030)

---

<sup>2</sup> FMI, Mise à jour des perspectives économiques régionales, juin 2020.

<sup>3</sup> Il s'agit de (i) la Politique nationale de l'alimentation, de la nutrition et de la santé scolaire (PNANSS), (ii) de la stratégie nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire (EAHMS 208-2030) et du Plan National de Contingence de l'Éducation du Tchad (PNCET 2020-2024)

- Le Plan National de Contingence de l'Éducation du Tchad (PNCET 2020-2024)
- Le Programme Pluriannuel d'appui à la Résilience de l'Éducation en Situation d'Urgence (PPRESU 2020-2022)
- Le Cadre d'action global pour les réfugiés et la stratégie du Cluster Éducation 2019-2020
- Le Plan de réponse national du secteur éducation à l'épidémie de Covid19 au Tchad (PRNSE 19)

L'ensemble de ces politiques et stratégie vise à articuler les actions humanitaires et les actions liées au développement du secteur. Ils confirment la nécessité d'apporter des réponses éducatives intégrées pour répondre aux besoins urgents mais également, pour structurer à moyen terme les capacités du secteur à prévenir et gérer ces situations.

**En termes d'alignement, le PUREAT vise donc à s'inscrire en soutien à ces différents cadres d'intervention actuellement en vigueur, afin d'apporter une contribution aux efforts de court terme visant la prise en charge immédiate des besoins de l'éducation en situation d'urgence mais également, de soutenir le renforcement de capacités pérennes pour le développement du système et notamment, pour la prévention et la prise en charge de ces situations d'urgence.**

En effet, le financement du PUREAT constitue un rétablissement de l'allocation maximale pays attribuée par le PME dont une partie avait été mobilisée pour des actions d'urgence dans la région du lac Tchad. À ce titre il constitue un soutien complémentaire à la mise en œuvre du PIET, aux côtés du PREAT dont il reprend la structure.

Le financement a été attribué avec une référence aux financements accélérés du PME, pour faire face à des situations d'urgence. Le PUREAT est donc aussi en lien avec le PNCET centré sur les risques d'inondation, les crises alimentaires, la désertification, les mouvements de population et les épidémies ainsi qu'avec le PPRESU.

Plus récemment le plan de réponse à la pandémie Covid-19 oblige à une plus grande attention portée aux questions d'hygiène et de protection sanitaire. Le PUREAT apporte une contribution supplémentaire à la mise en œuvre de ce plan.

Plus généralement il s'intègre dans la politique générale de l'État relatives aux zones d'urgence, en reprenant les mêmes classifications des zones d'éducation en situation d'urgence ou en insécurité alimentaire, et en inscrivant ses activités dans le cadre du Plan de réponse humanitaire, de la PNANSS et de la stratégie EAHMS.

Ces différents cadres d'intervention bénéficient actuellement d'appuis financiers spécifiques et notamment les financements suivants :

- Le financement PME de 50,045 millions USD, concrétisé dans le projet PREAT, qui vient en appui à la mise en œuvre du PIET et soutien le développement du court et moyen terme du secteur et plus spécifiquement, de l'enseignement primaire et l'alphabétisation et l'éducation non formelle. Mis en œuvre par l'UNICEF et l'UNESCO, il s'articule de manière étroite au PARSET 2 de la Banque mondiale – notamment pour la prise en charge des maîtres contractuels et le subventionnement des maîtres communautaires ainsi que leur formation. Le projet se concentre dans 10 régions prioritaires<sup>4</sup>.
- Le PARSET 2 d'un montant global de 65 millions USD (financé par le Banque mondiale) qui soutient l'enseignement primaire et le niveau lycée et plus généralement, la mise en œuvre du PIET.

---

<sup>4</sup> Lac, Mandoul, Logone Oriental, Batha, Hadjer Lamis, Kanem, Sila, Chari Baguirmi, Salamat et Ouaddaï



- La phase 2 du projet ProQEB (cofinancé par la Coopération Suisse et l'AFD), d'un montant d'environ 26 millions USD et qui opère dans les provinces du Moyen Chari, Batha, Mandoul et le Wadi Fira.
- Le projet PAQEPP, d'un montant de 6 millions d'euros, soutenant les écoles primaires en périphéries de Ndjamena et Moundou.

Ces deux derniers projets viennent également en soutien à la mise en œuvre du PIET, plutôt autour de ses axes « qualité » et « pilotage ». On trouve également, concernant l'ESU :

- Le financement Education Cannot Wait (ECW), d'un montant de 21 millions USD, en appui à la mise en œuvre du PPRESU dans les régions du Lac et du Logone Oriental (également priorisées dans le cadre du PREAT).
- Le financement accéléré Covid-19 du PME, d'un montant de 6,8 millions USD, mis en œuvre par la Banque mondiale et aligné sur le PRNSE 19.

**En termes de complémentarité financière, le Projet s'inscrit donc globalement dans une double complémentarité, avec les financements d'urgence et avec les financements de soutien au développement du secteur :**

- il est complémentaire aux financements ECW et plus généralement, aux appuis humanitaires en cours, pour soutenir la mise en œuvre d'actions spécifiques du PPRESU et du PNCET.
- il est complémentaire aux financements PREAT et PARSET 2, et plus généralement, aux autres projets de développement du secteur, pour soutenir la mise en œuvre du PIET, de la PNANSS et de la stratégie EAHMS, tout accordant une attention particulière au renforcement de capacités pour la gestion des publics vulnérables et de l'ESU.

**La conception du Projet vise également à permettre une exécution rapide des activités, dans un délai de 12 mois.** Pour cela, il s'inscrit pleinement dans les dispositifs de mise en œuvre installés dans le cadre du PREAT et déjà opérationnels. Dans ce cadre également, le Projet a été conçu pour un montant total de 10 millions USD uniquement, afin de permettre un traitement rapide par les instances du PME.

### ***Des modalités de travail adaptées***

La méthodologie de travail privilégiée avec l'ensemble des parties prenantes est axée sur une approche participative et de co-construction qui s'est adaptée aux contraintes générées par l'épidémie de Covid-19. Ainsi, les regroupements présentiels ont été limités et l'accompagnement méthodologique a été mené à distance, via les outils de communication disponibles au niveau du Ministère et mis à disposition par l'UNESCO. Ce processus s'est déroulé en trois phases.

La première phase a été dédiée à la pré-identification des chantiers souhaités. Après consultation de l'ensemble des parties prenantes avec l'appui de l'Agent partenaire, les différents chantiers prioritaires ont été définis.

Lors de la deuxième phase, les équipes techniques du ministère se sont organisées à travers la constitution de groupes de travail restreints pour chacun des chantiers identifiés, appuyés par des consultants mis à disposition par l'Agent partenaire. Des documents de cadrage ont été ainsi élaborés pour mettre en exergue les enjeux du financement additionnel et préciser les besoins. Des réunions à distance et des échanges de mail ont permis de mener les travaux consécutifs visant à ajuster les analyses causales, identifier les leviers de changement prioritaires, préciser les interventions adaptées et planifier leur déploiement. Au fur et à mesure de la conception du projet, l'Agent partenaire a assuré une communication régulière de l'état d'avancement des travaux au GLPE.

La troisième phase de travail a permis de partager une première consolidation des travaux avec les parties prenantes nationales et les membres du GLPE. Des échanges ont permis d'approfondir les

observations des différents contributeurs. Les recommandations ont permis les ajustements du Projet. La version finale du Projet a été de nouveau partagée avec le GLPE pour recueillir ses ultimes remarques et s'assurer de sa validation consensuelle.

## II. ANALYSE DES ENJEUX D'ACCES EQUITABLE, DE QUALITE ET DE GESTION DU SYSTEME DANS LE CONTEXTE D'URGENCE ET DE VULNERABILITES

### II.1. Situation générale du secteur de l'éducation

#### *Un fort dynamisme démographique et des difficultés économiques et budgétaires*

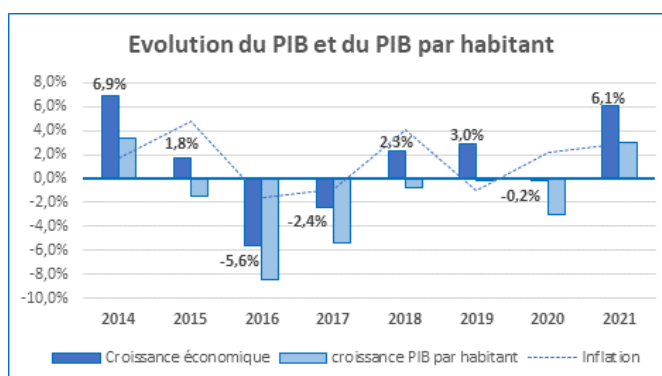
Le Tchad recouvre un vaste territoire de 1,3 millions de km<sup>2</sup>, composé d'une partie nord quasi désertique, une vaste partie centrale de type sahélien et une partie sud de type savane où la population est plus dense.

La population tchadienne est très jeune, 58% est âgée de moins de 20 ans, et en forte croissance au rythme de 3% par an. Cette très forte dynamique démographique a des conséquences sur les besoins en capacité d'accueil du système éducatif. Si en 2000, la génération des 6 ans comprenait 260 000 enfants, en 2020 sa taille a plus que doublé avec 570 000 enfants et en 2030, elle devrait atteindre 840 000 enfants.

Cette contrainte dynamique pesant sur la nécessité d'expansion du système, se conjugue à une contrainte structurelle liée au grand nombre d'enfants à la charge économique des adultes producteurs de richesse. Le rapport de dépendance, avec 95 enfants de moins de 15 ans pour 100 adultes de 15 à 64 ans, est parmi les plus élevés du monde. En moyenne, chaque adulte doit assumer la charge économique d'un enfant de moins de 15 ans, notamment pour son éducation. Ce ratio est de 89 en Afrique centrale, 40 en moyenne mondiale, 24 en Europe de l'Ouest (*Division Population Nations Unies, 2015*)

Le contexte économique tchadien est marqué par d'importantes difficultés survenues avec la baisse sensible et durable des cours pétroliers depuis la mi-2014 : La croissance du PIB s'est brutalement ralentie en passant de + 6,9% en 2014 à 1,8% en 2015 pour devenir négative à -6,4% en 2016, et ne redevenir positive qu'en 2018, à un niveau légèrement en dessous de la croissance démographique. La crise sanitaire du Covid-19 et ses conséquences économiques devraient replonger la croissance économique en territoire négatif pour l'année 2020. Les dernières perspectives du FMI (*World Economic Outlook, avril 2020*) laissent entrevoir un retour à un taux positif de 6,2% en 2021.

Figure 1 - Évolution du PIB



Source : d'après données FMI, World Education Outlook, avril 2020

Ces six années de croissance négative ou inférieure à la croissance démographique ont entraîné une dégradation de la richesse produite par habitant qui a culminé en 2014 à 503 000 CFA (1 020 USD) puis ramené en 2018 à un niveau d'avant 2010, avec 400 000 CFA (environ 700 USD).

La pauvreté est omniprésente au Tchad. Selon la dernière enquête sur la consommation des ménages et le Secteur informel du Tchad (ECOSIT4) (2018-2019), environ 42 % des Tchadiens, soit 6,5 millions de personnes, dont 3,4 millions de femmes et 3,1 millions d'hommes, vivent en dessous du seuil national de pauvreté de 242 094 francs CFA par an ou 663 francs CFA par jour. Environ 15 % de la population (soit 2,4 millions de personnes) sont en situation d'extrême pauvreté, c'est-à-dire n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins nutritionnels de base de 2 300 kilocalories par jour. La pauvreté est plus forte en milieu rural (49,7%) qu'en milieu urbain (13,8% pour Ndjama et 23% pour les autres villes)<sup>5</sup>. En matière de développement humain, le Tchad avec un indice de capital humain de 0,30 figure

<sup>5</sup> Rapport : Note sur la situation de l'économie et de la pauvreté en temps de la COVID 19, printemps 2020

en 174<sup>ème</sup> position sur 175 pays, juste avant la République Centrafricaine, et juste après le Sud Soudan, le Mali, le Niger et le Liberia qui présentent des indices proches (Banque Mondiale, 2020)<sup>6</sup>.

Le Tchad est classé parmi les pays les plus pauvres avec, en 2019, un indice de capital humain de 0,40, occupant ainsi le 187<sup>ème</sup> rang sur 189 du classement mondial des pays recensés par le PNUD.

Le Tchad présente en outre d'autres aspects de fragilité et de vulnérabilité, avec les répercussions des conflits, de la menace terroriste et l'instabilité sécuritaire régionale entraînant des déplacements de populations, ainsi que des implications du réchauffement climatique.

### **Une offre concentrée sur le niveau primaire avec une forte contribution communautaire**

L'offre d'enseignement est assurée par un ensemble d'établissements dédiés aux différents cycles du système de formation. Les écoles primaires constituent le réseau le plus nombreux et sont réparties sur l'ensemble du territoire. Les réseaux des établissements techniques et professionnels ou de l'éducation de base non-formelle (EBNF) sont réduits à quelques dizaines d'établissements et quelques milliers d'apprenants.

La capacité d'accueil est concentrée au niveau primaire qui accueille près de 2,5 millions d'élèves, tandis que l'ensemble des autres cycles accueillent moins de 700 000 élèves et apprenants.

*Tableau 1 - L'offre d'enseignement : Établissements et effectifs accueillis*

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Établissements</b>					
Centres préscolaire	220	241	230	284	329
Ecoles primaires	10 564	9 931	10 951	11 336	11 702
Etablissements de l'enseignement moyen	1 109	1 177	1 300	1 316	1 395
Etablissements de l'enseignement secondaire	418	433	444	491	580
Centres Formation Technique et Professionnelle	18	16	19	19	20
Collèges et Lycées Techniques	28	28	34	35	38
Centres d'Alphabétisation	2 565	2 235	1 939	2 167	2 754
Centres EBNF	44	56	38	23	35
Ecoles Normales d'Instituteurs					16
<b>Effectif des élèves et apprenants</b>					
Préscolaire	12 925	14 114	11 237	16 844	17 426
Primaire	2 270 104	2 213 223	2 069 436	2 398 610	2 468 788
Moyen	356 677	377 589	354 066	359 185	361 103
Secondaire	148 490	149 732	148 850	145 316	168 644
Professionnel Technique	1 039	830	817	1 125	1 199
Technique	7 042	6 877	7 229	7 250	7 641
Alphabétisation	118 437	100 463	67 305	94 869	119 816
EBNF	2 112	3 460	2 536	2 126	2 682
ENI					3 466

Source : annuaires statistiques MENPC

Les établissements d'enseignement sont majoritairement des établissements publics ou communautaires, sauf pour l'éducation préscolaire qui est assurée essentiellement par des centres préscolaires privés établis en milieu urbain.

Les initiatives communautaires ne sont pas limitées aux écoles primaires ou au préscolaire. Elles sont présentes dans l'enseignement moyen et depuis peu dans l'enseignement secondaire. D'autre part, les parents sont sollicités pour prendre en charge la rémunération des maitres communautaires, nombreux y compris dans les écoles publiques.

<sup>6</sup> Banque Mondiale, Septembre 2020, <https://www.banquemondiale.org/fr/publication/human-capital>.

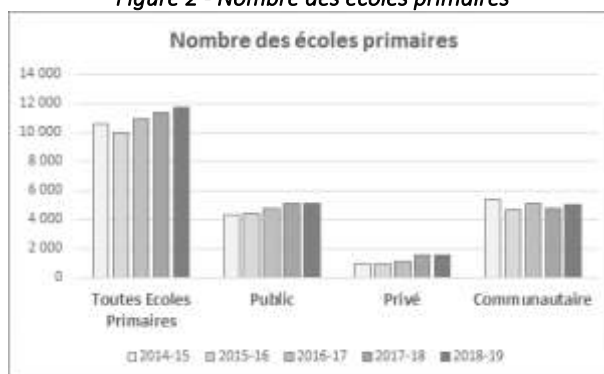
Tableau 2 - L'offre publique, communautaire et privée en 2018-19

	Public	Communautaire	Privé	Ensemble	% Privé
<b>Etablissements</b>					
Précolaire	18	83	228	<b>329</b>	69%
Primaire	5 131	5 039	1 532	<b>11 702</b>	13%
Moyen	856	102	437	<b>1 395</b>	31%
Secondaire	322	9	249	<b>580</b>	43%
Technique Professionnel	27		31	<b>58</b>	53%
<b>Effectif des élèves</b>					
Précolaire	1 378	3 089	12 959	<b>17 426</b>	74%
Primaire	1 330 209	763 184	375 395	<b>2 468 788</b>	15%
Moyen	254 935	14 563	91 605	<b>361 103</b>	25%
Secondaire	120 915	766	46 963	<b>168 644</b>	28%
Technique Professionnel	5 972		2 868	<b>8 840</b>	32%

Source : annuaire statistique 2018-2019, MENPC

La crise économique et budgétaire qui a suivi la baisse brutale des prix du pétrole en 2014, s'est traduite dans les effectifs scolarisés qui ont baissé, particulièrement au niveau primaire, dans les années 2015-16 et 2016-17. L'arrêt des subventions de l'État (APICED) versées aux APE des écoles pour aider à la rémunération des maîtres communautaires a entraîné des retraits d'enseignants et des fermetures de classes et d'écoles.

Figure 2 - Nombre des écoles primaires



Source : annuaires statistiques MENPC

### Des abandons nombreux et un faible achèvement du cycle primaire

En apparence, l'accès au CP1 et au CP2 semble bien développé et concerner la quasi-totalité des enfants, avec un TBA supérieur à 100%, toutefois ce taux d'admission est inférieur à 40% dans certaines régions du nord du pays.

Moins de 40% des enfants accèdent en classe de CM2 en raison d'abandons très nombreux, entre 11 et 20% des effectifs à chacun des niveaux du primaire. La transition entre le CM2 et la classe de sixième est faible (49,7%) et 35,6% des élèves de CM2 arrêtent leurs études à ce niveau. Un tiers seulement d'une génération accède à l'enseignement moyen et un jeune sur huit accède au lycée.

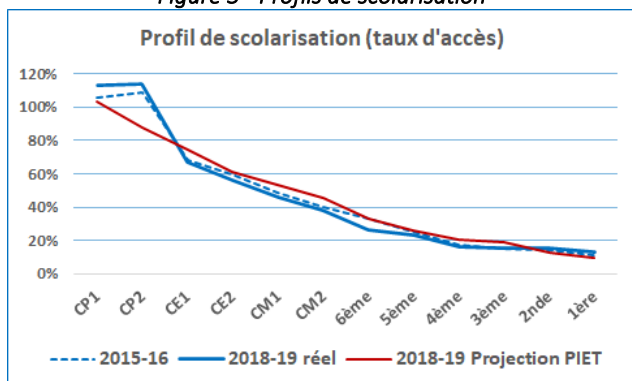
Les taux d'accès n'évoluent pas beaucoup au cours de ces cinq dernières années et sont en 2018-19 légèrement en deçà des projections du PIET.

Tableau 3 - Taux d'accès aux différents niveaux

Taux d'accès	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	PIET 2018-19
CP1	106,8%	105,9%	96,6%	115,2%	112,8%	103,3%
CP2	108,5%	108,6%	101,0%	107,9%	114,1%	87,7%
CE1	68,7%	68,6%	63,0%	66,3%	66,9%	74,5%
CE2	56,2%	59,3%	53,1%	56,1%	56,4%	60,9%
CM1	45,7%	48,4%	43,7%	46,7%	46,1%	53,2%
CM2	36,7%	40,2%	37,0%	38,6%	38,5%	45,9%
6ème	29,8%	32,7%	27,1%	27,8%	26,6%	33,4%
5ème	24,2%	25,3%	22,9%	23,0%	23,3%	25,7%
4ème	16,1%	17,1%	16,2%	16,3%	16,2%	20,6%
3ème	14,8%	15,1%	15,3%	15,0%	15,6%	18,9%
2nde	13,1%	13,9%	13,4%	13,2%	15,8%	12,5%
1ère	10,2%	11,4%	11,6%	9,9%	12,9%	9,7%
Terminale	16,4%	15,4%	14,0%	13,7%	16,0%	

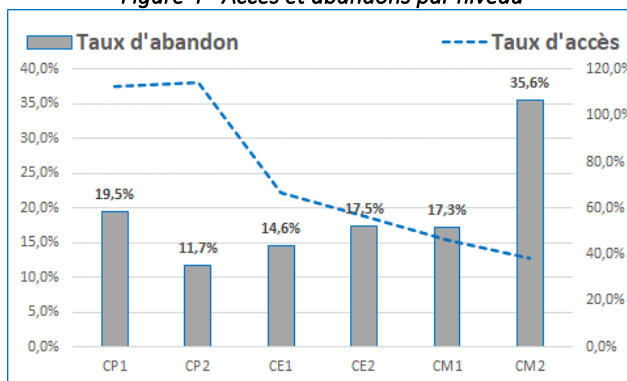
Source : annuaires statistiques MENPC et scénario PIET

Figure 3 - Profils de scolarisation



Source : annuaires statistiques MENPC et scénario PIET

Figure 4 - Accès et abandons par niveau



Source : d'après annuaires statistiques MENPC

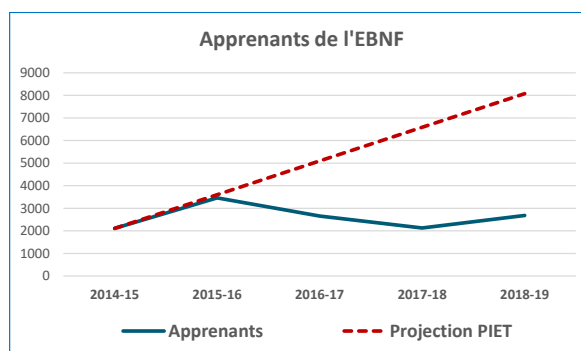
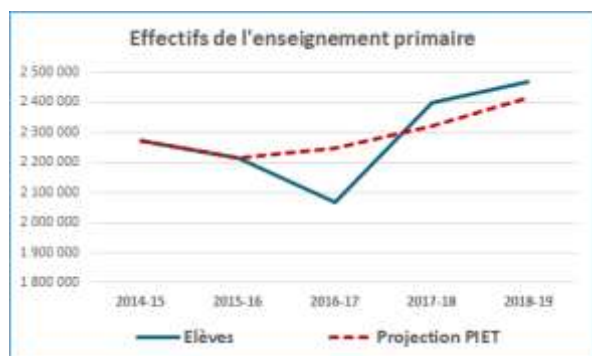
### Les anticipations de scolarisation du PIET diversement réalisées

Les anticipations du scénario du PIET liées à la volonté de développement de l'accès à l'enseignement moyen, de l'offre technique, non-formelle ou d'alphabétisation ne semblent pas se concrétiser au cours de ces trois dernières années. La volonté de développer ces cycles de formation par une politique d'offre a pu être compromise par les difficultés budgétaires rencontrées.

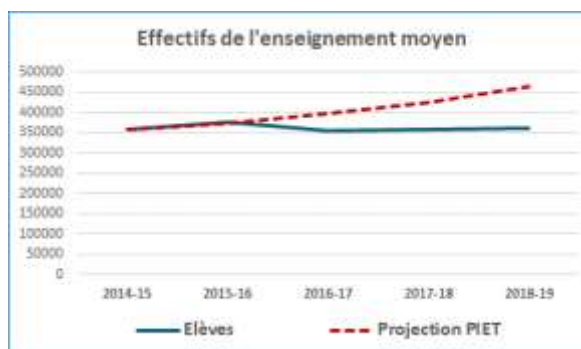
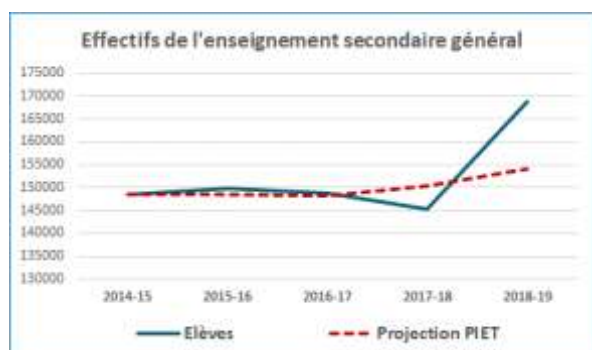
En revanche, l'accès à l'enseignement secondaire semble plus soutenu que dans le scénario du PIET. L'objectif du PIET de limiter à 45% la transition entre la classe de 3<sup>ème</sup> et la classe de 2<sup>nde</sup> sous-estime peut-être la pression de la demande pour une scolarisation secondaire.

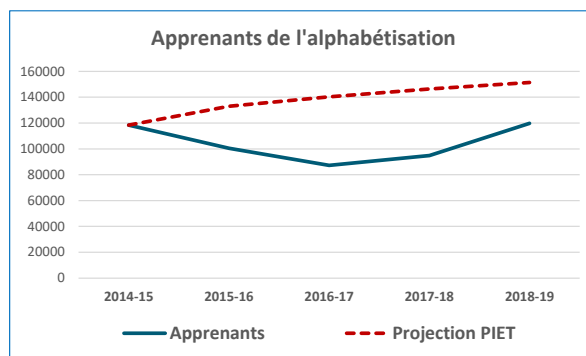
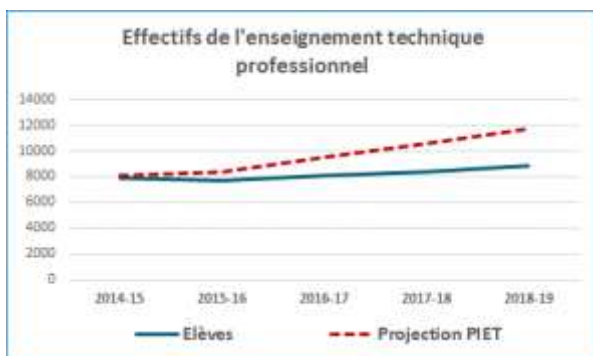
Pour l'enseignement primaire, les effectifs scolarisés en 2018-19 sont légèrement supérieurs à l'anticipation du PIET.

Figure 5 - Effectifs des élèves, projections du PIET et effectifs réels



Source : annuaires statistiques MENPC et scénario PIET





### De très grandes disparités d'accès selon les territoires

De grandes disparités persistent entre la ville de N'Djamena et les régions du sud, plus peuplées et plus scolarisées, où l'accès au CP1 est plus fréquent et les régions du nord du pays, Borkou, Ennedi Est et Ouest, où les taux d'admission en CP1 sont inférieurs à 40%.

L'achèvement du cycle primaire est inférieur à 20% dans 9 provinces, et culmine à 87,9% au Mayo-Kebbi Ouest et 92,4% dans la ville de N'Djamena.

Tableau 4 - Effectifs du primaire, % de filles, taux d'admission et d'achèvement par DPEJ

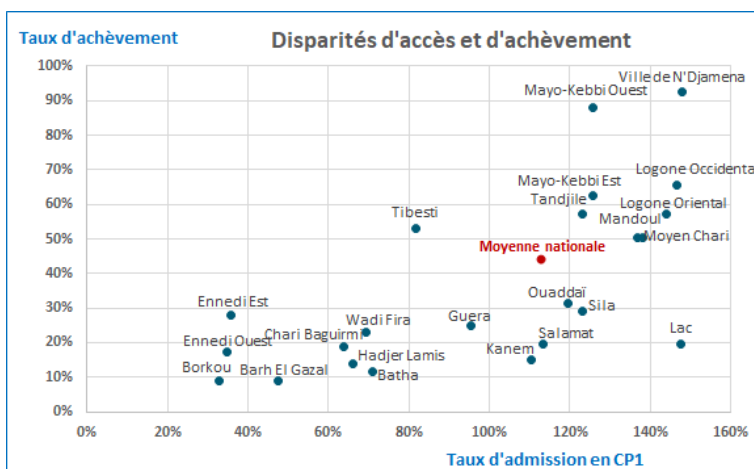
	Élèves	% Filles	Taux d'admission	Taux d'achèvement
Barh El Gazal	23 942	45%	47,4%	9,0%
Batha	55 100	44%	70,9%	11,5%
Borkou	5 135	38%	32,7%	8,8%
Chari Baguirmi	72 630	42%	63,9%	18,8%
Ennedi Est	8 041	44%	35,8%	28,1%
Ennedi Ouest	4 356	39%	34,8%	17,3%
Guera	100 196	43%	95,4%	24,8%
Hadjer Lamis	64 991	40%	65,9%	13,7%
Kanem	66 954	46%	110,3%	15,2%
Lac	103 288	42%	147,6%	19,6%
Logone Occidental	223 036	46%	146,7%	65,5%
Logone Oriental	232 026	42%	144,1%	57,3%

	Élèves	% Filles	Admission	Achèvement
Mandoul	191 818	44%	138,0%	50,5%
Mayo-Kebbi Est	205 165	42%	125,8%	62,6%
Mayo-Kebbi Ouest	169 143	47%	125,7%	87,9%
Moyen Chari	164 183	46%	136,9%	50,5%
Ouaddaï	139 133	39%	119,4%	31,4%
Salamat	52 044	37%	113,3%	19,6%
Sila	59 786	39%	123,0%	29,2%
Tandjile	183 494	43%	123,2%	57,3%
Tibesti	4 630	49%	81,7%	53,2%
Ville de N'Djamena	282 313	48%	147,9%	92,4%
Wadi Fira	57 384	37%	69,4%	22,9%
<b>Tchad</b>	<b>2 468 788</b>	<b>44%</b>	<b>112,8%</b>	<b>44,2%</b>

Source : annuaire statistique 2018-2010, MENPC

Figure 6 - Disparités régionales d'accès et d'achèvement



Source : annuaire statistique 2018-2019, MENPC

### De fortes disparités de genre qui s'accroissent au cours des études

À l'exception de la scolarisation préscolaire, très peu développée et réservée aux familles urbaines plus aisées où filles et garçons sont à parité, les disparités de genre sont importantes au détriment des filles et s'accroissent au fur et à mesure du déroulement des études.

Les probabilités d'accès à l'école (admission au CP1) sont 17% inférieures pour les filles que pour les garçons et seulement 36% des filles achèvent le cycle primaire, contre 56% des garçons, soit une probabilité 30% inférieure.

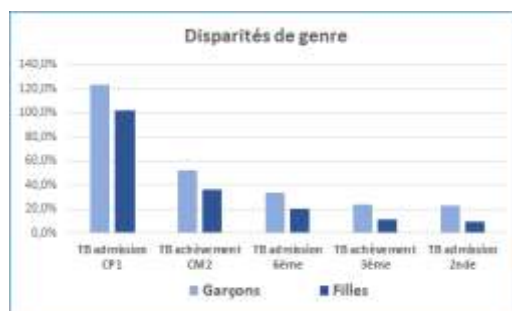
Tableau 5 - Disparités de genre dans l'accès aux différents niveaux

	Garçons	Filles	Indice Parité
TBS préscolaire	0,9%	0,9%	1,015
TBS primaire	100,1%	78,1%	0,780
TBS moyen	33,1%	18,2%	0,550
TBS secondaire	27,0%	10,2%	0,378
TB admission CP1	123,3%	102%	0,827
TB achèvement CM2	52,4%	36,3%	0,693
TB admission 6ème	33,4%	20,1%	0,602
TB achèvement 3ème	24,3%	11,2%	0,461
TB admission 2nde	23,1%	9,3%	0,403
Abandon CP1	18,9%	20,3%	
Abandon CP2	11,3%	12,2%	
Abandon CE1	14,1%	15,2%	
Abandon CE2	17,4%	17,6%	
Abandon CM1	15,9%	19,0%	
Abandon CM2	33,6%	38,4%	

Source : annuaire statistique 2018-2019, MENPC

Les abandons en cours d'études sont plus importants pour les filles, à tous les niveaux des cycles primaires et moyens, et les filles sont deux fois moins nombreuses que les garçons à achever l'enseignement moyen.

Figure 7 - disparités d'accès selon le genre



Source : annuaire statistique 2018-2019, MENPC



## Des conditions matérielles et d'encadrement très dégradées

Les conditions d'encadrement des élèves sont mauvaises avec des tailles de classe élevées. Les moyennes nationales de 54,7 élèves par classe dans le primaire (60 dans les écoles publiques) ou de 52,7 au cycle moyen, sont déjà supérieures aux normes pédagogiques du Ministère<sup>7</sup> et cachent de très forts écarts : beaucoup de classes primaires à N'Djamena dépassent 100, voire 150 élèves.

Dans l'enseignement primaire, le nombre des enseignants est proche du nombre des classes pédagogiques. Au niveau moyen, il faut environ 1,6 enseignant pour assurer les heures d'enseignement d'une division. Le taux d'encadrement de 32 élèves par enseignant est inférieur à la taille des divisions (52,7 élèves par classe).

Les statuts et qualifications des enseignants du primaire sont développés dans l'analyse des enjeux de qualité et la présentation de la composante 2 du programme.

Tableau 6 - Nombre des enseignants, et taux d'encadrement (public, communautaire et privé)

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Elèves par enseignant	Elèves par classe
Préscolaire	439	439	443	591	664	26,2	
Primaire	40 872	38 905	39 611	43 805	44 691	55,2	54,7
Moyen	10 107	10 603	12 894	10 320	11 210	32,2	52,7
Secondaire	7 633	8 212	8 104	8 910	10 824	15,6	58,7
Professionnel Technique	124	118	138	149	150	8,0	
Technique	832	788	876	893	976	7,8	
Alphabétisation	4 321	3 802	3 167	3 603	4 540	26,4	
ENF	70	72	77	75	84	31,9	
ENI					265	26,2	

Source : annuaires statistiques MENPC

Les équipements des écoles sont largement insuffisants, particulièrement dans les écoles primaires avec plus de la moitié des salles de classe en mauvais état. Sur les 44 500 salles de classe des écoles primaires en 2018-19, près de 17 000 sont en Seko et 6 000 parmi les 27 000 salles construites (dur, semi-dur, Banco ou poto-poto) sont en mauvais état. Les équipements mobiliers, notamment les table-bancs, permettent d'offrir, en moyenne, une place assise pour seulement 2,4 élèves.

Tableau 7 - conditions d'accueil des élèves, 2018-2019

	Préscolaire	Primaire	Moyen	Secondaire
Etablissements	329	11 702	1 395	580
Elèves	17 426	2 468 788	361 103	168 644
% avec lave-mains		25%		
Elèves par bloc latrine	39	191	191	62
Elèves par salle de classe	23,8	55,5	63,4	35,4
% des salles en mauvais état	51%	53%	40%	19%
Elèves/place assise		2,4	2,3	0,8
Elèves par manuel de lecture		2,2		
Elèves par manuel de calcul		3,2	16,6	2,8
Elèves par manuel de sciences		25,5		

Source : annuaire statistique 2018-2019, MENPC

## II.2. Accès équitable en situation d'urgence et de vulnérabilité

### Un manque d'infrastructure et d'équipement généralisé

Les besoins en infrastructures scolaires au Tchad sont immenses, liés à une capacité d'accueil encore insuffisante pour accueillir tous les enfants dans des conditions matérielles de scolarisation conformes aux normes pédagogiques souhaitées. Le décret n°1916/PR/MENPC/2018 du 24 décembre 2018 fixe ainsi un certain nombre de normes applicables aux écoles primaires publiques, communautaires ou privées, notamment une dimension standard de la salle de classe (9m x 7m), une surface moyenne par élève de 1,2m<sup>2</sup>, un taux d'encadrement de 50 élèves par maître.

Les besoins en salles de classe dans une zone peuvent s'apprécier au regard de plusieurs critères :

<sup>7</sup> Décret n°1916/PR/MENPC du 24 décembre 2018 portant détermination des normes et critères d'ouverture, d'extension, de transfert, de dénomination, d'officialisation et de fermeture des établissements scolaires en République du Tchad

1. une absence de salles en nombre suffisant pour scolariser l'ensemble de la classe d'âge. Le nombre des salles disponibles est plutôt calibré sur le nombre des élèves effectivement scolarisés et l'atteinte de la scolarisation universelle nécessite alors un besoin de construction dans les zones sous-scolarisées.
2. des tailles de classes supérieures aux normes pédagogiques qui traduisent un manque de salles par rapport aux effectifs inscrits et,
3. un nombre de salles inférieur au nombre des classes pédagogiques entraînant le recours à la double vacation ou à un fonctionnement en plein air.

Ces deux derniers critères d'appréciation mettent en lumière des situations qui impliquent des réponses à court-terme au niveau de l'offre.

Si on se limite à l'accueil des effectifs des élèves actuels et de leur regroupement en classes pédagogiques, la mise aux normes des moyennes provinciales se traduit par un besoin de 6 000 salles additionnelles.

**Tableau 8 - Besoin en salles de classe pour accueillir les élèves actuels**

	Ecoles	Salles de classe (construites et Seko)	Classes pédagogiques	Elèves	Elèves par groupe Norme : 50		Groupes par salle Norme : 1		Retard nombre salles selon norme
					Plus de	75	plus de	1,10	
						55		1,00	
						50		0,90	
BARH EL GAZAL	144	448	431	23 942	55,5	2	0,96	3	31
BATHA	370	951	1 080	55 100	51,0	3	1,14	1	151
BORKOU	43	186	150	5 135	34,2	4	0,81	4	0
CHARI BAGUIRMI	422	1277	1 311	72 630	55,4	2	1,03	2	176
ENNEDI EST	52	237	143	8 041	56,2	2	0,60	4	0
ENNEDI OUEST	44	139	128	4 356	34,0	4	0,92	3	0
GUERA	512	1744	1 774	100 196	56,5	2	1,02	2	260
HADJER LAMIS	384	1048	1126	64 991	57,7	2	1,07	2	252
KANEM	435	1012	991	66 954	67,6	2	0,98	3	327
LAC	518	1291	1319	103 288	78,3	1	1,02	2	775
LOGONE OCCIDENTAL	930	3879	4 162	223 036	53,6	3	1,07	2	582
LOGONE ORIENTAL	995	3924	4 167	232 026	55,7	2	1,06	2	717
MANDOUL	864	3261	3 542	191 818	54,2	3	1,09	2	575
MAYO KEBBI EST	946	3566	3 940	205 165	52,1	3	1,10	1	537
MAYO KEBBI OUEST	754	3188	3 626	169 143	46,6	4	1,14	1	195
MOYEN CHARI	747	3125	3 274	164 183	50,1	3	1,05	2	159
OUADDAÏ	711	2200	2 110	139 133	65,9	2	0,96	3	583
SALAMAT	250	725	628	52 044	82,9	1	0,87	4	316
SILA	301	1149	846	59 786	70,7	2	0,74	4	47
TANDJILE	956	3283	3 544	183 494	51,8	3	1,08	2	387
TIBESTI	42	136	88	4 630	52,6	3	0,65	4	0
VILLE DE N DJAMENA	853	6088	5 320	282 313	53,1	3	0,87	4	0
WADI FIRA	429	1282	1412	57 384	40,6	4	1,10	1	0
<b>Total général</b>	<b>11 702</b>	<b>44 139</b>	<b>45 112</b>	<b>2 468 788</b>	<b>54,7</b>		<b>1,02</b>		<b>6 070</b>

Source : d'après données de l'annuaire statistique 2018-19, MENPC

Pour chaque indicateur, les DPEJ ont été classées en 4 groupes de (1 plus éloigné de la moyenne nationale, 2 en dessous de la moyenne nationale, 3 au-dessus de la moyenne nationale, 4 satisfont la norme) afin de visualiser l'enjeu des disparités géographiques. Toutefois, il convient de noter que les salles existantes ne satisfont pas toujours la norme de superficie, peuvent être en Seko (près de 17 000 sur l'ensemble du pays, la moitié dans les écoles communautaires) ou peuvent nécessiter des travaux de rénovation (6 000).

En 2018-2019, la moyenne de la taille des classes est inférieure à la norme de 50 dans 4 provinces, tandis qu'elle dépassait 75 élèves dans deux provinces, le Lac et Salamat. Quatre provinces, Batha, Mayo Kebbi Est, Mayo Kebbi Ouest et Wadi Fira ont quant à elles un nombre de salles de classes inférieur au nombre des groupes pédagogiques.

Ces six régions présentant des situations moyennes critiques sont des régions particulièrement touchées par les mouvements de population ou encore l'insécurité alimentaire, ce qui implique une prise en compte spécifique de l'impact des crises sur le système éducatif.

### ***Des crises qui génèrent des besoins spécifiques et urgents***

Au-delà de la situation générale décrite précédemment, la grande vulnérabilité du Tchad face aux risques et catastrophes multiples n'est pas sans conséquence sur l'éducation et les politiques éducatives. Le Tchad fait face à trois crises majeures : les mouvements de population, l'insécurité alimentaire et les urgences sanitaires. Ces crises résultent des causes conjoncturelles et structurelles et accroissent la vulnérabilité de plusieurs millions de personnes qui sont déjà confrontées au faible développement local et à la pauvreté affectant les capacités de résilience des communautés. Parmi ces populations vulnérables, les filles et les enfants à besoin spécifiques sont particulièrement touchés.

### **Les mouvements de population**

Aux côtés du défi démographique, les arrivées massives des réfugiés et retournés remettent en cause constamment les acquis en matière d'accès et de qualité de l'éducation. Selon le Plan de réponse humanitaire révisé en juin 2020, 837 752 personnes sont en situation de déplacement au Tchad, liée aux attaques de villages par les groupes armés dans la région du Lac, aux conflits intercommunautaires à l'Est et au contexte sécuritaire fragile dans les pays limitrophes (Sud, Est).

Selon le Cluster Éducation (2019), près de la moitié des personnes affectées directement et indirectement par le mouvement de populations sont des enfants en âge de scolarisation : 1 558 886 dans la tranche d'âge de 3 à 17 ans. En effet les enfants âgés de 5 à 11 ans représentent en moyenne 24% des déplacés et ceux âgés de 12 à 17 ans, 16%.

L'intégration scolaire de ces enfants au Sud, au Lac et à l'Est est rendue difficile par plusieurs facteurs : la pauvreté des parents réfugiés, la faiblesse des capacités d'accueil locales, le manque de services fonctionnels de proximité, des divergences entre le système éducatif local et celui du pays d'origine ou encore la discrimination des populations locales. Ce contexte difficile expose les enfants réfugiés à de multiples risques : les filles deviennent particulièrement vulnérables au mariage forcé et précoce, aux grossesses non désirées, à la prostitution, à l'exploitation sexuelle et à d'autres formes de violences basées sur le genre. Les garçons courent le risque d'être intégrés dans les groupes armés et sont plus vulnérables à la drogue et à la criminalité.

Par ailleurs, les communautés hôtes voient une pression accrue sur leurs services publics de proximité comme l'école ou les services de santé, qui peinent alors à assurer leur mission.

### **L'insécurité alimentaire**

L'analyse du cadre harmonisé de novembre 2019 révèle que 2 780 473 personnes souffrent de l'insécurité alimentaire parmi lesquelles 564 175 personnes sont en phase sévère. La situation nutritionnelle reste très préoccupante au Tchad avec une prévalence de 12,9% de la malnutrition aigüe globale (MAG) et 2,9% de malnutrition aigüe sévère affectant 18 provinces sur les 23 que compte le pays qui représente en moyenne 40 % de la population des déplacés. Les provinces où la situation est très grave sont Sila (17,3%), Moyen-Chari (20,2%), Kanem (22,2%), Hadjer-Lamis (17,11%), Guéra (18,4%), Chari-Baguirmi (25,5%).

Le risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle a un impact négatif sur la scolarité. Elle entraîne une réduction des résultats des enfants et augmente le risque d'abandon scolaire. En situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les populations touchées peuvent mettre en place des stratégies de résilience au rang desquelles la mise au travail des enfants et notamment des filles. La faible disponibilité de la nourriture peut avoir des conséquences sur la situation nutritionnelle des enfants et impacter leur développement physique et cognitif.

Dans le cadre de l'intervention d'urgence dans les zones affectées par les crises, le PAM met en œuvre les repas scolaires d'urgence en faveur de 22 795 élèves dans la Région du Lac qui fait partie intégrante du Bassin du Lac Tchad affecté par la crise Boko Haram. En considérant les effectifs les plus élevés assistés même dans le passé par le PAM (243.000), la couverture en termes de cantines, n'atteint que 10% du nombre total d'enfants scolarisés<sup>8</sup>. Ceci témoigne du besoin de renforcer les efforts afin d'assurer au Tchad une couverture plus large.

### Les risques sanitaires

Les urgences sanitaires affectent près de 3 millions de personnes et résultent des épidémies récurrentes dont la rougeole, le paludisme, la méningite, du faible accès à l'eau potable, à l'hygiène et assainissement et de la faiblesse du système sanitaire et d'accessibilité aux soins de santé primaires.

Selon l'Enquête nationale de couverture vaccinale (rapport final, OMS, septembre 2017), le taux de couverture vaccinale est très faible au Tchad : seuls 22 % d'enfants sont complètement vaccinés et 37 % d'enfants ont le vaccin anti-rougeoleux.

Par ailleurs, l'actuelle pandémie de Covid-19 a montré l'urgence de disposer de conditions minimales en termes d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles afin de pouvoir adopter un ensemble de pratiques, et notamment le lavage des mains et de distanciation, limitant la propagation du virus.

Ces différentes crises sanitaires affectent durement le système éducatif. Cette situation de risque est d'autant plus préoccupante qu'une proportion importante d'établissements scolaires n'a pas d'installations sanitaires fonctionnelles, ce qui impacte encore plus les filles.

### La situation des filles

L'analyse des taux bruts de scolarisation des filles montre que sept des onze régions présentant des situations d'urgence se situent en dessous de la moyenne nationale, qui s'élève à 78,1% pour les filles. Concernant le taux d'achèvement du primaire, les taux des filles sont inférieurs à la moyenne nationale (filles et garçons compris, soit 44,24%) dans l'ensemble des régions en situation d'urgence à l'exception du LOGONE OCCIDENTAL. Ces taux sont particulièrement préoccupants et inférieur à 20% pour les provinces du KANEM, 11,6%, du LAC 14,9%, du SALAMAT, 13,3%, et du WADI FIRA avec 17,6%.

L'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement est un problème majeur au sein des établissements scolaires du pays et peut aggraver d'avantage les taux d'absentéisme en particulier chez les filles. Ce phénomène se traduit également par des récréations plus longues dues à la recherche de lieux de soulagement, et entravant le droit des enfants à des services de qualité dans un environnement sain.

Tableau 9 - Scolarisation et achèvement de l'enseignement primaire par genre

Province	Taux brut de scolarisation				Taux d'achèvement du primaire		
	Garçons	Filles	Ensemble	IP	Garçons	Filles	Ensemble
BARH EL GAZAL	31,4%	32,1%	31,7%	1,02	9,9%	7,9%	9,0%
BATHA	47,3%	36,3%	41,8%	0,77	13,9%	9,4%	11,5%
BORKOU	24,6%	18,1%	21,7%	0,74	10,3%	7,1%	8,8%
CHARI BAGUIRMI	57,0%	40,0%	48,4%	0,70	24,0%	14,0%	18,8%
ENNEDI EST	28,3%	27,9%	28,1%	0,99	27,3%	29,1%	28,1%
ENNEDI OUEST	29,3%	23,8%	26,8%	0,81	17,7%	16,6%	17,3%
GUERA	82,3%	61,7%	72,0%	0,7	30,0%	19,9%	24,8%
HADJER LAMIS	52,4%	35,2%	43,7%	0,67	18,4%	9,3%	13,7%
KANEM	82,4%	64,7%	73,2%	0,79	19,2%	11,6%	5,2%
LAC	102,0%	76,4%	89,3%	0,75	24,5%	14,9%	19,6%
LOGONE OCCIDENTAL	137,3%	118,8%	128,1%	0,86	75,6%	55,4%	65,5%

<sup>8</sup> PNASSS

LOGONE ORIENTAL	142,2%	99,3%	120,5%	0,70	74,4%	41,0%	57,3%
MANDOUL	130,9%	105,8%	118,4%	0,81	62,7%	38,5%	50,5%
MAYO KEBBI EST	122,4%	85,2%	103,5%	0,70	80,7%	45,5%	62,6%
MAYO KEBBI OUEST	118,5%	109,0%	113,8%	0,92	93,8%	81,9%	87,9%
MOYEN CHARI	123,6%	104,6%	114,1%	0,85	57,6%	43,6%	50,5%
OUADDAÏ	102,3%	64,3%	83,0%	0,63	38,0%	25,3%	31,4%
SALAMAT	83,5%	49,1%	66,3%	0,59	26,2%	13,3%	19,6%
SILA	95,2%	64,0%	79,9%	0,67	34,4%	24,1%	29,2%
TANDJILE	115,9%	92,2%	104,3%	0,80	71,9%	42,7%	57,3%
TIBESTI	80,6%	96,6%	87,7%	1,20	50,6%	56,2%	53,2%
VILLE DE N DJAMENA	135,6%	126,9%	131,3%	0,94	96,2	88,6%	92,4%
WADI FIRA	64,7%	38,0%	51,3%	0,59	28,5%	17,6%	22,9%
<b>Total général</b>	<b>100,1%</b>	<b>78,1%</b>	<b>89,1%</b>	<b>0,78</b>	<b>52,4%</b>	<b>36,3%</b>	<b>44,24%</b>

Source : annuaire statistique 2018-2019, MENPC

### ***Des stratégies de réponse mises en place***

**Le secteur éducatif s'est récemment doté de différents documents de stratégie afin de structurer les principaux dispositifs de prévention des risques et d'éducation en situation d'urgence : il s'agit de (i) la Politique nationale de l'alimentation, de la nutrition et de la santé scolaire (PNANSS), (ii) de la stratégie nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire (EAHMS 208-2030) et (iii) du Plan National de Contingence de l'Éducation du Tchad (PNCET 2020-2024). Ces documents ont récemment été complétés par le Programme Pluriannuel d'appui à la Résilience de l'Éducation en Situation d'Urgence (PPRESU/MYRP<sup>9</sup> 2020-2022) et le Plan de réponse national du secteur éducation à l'épidémie de Covid19 au Tchad (PRNSE 19).**

S'agissant de l'alimentation scolaire, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Éducation Nationale a créé par un décret N°428/PR/PM/MEN/2014 du 01 Juillet 2014 une Direction de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire. Cette direction doit promouvoir la politique du Gouvernement en matière d'Alimentation, de Nutrition et de Santé Scolaire. Cette politique tire sa source des lois et actes du Gouvernement mais aussi des conventions et traités signés et ratifiés par le Tchad. Afin de poursuivre la structuration du dispositif et sa pérennisation, la PNANSS a été élaborée en 2017. Le document de politique sert à orienter les interventions du Gouvernement et de ses Partenaires dans la mise en œuvre des programmes, et d'autre part, à suivre et évaluer cette politique à l'horizon 2030. L'objectif de la PNANSS est d'assurer une prise en charge pérenne des élèves afin que la faim, la maladie et la malnutrition n'entravent pas l'accès, le maintien à l'école et le développement de l'enfant.

La stratégie nationale de l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire (EAHMS) finalisée en 2019 a été élaborée avec le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP) et le Ministère de la Santé Publique (MSP). Ce document vise à réguler et coordonner l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire et complète la Politique Nationale de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire (PNANSS). L'objectif de la stratégie est de lutter contre les déperditions scolaires par l'amélioration de l'accès et du maintien à l'école des enfants notamment des filles, et promouvoir l'hygiène, la santé et la nutrition en milieu scolaire par l'augmentation du nombre des installations sanitaires et par le renforcement des activités d'éducation sanitaire.

Depuis novembre 2019, le secteur s'est doté d'un plan National de Contingence de l'Éducation du Tchad (PNCET), pour couvrir la période 2020-2024. Ce document a pour objectif général de coordonner les capacités des acteurs et partenaires de l'éducation pour apporter une réponse efficace en cas de survenance d'un risque ayant un impact sur la continuité de l'éducation. Une catégorisation des risques a été élaborée de façon à retenir ceux qui portent le plus atteinte à la continuité de l'éducation pour

<sup>9</sup> Multi-Year Resilience Programmes

la planification des activités de réponses. Le PNCET est, à cet effet, centré sur les risques identifiés comme étant les plus nuisibles à l'éducation à savoir, les crises alimentaires et nutritionnelles, les mouvements de population, la désertification, les épidémies et les inondations. Le plan de contingence a mis en évidence un coût global de mise en œuvre pour les cinq prochaines années de 30,6 milliards FCFA.

Ce plan a été complété en janvier 2020 par l'élaboration du Programme Pluriannuel d'appui à la Résilience de l'Éducation en Situation d'Urgence pour la période 2020-2022, dans la perspective du déblocage des financements ECW. Il vise à (i) créer un environnement scolaire inclusif, sûr et propice à un accès équitable pour les filles comme pour les garçons touchés par des crises (ii) permettre la réintégration des enfants déscolarisés, (iii) améliorer la qualité de l'éducation pour ces populations et enfin, (iv) renforcer les capacités des intervenants nationaux en matière d'éducation dans les situations d'urgence, tant au niveau central qu'au niveau local, et sur le renforcement de l'implication des APE, des AME et des COGES. Il cible les cinq provinces suivantes : le Logone oriental, le Lac, le Mandoul, le Kanem et le Wadi Fira, sur la base des besoins humanitaires et d'autres considérations opérationnelles, et notamment la proximité géographique des trois provinces du Mandoul, Kanem et Wadi Fira, avec les deux provinces du Logone oriental et du Lac, choisies pour être bénéficiaires des fonds ECW. Ainsi, sur une population totale dans le besoin, estimée à près de 400 000 personnes lors de l'élaboration du PPRESU, le ciblage géographique opéré couvre 230 000 personnes environ (57,5% des besoins) et, les financements ECW, 126 000 personnes (soit 32% des besoins). Le budget estimé pour la mise en œuvre du PPRESU s'élève à 51,7 millions USD, partiellement financé par les fonds ECW (21 millions USD) et les différents appuis humanitaires en cours.

Enfin, le Plan de réponse national du secteur éducation à l'épidémie de Covid19 au Tchad (PRNSE 19) poursuit l'objectif général d'assurer la continuité de l'éducation dans un environnement sûr et protecteur sur l'ensemble du territoire tchadien, pour l'éducation formelle et non formelle, en associant l'enseignement, l'apprentissage et les mesures de prévention contre le virus Covid-19, et préserver le système de l'Éducation au Tchad des chocs de la crise sanitaire actuelle. De manière plus spécifique, il vise à (i) renforcer les capacités de fonctionnement de l'équipe sectorielle de gestion de crise, (ii) mettre en place des programmes d'enseignement bilingue à distance d'urgence, (iii) préserver le système des impacts de la crise et s'assurer que les conditions de vie des enfants les plus vulnérables soient maintenues, (iv) préparer la réouverture des écoles et (v) renforcer la résilience du système en vue d'éventuelles crises futures. Basé sur plusieurs scénarios épidémiologiques, il présente un coût estimatif de plus de 31 millions USD et un gap de financement de plus de 15 millions USD, partiellement comblé par le financement PME dédié, de près de 7 millions USD.

**L'enjeu de ces différents documents est d'ancrer institutionnellement ces problématiques dans le secteur et de rendre plus opérationnelles et lisibles les différentes stratégies s'y rapportant en faisant l'articulation entre actions humanitaires et actions liées au développement.** Ces stratégies et politiques confirment la nécessité d'apporter des réponses éducatives intégrées aux situations de crise et de vulnérabilité en agissant à la fois sur les conditions d'accueil des élèves et sur le soutien à la demande de scolarisation, de manière ciblée et flexible. Par ailleurs, ces stratégies accordent une attention particulière à la situation des filles, population particulièrement vulnérable dans les situations d'urgence et dans les zones sahéliennes sujettes à une forte insécurité alimentaire.

Tant pour les plans de réponse d'urgence que pour les stratégies de développement thématiques, les besoins de financements excèdent largement les fonds disponibles dans le court terme.

### II.3. Qualité de l'éducation et question enseignante

Le système éducatif tchadien se caractérise par un fort engagement des communautés dans les activités d'appui aux institutions scolaires. En effet, l'État ne pouvant mettre à la disposition de ces écoles des enseignants qualifiés en nombre suffisant, les parents d'élèves, organisés en Association des parents d'élèves (APE) font appel à des enseignants qu'ils recrutent localement, le plus souvent sans formation professionnelle, les maîtres communautaires (MC).

**Face à ce recours généralisé aux maîtres communautaires, la question enseignante devient une problématique centrale pour l'amélioration de la qualité du système éducatif tchadien.** En 2002, l'État entérine cette pratique avec la Loi n°23/PR/2002 qui crée l'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation (APICED) dont la mission principale est d'assurer un financement des APE afin de leur permettre de payer une partie des subsides aux maîtres communautaires qu'elles emploient. Ces subventions ont cessé en conséquence des difficultés budgétaires de l'État, laissant les communautés seules pour faire face à la rémunération des maîtres communautaires.

Ainsi, deux catégories d'enseignants coexistent :

- Les enseignants titulaires, instituteurs<sup>10</sup> et instituteurs adjoints<sup>11</sup>, qui sont des fonctionnaires. Ces enseignants sont plus qualifiés, avec une formation pédagogique de 1, 2 ou 3 ans dans une École Normale d'Instituteurs Bilingues (ENIB) et sont payés par l'État.
- Les maîtres communautaires (MC). Ils ont des niveaux de connaissances hétérogènes allant du Certificat de fin de primaire (CEPE) au Baccalauréat du Second Degré.

Une troisième catégorie d'enseignants est en cours de création : les enseignants contractuels. Ces derniers ne sont pas des fonctionnaires mais ils sont formés dans les ENIB et disposent d'un contrat de travail avec le MENPC et d'une rémunération meilleure que les subventions accordées aux MC (cf. infra).

Il existe trois types d'enseignants communautaires :

- Les enseignants communautaires formés (MC 2) titulaires du CEFEN
- Les enseignants communautaires partiellement formés (MC 1)
- Les enseignants communautaires non formés ayant exercé pendant plusieurs années ou nouvellement recrutés (MC 0)

Ces MC sont recrutés par les communautés locales pour créer de nouvelles écoles ou pour compléter les effectifs des maîtres formés dans les écoles publiques et communautaires. Ils sont pris en charge par les communautés avec des appuis éventuels de l'État (via l'ACPICED), des partenaires et/ou des ONG. Les enseignants du primaire sont actuellement majoritairement des maîtres communautaires.

Tableau 10 - Enseignants du primaire selon le statut

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Enseignants déchargés de cours</b>	<b>1 163</b>	<b>1 104</b>	<b>1 176</b>	<b>1 421</b>	<b>1 401</b>
<b>Enseignants chargés de cours</b>	<b>40 872</b>	<b>38 905</b>	<b>39 611</b>	<b>43 805</b>	<b>44 691</b>
Instituteurs	14 250	14 429	15 089	14 653	14 722
Instituteurs adjoints	1 923	2 146	2 762	1 782	1 702
Maîtres communautaires	<b>24 699</b>	<b>22 330</b>	<b>21 760</b>	<b>27 370</b>	<b>28 267</b>
MC0 (non formés)	13 019	9 587	9 609	8 718	8 882
MC1	8 998	7 953	7 398	8 911	8 853
MC2	2 682	4 790	4 753	9 741	10 532

<sup>10</sup> Titulaires de Baccalauréat du second degré, avec une année de formation ou Titulaires du Brevet d'études du Premier Cycle du second degré (BEPC) avec 3 années de formation

<sup>11</sup> Titulaires du BEPC qui ont suivi une formation pédagogique de deux ans dans une école normale d'instituteurs.

Prise en charge des maîtres communautaires						
Etat					1 189	1 837
Parents					20 666	18 735
PTF et ONG					3 637	5 654
Indéterminée et autre					1 878	2 041

Source : annuaires statistiques, MENPC

Avec l'avènement de la crise, la suspension des subventions de l'APICED en 2014, l'engouement des communautés à soutenir matériellement et financièrement les MC s'est estompé. Les fermetures de plusieurs écoles communautaires et le renvoi à domicile de milliers d'élèves faute d'avoir pu payer les maîtres communautaires ont montré les limites atteintes par les communautés à financer les écoles et à rémunérer les MC. Le nombre d'enseignants communautaires a alors diminué de manière importante, entraînant à la baisse les effectifs des élèves. La reprise progressive du financement de ces MC, notamment avec l'appui des projet PARSET et PREAT ou encore du PME dans la région du Lac, se révèle concomitante à l'observation d'une remontée des effectifs d'élèves, ce qui révèle l'importance des MC et de leur prise en charge dans le système.

### **Une forte iniquité dans la répartition des maîtres non formés (MC0, MC1)**

**La pauvreté au Tchad est avant tout un phénomène rural, or, les maîtres non formés qui regroupent les MC0 et, dans une moindre mesure, les MC1, se trouvent majoritaires en zone rurale.** Ceci crée une forte discrimination dans la répartition des enseignants et pénalise le milieu rural au profit du milieu urbain. Cette situation aggrave les inégalités sociales en faisant porter aux ménages généralement les plus pauvres une partie substantielle du financement de l'éducation primaire. Les données de 2017 montrent l'étendue de ces disparités : i) la proportion des enseignants formés dans le milieu urbain est de 80,2% contre 39,1% en milieu rural ; ii) la proportion d'enseignants payés par l'État en milieu urbain est de 63,2% contre 19,4% en milieu rural. Le tableau suivant en donne le détail :

Tableau 11 - Répartition des enseignants formés et payés par milieu (2017)

	Effectif			Structure		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Formation</b>						
Enseignants formés	8 356	8 561	16 917	80,2%	39,1%	52,4%
Enseignants non formés	2 063	13 307	15 370	19,8%	60,9%	47,6%
Total	10 419	21 868	32 287	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Prise en charge de la rémunération</b>						
Enseignants payés	6 583	4 238	10 821	63,2%	19,4%	33,5%
Enseignants non payés	3 836	17 630	21 466	36,8%	80,6%	66,5%
Total	10 419	21 868	32 287	100,0%	100,0%	100,0%

Source : d'après les données du MENPC

Ainsi, la présence de maîtres communautaires est très contrastée entre la ville de N'Djaména où ils représentent moins de 20% du corps enseignant et les autres provinces.

Dans les 10 provinces ciblées par le PREAT (Lac, Mandoul, Logone Oriental, Batha, Hadjer Lamis, Kanem, Sila, Chari Baguirmi, Salamat et Ouaddaï), la proportion des maîtres communautaires dépasse les 70% du nombre total des enseignants du primaire. Ces provinces ont été ciblées au regard de 3 critères, i) Situation de pauvreté ; ii) Situation en matière d'accès à l'enseignement primaire ; iii) Situation en matière de performance et de qualité de l'enseignement fondamental.

Il est à noter que les maîtres MC0 sont principalement présents, à la fois en nombre absolu et en proportion du nombre total des enseignants dans 4 provinces, Logone Oriental et Occidental, Mayo-Kebbi Ouest et Est.



Tableau 12 - Maitres communautaires et maîtres formés par province

	Enseignants Total	Maitres communautaires	% Maitres communautaires		MCO	MC1	MC2	% enseignants formés non		% Maitres Communautaires non formés	
			Plus de	70% 63% 50%				Plus de	25% 20% 10%	Plus de	40% 31% 20%
BARH EL GAZAL	391	241	62%	3	57	86	98	15%	3	24%	3
BATHA	964	586	61%	3	140	224	222	15%	3	24%	3
BORKOU	157	47	30%	4	12	5	30	8%	4	26%	3
CHARI BAGUIRMI	1 390	718	52%	3	175	322	221	13%	3	24%	3
ENNEDI EST	196	116	59%	3	41	35	40	21%	2	35%	2
ENNEDI OUEST	123	40	33%	4	11	9	20	9%	4	28%	3
GUERA	1 773	1 267	71%	1	102	391	774	6%	4	8%	4
HADJER LAMIS	1 114	711	64%	2	149	270	292	13%	3	21%	3
KANEM	702	491	70%	2	130	172	189	19%	3	26%	3
LAC	1 101	747	68%	2	161	296	290	15%	3	22%	3
LOGONE OCCIDENTAL	4 138	3 095	75%	1	1 235	928	932	30%	1	40%	2
LOGONE ORIENTAL	4 004	3 213	80%	1	1 243	1 087	883	31%	1	39%	2
MANDOUL	3 312	2 750	83%	1	819	970	961	25%	2	30%	3
MAYO KEBBI EST	3 803	2 811	74%	1	1 225	629	957	32%	1	44%	1
MAYO KEBBI OUEST	3 538	2 562	72%	1	1 041	574	947	29%	1	41%	1
MOYEN CHARI	3 156	2 254	71%	1	605	813	836	19%	3	27%	3
OUADDAÏ	1 984	1 073	54%	3	252	366	455	13%	3	23%	3
SALAMAT	620	273	44%	4	54	150	69	9%	4	20%	4
SILA	839	652	78%	1	180	247	225	21%	2	28%	3
TANDJILE	3 461	2 665	77%	1	691	716	1 258	20%	2	26%	3
TIBESTI	73	60	82%	1	8	26	26	11%	3	13%	4
VILLE DE N DJAMENA	6 967	1 334	19%	4	364	364	606	5%	4	27%	3
WADI FIRA	885	561	63%	2	187	173	201	21%	2	33%	2
<b>Total général</b>	<b>44 691</b>	<b>28 267</b>	<b>63%</b>		<b>8 882</b>	<b>8 853</b>	<b>10 532</b>	<b>20%</b>		<b>31%</b>	

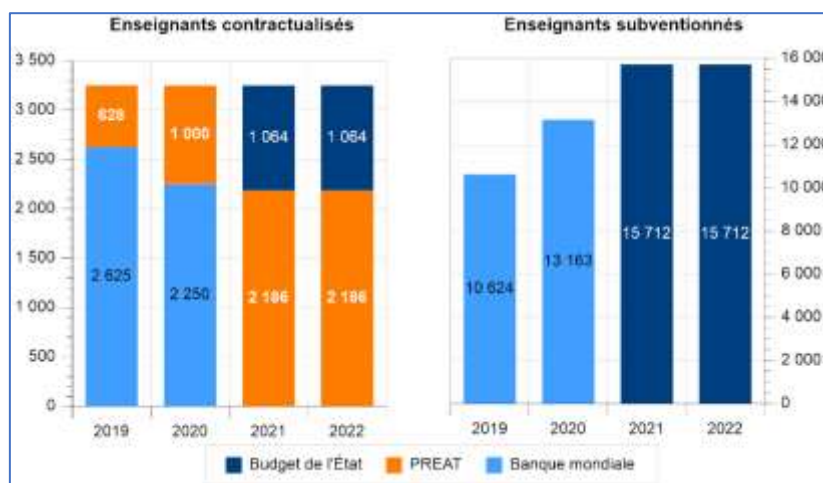
Source : d'après les données de l'annuaire statistique 2018-2019

### Un dispositif de prise en charge et de formation initiale et continue en évolution

Pour remédier à cette situation, l'État met en œuvre deux chantiers : (i) former et subventionner les maitres communautaires (ii) introduire progressivement un nouveau statut avec un corps d'enseignants contractuels. Depuis 2017-2018, avec la prise en charge de la rémunération dans le cadre de certains projets (BM, PME etc.) le nombre des maitres communautaires augmente à nouveau

L'option stratégique prise au niveau du PIET consiste à remplacer progressivement les maitres communautaires (MC) non formés par des maitres formés et rémunérés et par l'introduction progressive d'un corps d'enseignants contractuels, mieux formés, mieux rémunérés avec une pérennisation de leur rémunération prise en charge par le budget de l'État. La contractualisation constitue ainsi la modalité des recrutements qui améliore à la fois la motivation des enseignants et la maîtrise des coûts au niveau du budget de l'État. Les partenaires techniques et financiers jouent actuellement un rôle important dans la prise en charge des subventions et la contractualisation des maitres communautaires. A l'instar du PREAT, dont la contribution, sur l'ensemble de la période, sera de 6 000 contractualisations en équivalent année entière. Elle se fera en complémentarité des autres bailleurs et notamment de la banque mondiale qui dans le cadre du PARSET 2 a programmé la rémunération des maitres communautaires à travers la contractualisation (1 500 en 2019 et 3 000 en 2020) et la subvention (15.480 MC1 et MC2 pour les années scolaires 2018/19 et 2019/20, ainsi que le paiement d'arriérés à 12 688 MC).

Figure 8 – Contractualisation et subvention des MC par source de financement



Données issues du document programme du PREAT

Par ailleurs, un des objectifs prioritaires fixé par le MENPC et ce, depuis 2013, concerne la généralisation du recours aux maîtres possédant une qualification professionnelle de façon à améliorer la qualité de l'éducation. Il s'agit donc de professionnaliser progressivement la catégorie des MC 0 et des MC 1 par la formation ou la substitution.

La formation initiale des enseignants se déroule dans les écoles normales d'instituteurs bilingues (ENIB). Depuis 1997, la formation continue des maîtres est habituellement assurée par les Centres Départementaux de la Formation Continue des enseignants du primaire (CDFCEP) qui organisent des activités de formation<sup>12</sup> en collaboration avec des Inspections Pédagogiques de l'Enseignement Primaire (IPEP). Ils sont appuyés par des conseillers pédagogiques et des directeurs des écoles. La direction de la formation des enseignants du fondamental et du secondaire, relevant de la direction générale des enseignements et de la formation, a sous sa tutelle les 22 ENIB et les 80 CDFCEP.

Ce dispositif de formation initiale et continue doit faire face actuellement à un certain nombre de défis tels que le manque de moyens, la faible articulation entre la formation initiale et continue, l'obsolescence des méthodes d'enseignement et le manque de matériel pédagogique-didactique (faiblesse des TICE) ou encore, la faiblesse des capacités de la chaîne d'encadrement.

Depuis la rentrée 2015-2016, compte tenu du nombre important d'instituteurs bacheliers en instance d'intégration, le gouvernement a décidé de suspendre la formation initiale des instituteurs bacheliers ; les 22 ENIB présentant une capacité annuelle de formation initiale de plus de 3 000 instituteurs, le dispositif a été réalloué pour la formation continue des MC et plus particulièrement des MC1.

La formation se déroule sur une période de 2 ans, sanctionnée par l'octroi du Certificat élémentaire de fin d'études normales (CEFEN). Toutefois, la formation actuelle des MC1 pose problème puisque ces derniers sont retirés des classes pour deux années de formation. Dans cette configuration, les classes restent fermées ou les écoles doivent recruter de nouveaux maîtres communautaires, bien souvent sans formation initiale (MC0).

Les partenaires techniques et financiers participent également au soutien de ce volet formation continue de l'ensemble des acteurs de la chaîne pédagogique et plus largement, accompagnent la structuration du dispositif de formation initiale et continue. C'est le cas du PREAT dans lequel il est prévu l'élaboration d'un plan de formation pour chacune des 10 régions prioritaires d'intervention afin de mieux définir les priorités, les cycles de formation et leurs durées, selon les catégories des enseignants concernés. Les cibles et les enveloppes financières sont basées sur l'option d'une

<sup>12</sup> Journées pédagogiques ; mini-stage ; journées de suivi/appui ; visites d'écoles et de classes.

formation en cascade, initiée par la réalisation d'ateliers de conception et la formation de formateurs référents et qui visera ensuite 600 inspecteurs et conseillers pédagogiques, 5 000 directeurs d'écoles et environ 13 550 enseignants. Les renforcements suivants sont également envisagés : (i) des dotations en équipements logistiques et didactiques dans les IPEP (ii) l'adaptation des didacticiels pour les enseignants arabophones et la formation à leur utilisation. (iii) la création de 2 nouveaux espaces numériques de formation à distance, en complément des 3 créés dans le cadre de l'IFADEM.

Le programme pour la promotion de la qualité de l'éducation de base (ProQEB) qui opère dans les provinces du Moyen Chari, Batha, Mandoul et le Wadi Fira assure également des actions de formation, via la promotion de principes communs de qualité centrés sur la contextualisation des apprentissages et la promotion d'une pédagogie active et explicite ainsi que le développement d'usages structurés des langues nationales dans l'enseignement.

**Dernièrement, plusieurs paramètres concernant le dispositif de formation initiale et continue ont évolué, notamment concernant la formation des MC0 et des MC1.** Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'urgence quant à la qualification des maîtres communautaires et d'autre part, dans un contexte de structuration souhaité à moyen terme du renforcement de la chaîne pédagogique.

**Les ambitions concernant la formation des MC0 ont été revues à la hausse,** y compris pour les MC0 bénéficiaires du PREAT. Ainsi, il a été décidé de délivrer systématiquement une formation de 45 jours à tous les MC0, afin de leur permettre d'intégrer la catégorie des MC1. Cette formation comprend une remise à niveau dans les disciplines fondamentales (Français et calcul) et en didactique des disciplines. Elle se déroule au cours des vacances scolaires et elle a une valeur certifiante, débouchant sur l'octroi d'une attestation de niveau 1.

Dans le cadre du PREAT, il était prévu la formation de 90% des MC0 selon un module de 15 jours uniquement. Avec ce changement, le budget du PREAT ne permettra de couvrir plus qu'un tiers environ des effectifs prévus. Ainsi, pour parachever la professionnalisation de l'ensemble des MC0 des 10 provinces prioritaires identifiés en 2018/2019, il est nécessaire de combler ce gap de financement.

**Pour les MC 1, les changements concernent les modalités de formation de façon à permettre le maintien dans les salles de classes de cette catégorie de maîtres communautaires.** En effet, pour prétendre à la formation permettant d'intégrer la catégorie des MC 2, les MC 1 doivent être titulaires du BEPCT<sup>13</sup> /BEF, d'une attestation de formation de niveau 1 et enfin, avoir réussi un test de niveau en français, en calcul et en didactique des disciplines. La formation se déroulait forcément sur deux années au sein des ENIB. Elle comprend une formation sur les disciplines professionnelles, un stage pratique et une remise à niveau dans les disciplines fondamentales (Français/arabe et calcul). A l'issue de la formation, les sortants disposent d'une attestation de niveau 2 équivalente au CEFEN. Toutefois, ce dispositif accroît le manque d'enseignants puisque les MC 1 sont retirés des salles de classe durant deux années et les parents se voient donc dans l'obligation de recruter un nouveau maître communautaire.

Pour pallier cette défaillance, un arrêté portant organisation de la formation initiale à distance des enseignants du primaire a été publié le 5 octobre 2020<sup>14</sup> (FIDEP). Il rationalise la présentation des formations diplômantes actuelles (à destination des MC0, MC1, MC2 et IA) et officialise un nouveau dispositif de formation qui prévoit que les Maîtres Communautaires de Niveau 1 admis au test de sélection intègrent une formation hybride de neuf mois qui leur permettent de rester en position de classe<sup>15</sup>. Cette formation comprend une session présentielle de 30 jours pendant le mois d'août suivie d'une formation hybride pendant l'année qui intègre (i) un tutorat de proximité pour de l'auto-

---

<sup>13</sup> Brevet d'Etude du premier cycle tchadien

<sup>14</sup> Arrêté n° 315/PR/MENPC/SEENPC/DGM/DGEF/DFFS/2020.

<sup>15</sup> Ces formations sont également ouvertes aux MC2 et Instituteurs adjoints.

formation (exploitant des émissions de radios et les espaces numériques dans les ENIB), (ii) deux regroupements de 5 jours lors des congés (iii) et l'équivalent d'un « stage pratique » de 15 jours où l'enseignant est évalué par l'encadrement pédagogique (CDFCEP, IPEP, ENI). L'obtention du certificat de fin de formation est basée sur un contrôle continu et une évaluation finale, il permet d'être déclarés admis à l'examen du CEFEN et du CFEN. Le programme et les contenus de formation de ces futurs enseignants est en cours de consolidation, visant notamment le renforcement des compétences relatives au bilinguisme du système et, l'introduction de modules relatifs à la consolidation de la paix, de la résilience et la prévention de l'extrémisme violent.

**Ces nouvelles modalités de formation hybride doivent donc s'appuyer sur l'usage d'espaces numériques en cours de déploiement.** L'éducation au Tchad est marquée par la faiblesse de l'usage des TICE dans les méthodes d'enseignement et apprentissage en partie à cause de la non-maîtrise de l'outil informatique par un bon nombre de formateurs. Depuis 2016, le dispositif IFADEM qui s'appuie sur le tutorat de proximité est expérimenté avec succès au Tchad pour la formation continue de 2 000 enseignants (IA et MC de niveaux 1 et 2) dans trois Provinces pilotes, Ouaddai, Guéra, Mayo-Kebbi Est. Fort de ce succès, le Ministère prévoit sa généralisation afin de se doter d'outils opérationnels pour la formation des enseignants, notamment celle des MC 1. La phase d'extension d'IFADEM vise actuellement 8 autres provinces : le MANDOUL, LOGONE ORIENTAL, MAYO KBBI OUEST, TANDJILE, BATHA, HADJER LAMIS, LAC, COMMUNE DE N'DJAMENA. **La réalisation du déploiement de ce dispositif numérique s'avère donc essentielle pour permettre le développement de la formation des MC1 et, plus généralement, les options de formation hybride.**

**Cette modalité de formation présente également un potentiel important dans le cadre des situations d'urgence où la mobilité des acteurs est limitée,** que ce soit pour des raisons sécuritaires ou sanitaires. Ainsi, dans le plan national de réponse du secteur Éducation au Covid-19, ce dispositif est justement le seul mentionné – pour le compte du MENPC – dans l'annexe présentant « les supports et contenus existants d'éducation à distance et de prévention qui pourraient être utilisés dès à présent ».

#### **II.4. Alphabétisation et éducation non formelle**

##### ***Alphabétisation : la mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire »***

Les centres d'alphabétisation accueillent en 2018-2019 près de 120 000 apprenants. Ce nombre est équivalent à celui de 2014-15, les effectifs se sont redressés après avoir atteint un plus bas de 87 000 en 2016-17. Les trois quarts des apprenants sont formés dans des centres communautaires qui ont compensé la baisse du nombre des centres publics ; 70% sont des femmes.

Le sous-secteur n'a pas suivi le développement quantitatif envisagé par le PIET qui visait un nombre d'apprenant d'environ 150 000 en 2018-19, avec un taux de réussite moyen de 70%. L'objectif du PIET de 100 000 nouveaux alphabétisés par an en 2020 dont 80% dans les centres publics était encore à atteindre.

Tableau 13 - Évolution de l'alphabétisation

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Centres d'alphabétisation</b>	<b>2 565</b>	<b>2 235</b>	<b>1 939</b>	<b>2 167</b>	<b>2 754</b>
Public	773	558	352	78	120
Privé	634	504	608	362	498
Communautaire	1 158	1 173	979	1 727	2 136
<b>Effectifs des apprenants</b>	<b>118 437</b>	<b>100 463</b>	<b>87 305</b>	<b>94 869</b>	<b>119 816</b>
Public	<b>33 032</b>	23 216	16 416	3 709	4 823
Privé	28 317	23 182	26 952	18 554	25 445
Communautaire	57 088	54 065	43 937	72 606	89 548
Filles	78 481	68 090	63 402	68 703	83 679
Garçons	39 956	32 373	23 903	28 166	36 137
<b>Projection PIET</b>	<b>118 437</b>	<b>132 919</b>	<b>140 339</b>	<b>146 403</b>	<b>151 412</b>
Personnels	<b>4 321</b>	<b>3 802</b>	<b>3 167</b>	<b>3 603</b>	<b>4 540</b>
Salles de classe	3 922	3 182	2 525	3 255	4 008
dont en mauvais état	2 325	1 357	1 448	2 105	2 534

Source : annuaires statistiques MENPC

Le Tchad a adopté depuis plusieurs années la stratégie du « faire-faire » pour la réalisation des campagnes d'alphabétisation qui s'apparente à un procédé de délégation de service public permettant à l'État et aux partenaires (ONG, associations, promoteurs, etc.) de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'alphabétisation avec la responsabilisation de la société civile dans la mise en œuvre des activités de formation, l'État s'occupant de l'orientation et de la définition de la politique, de la mobilisation des ressources financières, du suivi, de l'évaluation et du renforcement des capacités des acteurs. Ce dispositif est aujourd'hui en voie de consolidation grâce à l'expérience acquise et aux sessions de formation réalisées auprès des responsables de l'encadrement. Une base de données des opérateurs est déjà en place au MENPC et poursuit son enrichissement à l'occasion des différentes campagnes menées.

Le PREAT contribue à la mise en œuvre de cette politique par la prise en charge de l'alphabétisation de 35 000 personnes (en quatre campagnes de 9 mois), dont au moins la moitié de femmes et de financer l'acquisition de 150 000 livrets d'alphabétisation, l'impression/distribution de 2 000 exemplaires du programme minimal d'alphabétisation ainsi que la formation de tous les animateurs, encadreurs et opérateurs dans le domaine de l'alphabétisation. Il prévoit également d'accompagner l'insertion socio-économique de 8 000 femmes et 3 000 jeunes (post-alphabétisation) via la réalisation de formations techniques spécifiques et des dotations en kits d'insertion professionnelle. Une première a été menée sur financement PREAT et vient de se couronner par une session d'évaluation des apprentissages, en début Aout 2020<sup>16</sup>.

**La formation des acteurs de la chaîne d'encadrement est en cours sur la stratégie du « faire-faire » et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante.** Le PREAT a notamment permis la formation de 103 participants au total dont tous les 9 Directeurs provinciaux de l'Éducation et de la jeunesse et les 9 IPAENF de la zone concernée par les financements PREAT ; 17 chefs de secteurs d'AENF ; 19 chefs de sous-secteurs de l'AENF. Les 42 opérateurs mobilisés sur cette campagne ont également bénéficié d'une formation.

Une synergie étroite a été assurée avec les autres appuis financiers au sous-secteur et notamment le projet ProQEB qui a permis d'unifier les modalités de contractualisation des opérateurs.

<sup>16</sup> Ladite campagne a pu bénéficier à 6 956 apprenants, pour les deux programmes, contre une prévision de 6 000, dont 5 888 femmes/ filles (84,64%). Les effectifs désagrégés des deux programmes se présentent comme suit : (i) Alphabétisation de base : 5 853 apprenants formés contre une prévision de 5 000, dont 4 785 femmes (81,75%) ; (ii) post alphabétisation/Formations Techniques Spécifiques (FTS) des femmes néo alphabétisées : 1 103 apprenantes, contre une prévision de 1 000. Ces campagnes sont mises en œuvre dans 9 des 10 régions prioritaires par 42 opérateurs.

**L'analphabétisme reste important au Tchad et concerne toujours les populations les plus défavorisées ; cette situation diminue leurs opportunités d'insertion socio-économique mais également, leurs capacités de résilience face aux crises.** Il est estimé que près de six millions de personnes de 15 ans et plus sont analphabètes au Tchad<sup>17</sup>. L'amélioration de l'accès aux opérations d'alphabétisation est donc une priorité pour améliorer l'équité du système éducatif et renforcer les capacités des populations les plus démunies à s'adapter aux risques et à répondre aux situations de crise.

**Les dernières campagnes d'alphabétisation menées, notamment sur financement PREAT, ont confirmé l'efficacité de la stratégie du faire-faire en termes d'accès :** 42 d'opérateurs ont été sélectionnés sur financement PREAT parmi 356 candidats qui se sont manifestés lors du lancement de la campagne d'alphabétisation et le nombre, cumulé de bénéficiaires (y compris sur financements nationaux et extérieurs, hors PREAT) s'élève en 2019-2020 à 155 210 personnes dont 104 816 femmes soit (67,5%), contre 120 000 environ en 2018-2019, ce qui amène le secteur au plus près de la trajectoire voulue par le PIET. La crise de la Covid-2019 a toutefois entraîné la suspension des formations A la faveur de la réouverture des centres, intervenue en juin, les apprentissages se sont poursuivis et l'évaluation a pu se tenir en fin juillet 2020, avec des taux satisfaisants de réussite de 94% pour l'alphabétisation de base, 94,61% pour les Formations Techniques Spécifiques (FTS) des femmes néo alphabétisées.

**La déclinaison opérationnelle des programmes d'alphabétisation par les opérateurs, en dialogue avec les communautés, a également gagné en efficacité,** notamment concernant les activités de formations techniques spécifiques « post-alphabétisation » visant l'insertion socio-économique des bénéficiaires qui ont pu profiter d'expériences réussies comme celles menées dans le cadre du projet ProQEB et par la suite, du PREAT. Une difficulté a été identifiée concernant les processus financiers en jeu qui créent des retards dans la rémunération des opérateurs, ce qui pourrait mettre en difficulté ceux disposant d'une trésorerie limitée.

#### **Éducation de base non-formelle des adolescents : un sous-secteur embryonnaire**

**L'éducation de base non-formelle demeure embryonnaire avec 35 centres et 2 682 apprenants en 2018-2019** et sous-dimensionné par rapport au nombre des abandons en cours de cycle primaire. Le sous-secteur n'a pas suivi le développement quantitatif envisagé par le PIET. L'objectif était d'atteindre déjà 9 500 apprenants en 2020.

*Tableau 14 - Évolution de l'éducation de base non-formelle*

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Centres EBNF</b>	<b>44</b>	<b>56</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>35</b>
Public	44	22	23	17	25
Privé				1	2
Communautaire		34	15	5	8
<b>Effectifs des apprenants</b>	<b>2 112</b>	<b>3 460</b>	<b>2 656</b>	<b>2 126</b>	<b>2 682</b>
Public				1 630	1 887
Privé				109	122
Communautaire				387	673
Filles	965	1 637	1 387	1 007	1 299
Garçons	1 147	1 823	1 269	1 119	1 383
<b>Projection PIET</b>	<b>2 112</b>	<b>3 603</b>	<b>5 093</b>	<b>6 584</b>	<b>8 075</b>
Personnels	70		77	75	84
Salles de classe				54	67
Dont en mauvais état				32	39

Source : annuaires statistiques MENPC

<sup>17</sup> Estimations du PIET.

**Dans le sillage des orientations prises pour l’alphabétisation, le MENPC a opté pour une stratégie du « faire-faire » pour l’EBNF** et profite ainsi de l’expérience acquise pour mettre en œuvre cette stratégie sur le terrain. Un ensemble de spécificités de l’EBNF nécessitent toutefois des déclinaisons particulières par rapport au dispositif dans l’alphabétisation : public plus jeune, existence de plusieurs parcours d’EBNF de 4 ans à 300 heures, dont une passerelle impliquant des liens avec l’enseignement formel et un recours à l’alimentation scolaire pour soutenir la demande et les apprentissages.

Le PREAT prévoit la prise en charge dans l’éducation de base non formelle de 19 000 jeunes de 9-14 ans dans les différents parcours existants (4 ans, 3 ans/ASATA, options accélérées et passerelles), l’édition et la distribution de 76 000 nouveaux livrets et guides d’EBNF après relecture et de 2 500 programmes, la distribution des 12 000 manuels d’EBNF imprimés en 2017 et la formation des acteurs de la chaîne d’encadrement. Le financement du PREAT permettra également de fournir des rations sèches pour environ 25% des jeunes pris en charge ainsi que des kits d’insertion professionnel pour 20% d’entre eux. Enfin, un appui est également prévu à l’évaluation des apprentissages en 2020.

À date, le Ministère a assuré la relecture des manuels et guides de l’EBNF et le lancement de leur reprographie ainsi que la production d’émissions radiophoniques pour la mobilisation des opérateurs et des apprenants. Le PREAT a déployé des opérations sur le terrain en ciblant 7 provinces prioritaires afin de se situer en bonne complémentarité avec les autres interventions du secteur : la formation de la chaîne d’encadrement est en cours et une première campagne de recrutement d’opérateurs pour la mise en œuvre de la formule accélérée a été menée et a permis de contractualiser neuf opérateurs qui ont assuré la prise en charge éducative de 2 115 apprenants adolescents, contre une prévision de 2 000, dont 976 filles. Ces opérateurs ont également été formés en même temps que ceux de l’alphabétisation des adultes. Les activités d’apprentissage ont été réalisées sur le terrain mais ont subi des perturbations suite aux restrictions sanitaires liées à la crise de la Covid-19. L’évaluation de ces apprenants a toutefois pu être menée en juillet 2020 et révèle un taux satisfaisant de réussite de 87,12%.

**Étant donné l’importance des besoins, le développement quantitatif de l’offre reste un objectif central pour le secteur.** On estime à près d’un million le nombre de 9-14 ans hors du système éducatif dont plus de 600 000 filles ; un garçon sur trois et une fille sur deux sont non-scolarisés au Tchad.

*Tableau 15 - Les jeunes de 9 à 14 ans non-scolarisés*

	Population 2018 (PIET)	Élèves scolarisés 2018-19			Non scolarisés	
		Primaire	Collège	Ensemble	Nombre	%
<b>Filles et Garçons</b>						
9 ans	451 162	342 105		342 105	109 057	24,2%
10 ans	411 100	286 433		286 433	124 667	30,3%
11 ans	392 851	224 320	7 743	232 063	160 788	40,9%
12 ans	376 077	161 568	35 724	197 292	178 785	47,5%
13 ans	360 560	94 904	61 013	155 917	204 643	56,8%
14 ans	346 127	56 489	74 553	131 042	215 085	62,1%
<b>Total</b>	<b>2 337 876</b>	<b>1 165 819</b>	<b>179 033</b>	<b>1 344 852</b>	<b>993 024</b>	<b>42,5%</b>
<b>Garçons</b>						
9 ans	225 614	192 925		192 925	32 689	14,5%
10 ans	204 166	162 627		162 627	41 539	20,3%
11 ans	193 722	128 461	4 664	133 125	60 597	31,3%
12 ans	184 102	93 479	21 908	115 387	68 715	37,3%
13 ans	175 186	54 711	37 388	92 099	83 087	47,4%
14 ans	166 881	32 964	46 246	79 210	87 671	52,5%
<b>Total</b>	<b>1 149 672</b>	<b>665 167</b>	<b>110 206</b>	<b>775 373</b>	<b>374 299</b>	<b>32,6%</b>
<b>Filles</b>						
9 ans	225 548	149 180		149 180	76 368	33,9%
10 ans	206 933	123 806		123 806	83 127	40,2%
11 ans	199 128	95 859	3 079	98 938	100 190	50,3%
12 ans	191 975	68 089	13 816	81 905	110 070	57,3%

13 ans	185 374	40 193	23 625	63 818	121 556	65,6%
14 ans	179 246	23 525	28 307	51 832	127 414	71,1%
<b>Total</b>	<b>1 188 204</b>	<b>500 652</b>	<b>68 827</b>	<b>569 479</b>	<b>618 725</b>	<b>52,1%</b>

Source : annuaire statistique 2018-2019, MENPC

Face à cette situation, l'EBNF n'accueillait donc que 2 682 élèves en 2018/2019. L'augmentation des budgets alloués à la mobilisation des opérateurs, associée aux efforts d'amélioration de l'efficacité et d'encadrement de la qualité présentés plus haut, doivent être poursuivis.

**La stratégie du « faire-faire » en EBNF présente de bonnes perspectives en termes d'accès, à l'image de ses résultats dans le cadre de l'alphabétisation. Toutefois, il convient maintenant d'approfondir la déclinaison de cette stratégie pour l'EBNF afin de prendre en compte ses spécificités et tirer les leçons de l'expérience en alphabétisation des adultes.**

Ainsi, l'EBNF est structurée autour de quatre parcours distincts en fonction des publics : (i) l'option de 4 ans, (ii) l'option de 3 ans ou ASATA (III), l'option accélérée de 300 heures et (iv) l'option passerelle.

Les financements du PREAT ont permis d'expérimenter la stratégie du « faire-faire » dans le cadre de l'option accélérée de 300 heures qui présente la structure la plus proche des programmes d'alphabétisation actuellement privilégiés. Il convient donc maintenant d'envisager la déclinaison de la mise en œuvre de cette stratégie pour les autres options, qui présentent des caractéristiques différentes, notamment l'option passerelle visant la ré-scolarisation des adolescents. Des travaux et consultations sont donc à mener pour analyser la pertinence de cette déclinaison pour les différentes options, les contraintes et opportunités offertes et définir les processus de contractualisation avec les opérateurs les plus adaptés. Ces travaux prendront en compte d'autres caractéristiques de l'EBNF comme l'âge des bénéficiaires (9-14 ans), plus jeunes que l'alphabétisation et donc moins autonome, et devant bénéficier d'un environnement d'apprentissage plus sain et protecteur.

Par ailleurs, afin de stimuler la demande d'EBNF et les conditions physiques d'apprentissage des élèves, il est souhaité faire bénéficier ces élèves d'un service d'alimentation scolaire. Ces derniers étant accueillis hors des structures publiques habituellement couvertes par les programmes de cantines scolaires, une réflexion conjointe doit être menée avec les services en charge de la mise en œuvre de la politique nationale d'alimentation scolaire, afin d'intégrer ces jeunes en relation avec les opérateurs mobilisés. Enfin, une réflexion similaire doit être menée afin d'organiser l'identification/mise à disposition de kits professionnels pour les lauréats s'engageant dans la vie active, via les opérateurs ayant assuré leur formation technique spécifique.

**Si la stratégie du faire-faire présente de bonnes perspectives en termes de développement de l'accès, il est primordial de suivre de près ses performances en termes de qualité des apprentissages.**

Ainsi, une évaluation solide des apprenants devra être assurée afin de mesurer la qualité du service fourni par les opérateurs et garantir la valeur de la certification délivrée aux lauréats. En amont de ces évaluations, un suivi étroit des opérateurs sera réalisé par les services centraux et déconcentrés, afin de vérifier la qualité des moyens déployés et des processus mis en œuvre.

## II.5. Gestion et pilotage

### *Des efforts pour moderniser le système d'information*

**Le renforcement des capacités de gestion et de pilotage du système éducatif constitue une priorité transversale du PIET** qui s'est fixé un ensemble d'orientations stratégiques visant l'atteinte des résultats suivants :

1. Se doter d'un plan stratégique de renforcement des capacités techniques et institutionnelles ;
2. Appliquer et améliorer les textes relatifs à la décentralisation ;



3. Mettre en place un dispositif de régulation et de gestion du personnel, notamment en se dotant de critères de gestion consensuels et d'outils informatisés qui en assure l'exécution de manière transparente et efficace ;
4. Améliorer les capacités de pilotage du système éducatif par la mise en place d'un SIGE décentralisé, intégré et unique.

**Un plan de renforcement de capacités du MENPC a ainsi été développé autour de trois domaines : (i) les compétences en planification, programmation et analyse quantitative, (ii) les compétences en gestion administrative, financière et des situations d'éducation d'urgence et, (iii) les capacités du Centre National des Curricula.**

Par ailleurs, un dispositif de pilotage du PIET a été mis en place et plusieurs études sectorielles sont en cours de réalisation sur l'éducation inclusive et sur l'état des lieux des inégalités et la stratégie de lutte contre les discriminations. Des actions de sensibilisation et de formation en matière de création et de gestion des cantines scolaires, l'élaboration d'un plan de gestion des matériels et immobilisation du MENPC ainsi qu'un diagnostic stratégique de type RESEN.

**La modernisation d'un SIGE exploitant au mieux les TIC et l'expérimentation de sa décentralisation constitue le second axe structurant du renforcement des capacités de pilotage du système.**

Le PREAT vient en soutien à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques en développant un premier axe d'intervention dédié à l'amélioration des capacités de pilotage et de gestion et un second axe d'intervention portant sur l'amélioration et le renforcement du système d'information. À ce jour, la mise en œuvre du PREAT a permis d'atteindre les résultats suivants :

- La plateforme informatique STATEDUC a été renforcée via une formation-action des informaticiens.
- Les cadres des services concernés au niveau du MENPC ont été formés sur la carte scolaire et l'analyse des données.
- Les données 2019/2020 ont été collectées et la saisie des données est en cours de préparation en vue de publier l'annuaire statistique.
- La stratégie de communication du MENPC est en cours d'élaboration avec une priorité à la communication sociale élargie à l'ensemble des acteurs du système éducatif, en particulier, les enseignants et leurs syndicats, les parents d'élèves, les communautés éducatives, les responsables et autorité de l'administration scolaire centrale et déconcentrée.
- Le cadre conceptuel de la carte scolaire a été élaboré.
- Les équipements informatiques du SIGE, de la carte scolaire et des matériels de bureau pour les structures centrales et déconcentrées du MENPC sont en cours d'acheminement.

Les efforts du PREAT en appui à la gestion et au pilotage du système sont articulés à ceux du projet ProQEB qui appuiera en 2020 la décentralisation du SIGE dans une région supplémentaire (Wadi Fira) et répliquera l'expérience pilote de décentralisation au niveau école dans ses régions d'intervention (Mandoul, Moyen Chari, Wadi Fira et Batha). Le projet contribue également au géoréférencement des écoles dans ces quatre régions en tant qu'intrants à la mise en place de la carte scolaire.

Le projet PAQEPP contribue également au développement d'un dialogue de gestion par la carte scolaire en appuyant les capacités d'analyse et d'expression des besoins des écoles par les IPEP, en termes d'infrastructures et d'enseignants. Une annexe aux rapports de rentrée scolaire est ainsi développée et expérimentée avec 10 IPEP de N'Djamena et Moundou.

#### ***Mais une prise en compte des situations d'urgence limitée***

La prise en charge des situations d'urgence et des populations vulnérables se heurte à la faiblesse des capacités de gestion et de pilotage du système qui peinent déjà à suivre, analyser et répondre aux

situations classiques d'enseignement-apprentissage pour le plus grand nombre. L'enjeu de disposer d'un système d'information et de gestion efficace, à la base, reste donc primordial pour envisager la détection des disparités, le suivi des groupes spécifiques, la prévention des risques et la gestion des réponses aux situations d'urgence. Toutefois, il est nécessaire de disposer, et d'intégrer dans le SIGE et dans les processus de planification, suivi et évaluation, la dimension éducation en situation d'urgence et l'attention particulière aux populations vulnérables.

### **Mise en place d'un SIGE décentralisé**

La mise en place d'un SIGE « décentralisé, intégré et unique » axé sur l'utilisation des TICs constitue l'axe structurant du PIET pour le renforcement de la qualité du processus de production statistique, d'exploitation des informations et plus généralement, de pilotage et de gestion du système éducatif.

Aux côtés du renforcement du SIGE au niveau central, le PREAT appuie la décentralisation du système dans 10 des 23 régions du pays et le projet ProQEB dans une région supplémentaire. Ces opérations seront menées au cours de l'année scolaire 2020/2021. La stabilisation d'un SIGE décentralisé et performant repose sur un financement national pour 12 régions du pays, tant au niveau des défis matériels (équipement informatique, accès à l'énergie) que de formation des ressources humaines.

La décentralisation du SIGE intégré et unique axé sur l'utilisation des TIC constituant l'axe structurant de l'amélioration de la qualité, de la disponibilité, et de l'exploitation des données sur le système éducatif, l'accompagnement de cette décentralisation constitue une priorité pour le développement des capacités de pilotage et de gestion du secteur et général, et pour la gestion des situations d'urgence et la prise en compte des populations vulnérables en particulier.

### **Amélioration de la qualité des données et prise en compte de l'ESU**

La décentralisation du SIGE permettra donc d'améliorer le fonctionnement des processus de production et de circulation de l'information, pour une meilleure exploitation dans les processus décisionnels. Toutefois, les contenus informationnels produits et analysés doivent correspondre aux besoins des acteurs et aux enjeux actuels du système éducatif tchadien, notamment concernant l'éducation en situation d'urgence et la prise en compte des vulnérabilités.

Deux processus de production d'information sont concernés : l'enquête statistique annuelle dont est issu l'annuaire statistique, ainsi que les rapports de rentrée et de fin d'année scolaire.

**Tout d'abord, l'enquête statistique annuelle** constitue la principale opération de production d'information sur le système dans son ensemble, au service du pilotage global du secteur. Le contenu des questionnaires de recensement scolaire (QRS) demandés aux directeurs d'école fait donc l'objet d'actualisation régulière afin de mieux correspondre aux problématiques émergentes ou négligées. Ainsi, des informations descriptives spécifiques à l'ESU ou encore à la prise en charge des populations vulnérables ont besoin d'être identifiées et intégrées aux QRS, en s'appuyant sur des concertations avec les parties prenantes du secteur et notamment le cluster Éducation en situation d'urgence. Afin de centraliser, diffuser et exploiter efficacement ces informations, le développement d'un module spécifique aux données utiles pour l'ESU sera nécessaire au niveau du SIGE. La production de ces données devra reposer sur un système rapide de reporting basé sur l'utilisation des TICs en vue de répondre plus efficacement et urgemment aux besoins de gestion de l'Éducation en Situation d'urgence. Ce module permettra d'harmoniser et de consolider les différentes sources de données parcellaires dont la production est soutenue par plusieurs PTFs et ONGs dans le domaine.

**Les rapports de rentrée/fin d'année scolaire** constituent quant à eux des outils immédiats d'information pour la gestion des ressources ; ils sont ainsi réceptionnés, exploités et synthétisés à chaque niveau du système éducatif (IPEP, IDEN, DREJ) en début et fin d'année scolaire. Ils permettent également de compléter et vérifier la cohérence des questionnaires de recensement. Ces rapports de rentrée et de fin d'année doivent actuellement faire l'objet d'une consolidation pour permettre (i) de

disposer d'un canevas harmonisé au niveau national et (i) d'intégrer un outil d'analyse et d'expression des besoins des écoles, développé dans le cadre du projet PAQEPP.

Dans ce cadre, il est opportun de profiter de ces travaux planifiés pour assurer une intégration adéquate des enjeux de l'éducation en situation d'urgence dans ces rapports qui bénéficient d'un processus de production et de transmission beaucoup plus rapide que l'enquête statistique annuelle. Ainsi, si les informations relatives à l'ESU intégrées dans le QRS doivent permettre de disposer d'une vision exhaustive et cohérente de l'ESU au niveau sectoriel (pilotage, suivi et évaluation), les informations à intégrer dans les rapports de rentrée et de fin d'année permettront de nourrir de manière rapide et flexible la prévention des risques et les processus de gestion des ressources opérés au niveau local et central.

Ces travaux au niveau des rapports de rentrée et le renforcement de capacités des IPEP/IDEN et DREJ associé, constitue également une contribution importante à l'opérationnalisation d'une gestion par la carte scolaire prenant en compte l'ESU. En effet, l'outil carte scolaire se nourrira d'informations statistiques et géographiques afin de permettre une gestion rationnelle des infrastructures et des ressources humaines et matérielles. Les travaux susmentionnés permettront de confirmer les informations utiles pour une bonne gestion des ressources basée sur la carte scolaire, notamment en prévention ou en situation d'urgence, et de familiariser les acteurs locaux à la collecte, l'usage et l'exploitation de ces informations dans des formats qui leur sont familiers

#### **Sécurisation de la continuité statistique**

Le recensement scolaire est une opération d'envergure nationale qui mobilise d'importantes ressources logistiques chaque année. Les disponibilités budgétaires et/ou les processus d'exécution de la dépense peuvent faire défaut et entraver la réalisation de ces opérations et leur fiabilité. Ainsi, la publication de l'annuaire statistique du secteur a connu d'importants retards sur la période passée, parfois plus de 30 mois après le 1er janvier de l'année scolaire concernée. Un effort particulier a été produit pour améliorer ce processus, y compris grâce aux financements du PREAT, et cet effort a porté ses fruits : pour l'année 2019/2020, la saisie des données est en cours d'achèvement. Toutefois, en l'absence d'un SIGE « décentralisé, unique et intégré », le budget national mobilisable et les appuis extérieurs comme celui du PREAT ne permettent pas de couvrir l'ensemble des opérations jusqu'à la publication des données. Les besoins de financement interne sont donc importants alors que les perspectives budgétaires se sont assombries suite à la crise de la Covid-19, tant au niveau des ressources - grevées par une chute anticipée du PIB, que des dépenses supplémentaires à prévoir afin de prendre en charge la situation sanitaire et les répercussions socio-économiques. Or, la production statistique n'étant pas une activité indispensable à la continuité pédagogique, elle représente logiquement une variable d'ajustement politiquement acceptable en temps de crise. Dans le contexte actuel, un risque important de sous-financement de ces opérations doit donc être pris en compte.

#### **Exploitation des données au niveau local**

L'amélioration de l'exploitation des informations du SIGE à tous les niveaux du système éducatif complète au sein du PIET les actions en faveur du renforcement de la production statistique. Au-delà des agents publics, il est ainsi visé « la rationalisation du processus de prise de décision dans un cadre de concertation élargie aux communautés, aux parents d'élèves, à la société civile, aux organisations syndicales, etc. ».

***Au niveau central, l'amélioration de l'exploitation des informations du SIGE s'appuie sur la mise en place d'une plateforme nationale TIC*** pour améliorer l'accessibilité aux données et sur un plan de renforcement de capacités ciblé pour améliorer l'exploitation de ces données. La prise en compte de ces analyses dans les processus décisionnels et l'élargissement du cadre de concertation s'appuient quant à eux sur la consolidation d'instances de pilotage sectorielles inclusives et l'articulation de ces

instances aux processus budgétaires et de planification. L'ensemble de ces aspects bénéficient d'un appui du PREAT au niveau technique, matériel et humain.

***Au niveau local, l'amélioration de l'exploitation des données disponibles et l'élargissement des cadres de concertation s'appuie sur le développement de tableaux de bord*** en tant qu'outils d'information et support de la concertation verticale (au sein de l'administration scolaire) et horizontale (avec les partenaires éducatifs et en premier lieu les parents d'élèves). Ces tableaux de bord se déclinent à destination des écoles, des IPEP et des communautés de parents et se nourrissent de données fournies par le SIGE.

La conception et l'expérimentation des tableaux de bord « école » ont été initiés dans le cadre de l'initiative Data Must Speak<sup>18</sup> et leur diffusion est appuyée par le PREAT. Une feuille de route pour le développement de l'usage des tableaux de bord a ainsi été élaborée. La mise en place effective de ce cadre de dialogue et de redevabilité interne et externe nécessite de compléter le déploiement de ces tableaux de bord auprès des différents acteurs et notamment des IPEP. En effet, dans le cadre de l'élargissement de la concertation aux communautés (redevabilité externe), les IPEP auront un rôle de suivi et d'animation du dialogue entre les équipes pédagogiques des écoles et les communautés de parents.

L'IPEP constituent également le premier maillon de la redevabilité interne, supervisant directement les écoles et rendant compte aux IDEN et DPEJ. Dans ce cadre, il est le premier acteur de l'analyse et de la transmission des besoins des écoles auprès de l'administration scolaire.

Au-delà de l'installation du cadre de concertation élargie aux communautés, aux parents d'élèves et à la société civile tel que prévu par le PIET, le déploiement des tableaux de bord auprès des IPEP constitue donc une étape indispensable à la diffusion d'informations pertinentes auprès des acteurs et à leur exploitation au plus près des besoins des écoles.

### III. THEORIE DU CHANGEMENT ET OBJECTIFS DU PROJET

#### III.1. Théorie du changement

Le secteur de l'éducation au Tchad est engagé dans le développement quantitatif et qualitatif de son système au bénéfice d'une population croissante. Cette population et les acteurs du système éducatif sont par ailleurs exposés à de multiples risques et vulnérabilités qui engendrent des crises d'ordre économique, social et humanitaire. **L'enjeu actuel réside donc dans la poursuite du développement d'un accès équitable à une éducation de qualité, notamment pour les plus vulnérables, tout en développant les capacités du système éducatif à prévenir et gérer les situations d'urgence et de vulnérabilité.**

Dans ce cadre, la problématique centrale réside dans la possibilité d'assurer la prise en charge immédiate des besoins éducatifs des plus vulnérables et notamment des populations exposées aux crises humanitaires. Mais il s'agit également de considérer les contraintes budgétaires et ces situations d'éducation en situation d'urgence comme des constantes à moyen terme et ainsi, de développer des capacités pérennes de planification, gestion, suivi et évaluation qui prennent en compte de manière intégrée ces situations d'urgence et développent des solutions viables et efficaces.

**La théorie du changement retenue dans le cadre du Projet vise à soutenir les capacités immédiates d'éducation en situation d'urgence et de prise en charge des plus vulnérables tout en renforçant les**

---

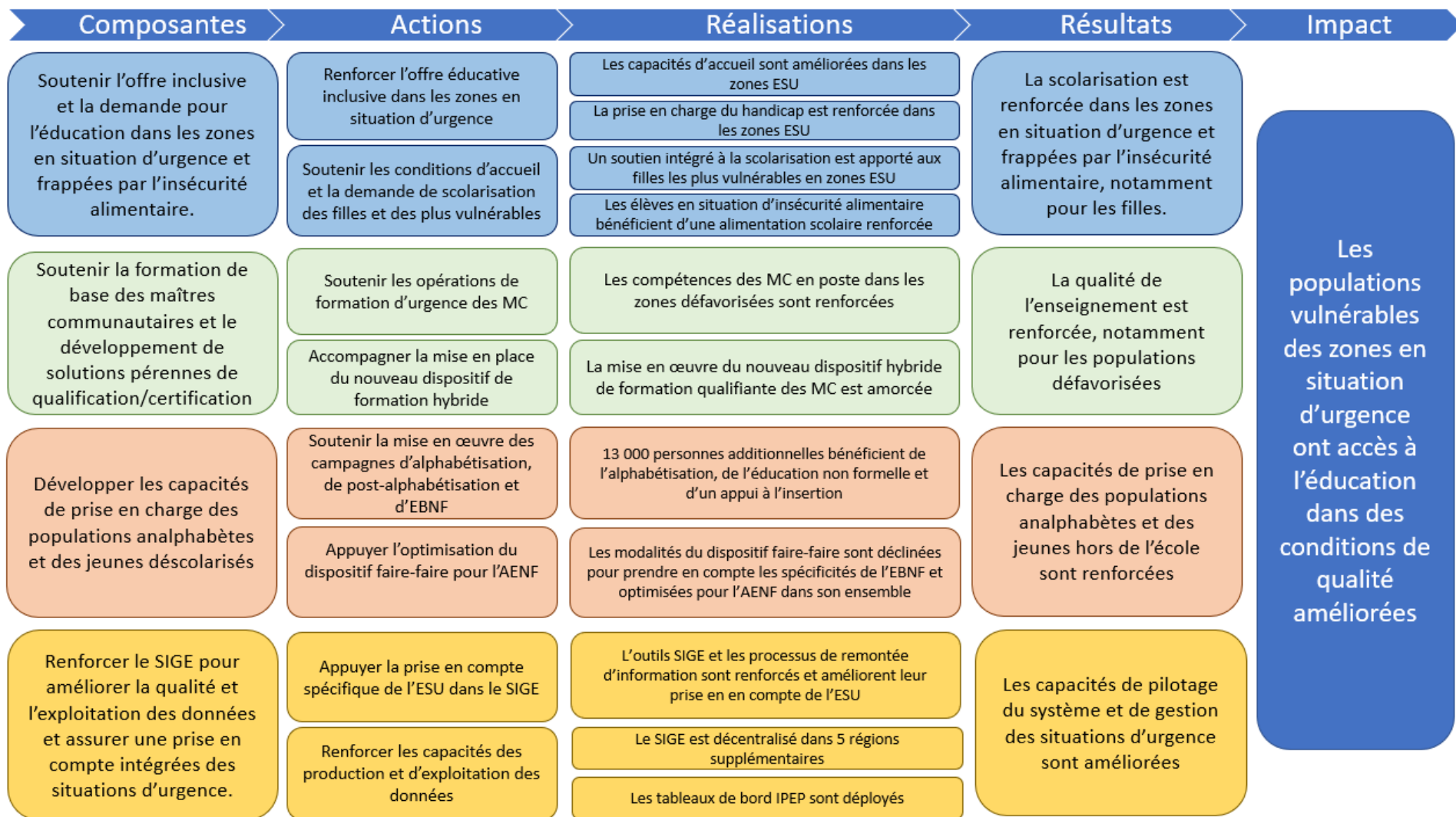
<sup>18</sup> L'initiative Data Must Speak est mise en œuvre par l'UNICEF et a bénéficié d'un appui du PME dans le cadre de son programme d'activités globales et régionales.

**capacités du système à assurer le développement d'un enseignement-apprentissage de qualité et à intégrer l'éducation en situation d'urgence dans son dispositif de pilotage et de gestion.**

Les leviers de changement sur lesquels repose cette théorie sont :

- le renforcement quantitatif de l'offre et le soutien à la demande d'éducation dans les zones en situation d'urgence (accès équitable)
- le développement des capacités d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle (accès équitable)
- l'accroissement du nombre de maîtres communautaires formés et le développement de solutions innovantes et pérennes de formation qualifiante pour ces personnels (qualité des apprentissages)
- la poursuite du processus de renforcement du SIGE et des capacités nationales prenant la production rapide des statistiques intégrées et harmonisées nécessaires à la gestion de l'éducation en situations d'urgence (efficience).

Le schéma ci-après présente la synthèse des grandes interventions, les résultats attendus ainsi que l'impact visé.



### **III.2. Objectifs du projet**

**L'objectif général du Projet** est de soutenir l'éducation des populations vulnérables et touchées par les crises, notamment les filles, tout en contribuant au renforcement des capacités pérennes de prise en charge de l'éducation en situation d'urgence et d'amélioration de la qualité.

**Cet objectif général se décline dans les objectifs spécifiques suivants :**

1. Renforcer la scolarisation inclusive, notamment des filles, dans les zones en situation d'urgence.
2. Renforcer la qualité de l'enseignement pour les populations défavorisées
3. Développer les capacités de prise en charge des populations analphabètes et des jeunes hors de l'école
4. Renforcer les capacités de pilotage du système et de gestion de l'éducation en situations d'urgence

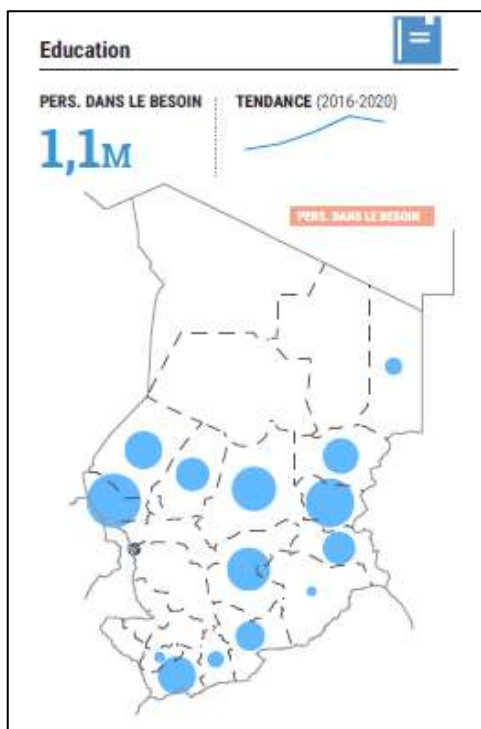
**Afin d'atteindre ces objectifs, les interventions sont regroupées dans quatre composantes :**

1. Soutenir l'offre inclusive et la demande pour l'éducation dans les zones en situation d'urgence et frappées par l'insécurité alimentaire.
2. Soutenir la formation de base des maîtres communautaire et le développement de solutions pérennes de qualification et certification.
3. Soutenir la mise en œuvre sur le terrain des nouvelles stratégies d'AENF et consolider leur cadre institutionnel, en priorisant les zones d'éducation en situation d'urgence.
4. Renforcer le SIGE pour améliorer la qualité et l'exploitation des données et assurer une prise en compte intégrées des situations d'urgence.

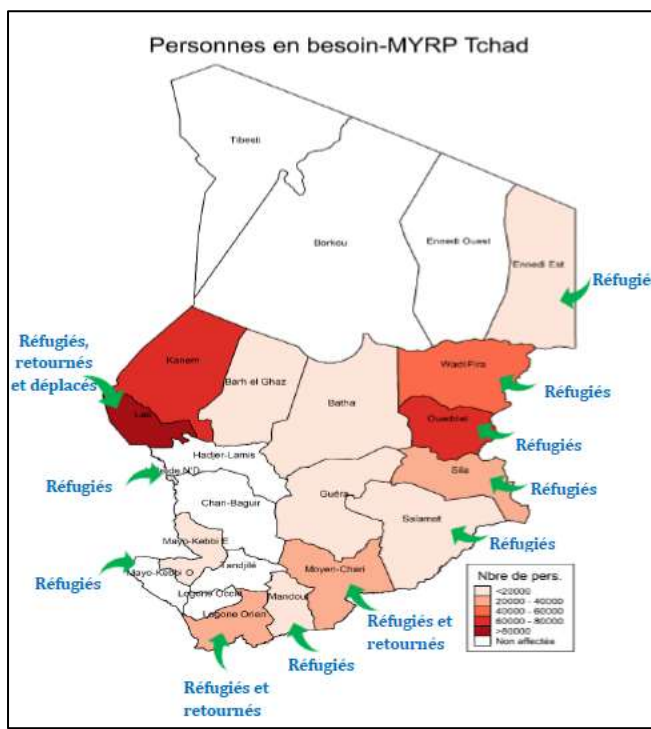
### **III.3. Complémentarités et ciblage des bénéficiaires**

**Un premier principe de priorisation du PUREAT consiste à cibler les actions de soutien direct aux apprenants et aux écoles dans les zones d'éducation en situation d'urgence. Ce ciblage concernera donc les composante 1 et 3 du Projet.**

Le périmètre de ces zones est mouvant, en fonction de l'évolution des conflits internes et externes et la survenance d'évènement climatiques. Une comparaison visuelle de l'analyse des besoins du Plan de réponse humanitaire et du PPRESU montre que si les zone Sud, Est et Lac restent celles principalement touchées par les besoins en termes d'ESU, les priorisations plus détaillées (par province notamment) peuvent varier en fonction des périodes de recensement et des méthodes utilisées.



HRP 2020



PPRESU 2020

Au sein de ces zones, les provinces suivantes ont été identifiées pour bénéficier de ces actions directes du PUREAT. Il s'agit des zones pour lesquelles les mouvements récents de population et la faiblesse des capacités locales créent d'importantes tensions sur l'offre éducative. Ce ciblage de premier niveau retient donc les provinces suivantes:

- Lac
- Logone oriental
- Moyen Chari
- Kanem

En fonction des sous-composantes, un ciblage plus fin des zones d'interventions est réalisé afin de prendre en compte la spécificité des actions prévues et leur complémentarité avec les autres financements en cours. Ce ciblage de second niveau est explicité dans le document, au niveau de chaque sous-composante.

La sélection définitive des sites bénéficiaires des interventions directes de terrain s'appuiera sur deux mécanismes afin de capter au mieux les besoins locaux et de s'inscrire en complémentarité fine des interventions en cours de lancement :

- des ateliers avec les IPEP/IDEN des zones ciblées au cours du premier mois de mise en œuvre du Projet.
- un dialogue concomitant avec le Cluster Éducation afin de garantir la bonne complémentarité des financements d'urgence avec les interventions identifiées lors des ateliers avec les IPEP/IDEN..

**Un second principe de priorisation sera appliqué aux composantes 2 et 4 qui répondent quant à elles à une logique de soutien aux chantiers prioritaires pour le développement du système** et des capacités de pilotage et de gestion, y compris pour l'ESU. Pour les actions concernées par un ciblage géographique ou technique, celui-ci s'appuiera plutôt sur une articulation avec les appuis en cours soutenant le développement du secteur (PREAT, ProQEB etc.).

Ces ciblages spécifiques sont explicités ci-dessous, au niveau de chaque sous-composante du Projet.



#### **IV. COMPOSANTE 1 - SOUTENIR L'OFFRE INCLUSIVE ET LA DEMANDE POUR L'ÉDUCATION DANS LES ZONES EN SITUATION D'URGENCE ET FRAPPEES PAR L'INSECURITE ALIMENTAIRE.**

Cette composante vise à contribuer à la réponse globale aux situations de crise et de vulnérabilité promue par le PNCET, la politique d'alimentation scolaire et la stratégie de l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire. Elle s'inscrit également dans le même paradigme à savoir une articulation entre l'humanitaire et le développement. Son objectif est de soutenir l'offre inclusive et la demande pour l'éducation dans les zones en situation d'urgence et frappées par l'insécurité alimentaire. En s'appuyant sur les orientations du PPRESU, sa mise en œuvre s'articulera de manière fine avec les interventions prévues sur les fonds ECW et plus généralement, celles des partenaires du Cluster Éducation.

**Cette composante ciblera donc les quatre provinces ESU prioritaires mentionnées précédemment (Lac, Logone Oriental, Moyen Chari et Kanem) ; un ciblage plus fin est présenté au niveau de chaque sous-composante.**

La première sous-composante permettra de développer l'offre d'éducation dans les zones en situation d'urgence via deux actions spécifiques :

- la construction de salles de classes et l'installation d'espaces temporaires d'apprentissages (ETA) et d'équipements sanitaires, avec les volets formation et sensibilisation associés et,
- un soutien ciblé à l'éducation inclusive

La seconde sous-composante vient quant à elle stimuler la demande d'éducation dans ces zones, via deux actions spécifiques :

- le soutien au dispositif des cantines scolaires dans les zones en insécurité alimentaire et,
- un soutien spécifique à la scolarisation des filles

##### **IV.1. Sous-Composante 1.1 : Soutien à l'offre d'éducation en zone ESU**

###### ***Action 1.1.1 - Constructions et équipement de salles de classes et installation d'ETA***

Le Projet permettra la construction et l'équipement de 80 salles de classe pour les zones d'éducation en situation d'urgence, dans une quarantaine d'écoles existantes (ratio théorique de deux salles de classes/école, adapté en fonction du ciblage précis réalisé avec les IPEP/IDEN et présenté plus bas). Cet investissement sera complété par la distribution de 80 lots de tables bancs et bureau/chaise pour le maître au profit de 80 salles de classes existantes dans ces zones.

Le modèle de SDC retenu est le hangar type ouvert ou semi-ouvert particulièrement adapté aux zones en situation d'urgence, dans une logique de transition urgence-développement. Des adaptations locales pour faciliter l'accès aux élèves en situation de handicap seront étudiées au cas par cas. En termes d'approche, c'est l'approche entreprises qui sera retenue en raison de sa rapidité d'exécution et d'un coût de réalisation concurrentiel, relativement à l'approche communautaire.

*Figure 9 - Modèles de salle de classe*



En complément de ces salles de classes, le PUREAT contribuera aux efforts de réouverture des écoles adaptée à la crise sanitaire Covid-19 en déployant 160 espaces temporaires d'apprentissages (ETA) dans les écoles de la zone. Ces ETA permettront aux services déconcentrés en lien avec les écoles,

d'aménager les espaces d'apprentissages pour limiter les risques de propagation du virus (dédouement de groupes pédagogiques pléthoriques etc.).

Au sein des quatre provinces ESU ciblées, les sous-préfectures prioritaires suivantes ont été identifiées pour lesquelles les mouvements récents de population et la faiblesse des capacités locales créent d'importantes tensions sur l'offre éducative:

Tableau 16 - Liste des sous-préfectures ESU prioritaires

Province	Département	Sous-préfecture
Lac	Fouli (Liwa)	Daboua
	Kaya (Baga Sola)	Bagassola rural
		Bagassola urbain
		Ngouboua
	Mamdi (Bol)	Bol rural
		Bol urbain
Kangalam		
Logone Oriental	La Nya Pende	Gore
		Yamodo
	Mont de Lam (Mbai Bokoum)	La lim (Mbaibokoum)
		Mbere (Mbitoye)
Moyen Chari	Gran Sido (Maro)	Maro
		Sido
	Lac Iro (Kyabe)	Roro
		Kekidina
Kanem	Kanem (Mao)	Melina
		Wadigue
		Djara
		Mao
	Nord Kanem	Noukou
		Tchouna
		Rig-Rig
	Sud Kanem	Mondo
		Am-Doubak

Sur cette base, une identification fine et dynamique des écoles bénéficiaires sera réalisée à la rentrée scolaire 2020/2021, grâce à des réunions organisées avec les IPEP et IDEN de ces zones. Cette identification s'appuiera sur les rapports de rentrée scolaire et sur le recensement des appuis confirmés au niveau des autres Projets, et notamment les fonds ECW et PME/Covid-19. Pour chaque école bénéficiaire, il sera spécifié le type d'investissement à y réaliser (salle de classe, mobilier) y compris les investissements en eau-hygiène assainissement présentés dans l'action suivante. Les écoles ne pouvant être retenues pour la construction de salles de classes (limite budgétaire, problème foncier etc.) mais qui seraient signalées comme présentant des situations d'effectifs pléthoriques seront dotées d'ETA équipées de nattes, d'un tableau noir mobile et d'une station mobile de lavage des mains. Les éventuels dallages nécessaires seront également réalisés.

Afin de promouvoir la durabilité des investissements, 1% du coût des constructions est systématiquement réservé à des opérations de formation/sensibilisation des communautés et des écoles concernant l'entretien des infrastructures.

#### **Action 1.1.2 - Soutien intégré Eau, Hygiène et Assainissement**

Le Projet financera la mise en place du paquet d'intervention intégré spécifié dans le document de la stratégie nationale de l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire. Ce paquet inclut un

ensemble d'activités d'équipement (points d'eau, latrines, station de lavage des mains), de sensibilisation/formation concernant l'approvisionnement en eau potable, l'accès à l'assainissement, l'accès à l'hygiène et l'entretien/maintenance des installations.

Tableau 17 - Extrait du document de stratégie nationale EAHMS

Cout d'intervention pour une école de 300 personnes (enfants et personnel scolaire)					
Type d'interventions	Description	Cout par Ecole		Cout par personne	
		Min \$ US	Max \$ US	Min \$ US	Max \$ US
<b>Approvisionnement en eau potable</b>					
Réhabilitation / Construction de Forage équipé de PMH avec margelles et drainage	Forage équipé de pompe à motricité humaine avec la margelle et les canaux de drainage	\$ 4 278	\$ 15 679	\$ 14,3	\$ 52,3
Postes d'eau avec robinets et gobelets	Mise en place de seaux de 20L (jusqu'à 100 L) avec robinet et couvercle par classe avec 2 gobelets	\$ 62	\$ 462	\$ 0,2	\$ 1,5
Formation des artisans réparateurs	Formation technique et pratique, dotation de matériels, livret de l'artisan réparateur et des magasins de pièces détachées	\$ 269	\$ 445	\$ 0,9	\$ 1,5
<b>Sous-total approvisionnement en eau potable</b>		<b>\$ 4 608</b>	<b>\$ 16 586</b>	<b>\$ 15,4</b>	<b>\$ 55,3</b>
<b>Accès à l'assainissement</b>					
Construction/Réhabilitation de latrines séparées filles-garçons	Minimum : 1 blocs de 3 cabines (garçons, filles, enseignants) Maximum: Si 1 cabine pour 50 garçons et 1 pour 25 filles 1 bloc de 3 cabines (garçons et enseignants) 1 blocs de 4 cabines (filles et enseignantes) Espace adéquat pour la gestion de l'hygiène menstruelle	\$ 3,900	\$ 9,100	\$ 13,0	\$ 30,3
<b>Sous-total accès à l'assainissement</b>		<b>\$ 3,900</b>	<b>\$ 9,100</b>	<b>\$ 13,0</b>	<b>\$ 30,3</b>
<b>Accès à l'hygiène</b>					
Mise en place des dispositifs de lavage des mains (DLM)	Dispositif de lavage des mains de 100 L avec couvercles fixé devant les toilettes des filles et des garçons avec support (2 par bloc de toilettes)	\$ 240	\$ 342	\$ 0,80	\$ 1,14
Dispositif mobile de lavage des mains	1 bouilloire par classe (6)	\$ 8	\$ 15	\$ 0,03	\$ 0,05
Dispositif mobile de lavage des mains	bouilloire près des vendeuses (4)	\$ 5	\$ 10	\$ 0,02	\$ 0,03
Approvisionnement en savon pour l'année scolaire	2 boules de savon de 200 grs par mois	\$ 102	\$ 205	\$ 0,34	\$ 0,68
Mise en place du club d'hygiène	Formation du club d'hygiène avec plan d'activités	\$ 26	\$ 36	\$ 0,09	\$ 0,12
Mise à disposition du Livret du club d'hygiène et du guide de l'enseignant encadreur	Impression de 20 livrets et 2 guides	\$ 38	\$ 38	\$ 0,13	\$ 0,13
Célébration de la journée mondiale du lavage des mains au savon (15 Octobre)	Activités de sensibilisation à l'hygiène, concours d'écoles propres, concours de dessins/poésies	\$ 190	\$ 214	\$ 0,63	\$ 0,71
<b>Sous-total accès à l'hygiène</b>		<b>\$ 609</b>	<b>\$ 860</b>	<b>\$ 2,0</b>	<b>\$ 2,9</b>

Opération et entretien					
Seaux pour remplissage des postes de lavage des mains	5 seaux par école	\$ 9	\$ 9	\$ 0,03	\$ 0,03
Seaux pour remplissage des postes d'eau potable	1 seau de 10 L par classe	\$ 10	\$ 21	\$ 0,03	\$ 0,07
Mise à disposition de kit d'assainissement	Ce kit est composé de : pelle à manche longue (2), râtelier à longue manche (2), brouette (1), bac à ordures (5), 1 poubelle par classe, 5 balais, 5 cartons de Crésyl, 5 cartons d'eau de Javel, 4 bottes, gants, cache-nez	\$ 601	\$ 771	\$ 2,0	\$ 2,6
Personnel pour entretien et nettoyage des toilettes	Cout pour une année du personnel de gestion et entretien des infrastructures WASH	\$ 102,67	\$ 308,02	\$ 0,34	\$ 1,03
<b>Sous-total opération et entretien</b>		<b>\$ 722</b>	<b>\$ 1 108</b>	<b>\$ 2,41</b>	<b>\$ 3,69</b>

Ci-après, les modèles de points d'eau et de latrines sélectionnés issus de stratégie nationale EHAMS.

Figure 10 - Modèles de latrines et points d'eau



Le financement défini pour cette action permettra de couvrir l'intégralité des besoins de 50 écoles déjà existantes dans les IPEP prioritaires. Les réunions organisées avec les IPEP et les IDEN de ces zones permettront de préciser les écoles bénéficiaires et définir les besoins spécifiques de chaque école retenue, ceux déjà couverts et de cibler quelles interventions de ce paquet seront déployées dans quelle école. Cette sélection fine s'appuiera également sur les rapports de rentrée scolaire et sur le recensement des appuis confirmés au niveau des autres Projets, et notamment les fonds ECW (en collaboration avec l'UNICEF) mais également Covid19 (en collaboration avec la Banque mondiale).

Conformément aux principes de mise en œuvre exposés en fin de document, l'Agent partenaire assurera, en collaboration avec le MENPC, les passations de marchés relatives aux infrastructures, aux équipements et au petit matériel, ainsi que le suivi de l'exécution des travaux par des spécialistes en infrastructure. En fonction de leur nature, les activités de sensibilisation et de formation seront réalisées par des personnels du MENPC et/ou des ONG de terrain spécialisées sur ces sujets. La distribution du petit matériel sera assurée par ces derniers lors des opérations de formation/sensibilisation, concomitantes à la finalisation des ouvrages dans les écoles.

La planification de cette action a retenu la moyenne des deux coûts indiqués dans la stratégie EAHMS et présentés dans le tableau ci-dessus.

### **Action 1.1.3 - Soutien au développement de l'accès à l'éducation inclusive**

Dans les zones en situation d'urgence, les élèves à besoins spécifiques sont très souvent laissés pour compte et ne sont pas scolarisés. Les enfants handicapés connaissent un risque accru de violence comparé aux enfants sans handicap. Dans ce contexte, les filles handicapées sont confrontées à une double discrimination: leur sexe et leur handicap. Les filles handicapées sont davantage exposées à des risques de violence psychologique et sexuelle que les filles non handicapées mais également aux autres obstacles de type distance, refus de scolarisation, manque de matériel adaptés, toilettes non-

accessibles, etc. Enfin, d'une manière générale, il subsiste un déficit de connaissances sur l'éducation inclusive, et sur la façon dont les enfants handicapés peuvent être réellement inclus dans la planification sectorielle de l'éducation et dans l'école. Il y a souvent un manque d'infrastructures d'accès, de stratégies, de formation des enseignants et de matériels pédagogiques destinés à l'éducation inclusive.

C'est pourquoi, le Projet, subventionnera les partenaires/ONG intervenant dans le domaine de l'inclusion et de l'enseignement spécialisé, au sein des quatre provinces prioritaires. Le programme s'appuiera sur le savoir-faire d'ONG telles qu'Humanité et Inclusion (HI), Cooperazione internazionale (COOPI) ..., qui mènent déjà un ensemble d'intervention dans les zones ESU en faveur de la prise en charge du handicap. Les activités permettront de répondre aux besoins urgents d'éducation, de protection et d'appui psychosocial des enfants à besoins spécifiques dans les zones touchées par les mouvements de population. Il s'agira notamment d'activités de sensibilisation, formation à destination des acteurs de la chaîne pédagogique ou encore d'études spécifiques sur le handicap et/ou l'éducation inclusive. Les actions proposées par les partenaires de terrain devront s'aligner sur les orientations du PPRESU et sur les documents stratégiques nationaux pertinents.

Le montant de cette sous-composante de Soutien à l'offre d'éducation en zone ESU s'élève à [1,717 milliards de FCFA](#).

## **IV.2. Sous-Composante 1.2 : Soutien à la demande de scolarisation en zone ESU**

### ***Action 1.2.1 - Soutien à l'alimentation scolaire dans les zones en insécurité alimentaire***

Cette action ciblera, au sein des quatre provinces prioritaires ESU, les zones en situation d'insécurité alimentaire de « priorité absolue » conformément au document de politique nationale d'alimentation, de nutrition et de santé scolaire. Ces zones vulnérables combinent des forts taux d'insécurité alimentaire<sup>19</sup>, la forte prévalence des maladies endémiques en milieu scolaire et des faibles taux de scolarisation.

---

<sup>19</sup> Basés sur le score de consommation alimentaire, le score de diversité alimentaire et l'échelle de la faim

Figure 11 - Zones d'insécurité alimentaire



Les zones ciblées par le programme d'alimentation scolaire sont donc les provinces situées dans la bande sahélienne affectée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et/ou les crises humanitaires. Il s'agit, en particulier, des provinces prioritaires du LAC, KANEM, GUERA, OUADDAÏ, BATHA et BAHR EL GAZAL.

Les Provinces du LAC et du LOGONE ORIENTAL sont couvertes en majorité par les financements de l'inter agence AGAPE et le fond ECW, le BATHA et le BAHR EL GAZAL sont couverts en partie par les fonds internes de résilience du PAM. Les provinces du KANEM, OUADDAÏ et le GUERA présentent donc toujours un gap de financement.

Eu égard à la priorisation des quatre provinces en situation d'urgence précédemment explicitée, cette action de soutien à l'alimentation scolaire ciblera donc la province du KANEM.

Les sous-préfectures sont ensuite priorisées en fonction des taux d'insécurité alimentaire et des taux brut de scolarisation conformément à la logique de priorisation de la PNANSS et en complémentarité avec les autres financements en cours. Par la suite, les écoles seront ciblées en concertation avec le PAM, en fonction des besoins identifiés localement avec l'appui des services déconcentrés de l'éducation.

Le financement comprendra l'ensemble des activités du paquet d'intervention défini dans la PNANSS, à l'exception de la « mise en place des activités de production locale (champs et jardin scolaire) par les AME, APE/COGES » puisque c'est le modèle des cantines assistées qui prévaut dans un contexte d'urgence. Il permettra la prise en charge de la totalité du soutien intégré aux cantines scolaires pour l'équivalent de 20 écoles de 300 élèves. Toutefois, les interventions du paquet seront réparties sur l'ensemble des écoles ciblées, en fonction des besoins non-couverts.

Ce paquet d'intervention comprend :

- La sensibilisation et la formation des APE, AME et COGES sur la création et la gestion des cantines scolaires.
- La réhabilitation des infrastructures de cantine (magasin, cuisines, réfectoires.)
- La formation des cantinières en hygiène alimentaire et un appui à leur mobilisation.
- Le transfert de cash aux ménages des filles adolescentes scolarisées. Ce dispositif consiste à distribuer 37 000 FCFA aux filles de CM ayant bien fréquenté l'école tout au long de l'année afin de favoriser leur accès ainsi que leur maintien à l'école. Le cash est distribué sur une base trimestrielle et conditionné par un taux de fréquentation de 80% de présence en classe. Les présences sont calculées à partir des registres de présence qui sont transmis trimestriellement par l'inspection au chef de service provincial de la Direction de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé Scolaire ; ce dernier effectue une vérification et transmet ensuite la requête au



PAM. Le PAM transmet la demande de paiement avec les listes des filles éligibles à son Fournisseur de Service Financier (FSF) avec un chronogramme de distribution. Le FSF organise la distribution de cash dans les écoles concernées conjointement avec l'Agent partenaire et les délégations.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de cette action sera réalisée par le PAM. Cette collaboration avec le PAM répond tout d'abord à un objectif d'alignement sur les dispositifs actuels en œuvre. En effet, le PAM est le partenaire de mise en œuvre « officiel » du gouvernement concernant la politique nationale d'alimentation scolaire et assure déjà à ce titre la gestion du financement national correspondant. La mobilisation du PAM répond également à un objectif d'efficacité dans le cadre d'un projet visant la réponse à des besoins essentiels, dans un contexte d'éducation en situation d'urgence pour lequel le PAM dispose des ressources et procédures adaptées.

### **Action 1.2.2 - Soutien à scolarisation des filles en zone de situation d'urgence**

En complément des actions de transfert de cash au bénéfice des filles mises en œuvre dans les zones d'insécurité alimentaire, le Projet apportera un soutien spécifique à la scolarisation des filles au sein des quatre provinces en situation d'urgence prioritaires et de leurs sous-préfectures précédemment ciblées pour l'amélioration de l'offre (sous composante 1.1). La liste des écoles bénéficiaires de ce soutien sera également établie dans le cadre des ateliers regroupant les IPEP et IDEN de ces zones. Cette liste ciblera les écoles où le taux d'achèvement des filles est le plus faible. Les mesures de remédiation proposées ciblent en priorité la fin du cycle du primaire.

**Une première activité concernera la mise en œuvre d'opérations de communication** à travers des journées de sensibilisation ou encore la diffusion de messages dans les médias, choisis en fonction des réalités locales, afin de promouvoir l'inscription et le maintien des filles à l'école.

**La seconde activité consistera à assurer la fourniture du paquet d'intervention défini dans la stratégie nationale EAHMS concernant la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM).** Il s'agit d'un ensemble d'activités auprès d'écoles comprenant : (i) Un dispositif mobile de lavage des mains, (ii) La mise à disposition de kit d'hygiène menstruelle, (iii) Les matériels d'information-éducation-communication pour la GHM et les enjeux de la puberté, (iv) la formation du personnel scolaire ou encore la célébration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle du 28 mai. Ces activités sont également alignées avec le PPRESU, notamment son Produit 1.5 intitulé « les adolescentes participent à des clubs de filles ».

Tableau 18 - Extrait du document de stratégie nationale EAHMS

Gestion de l'hygiène menstruelle					
Dispositif mobile de lavage des mains	1 bouilloire par cabine des toilettes des filles	\$ 3	\$ 17	\$ 0,01	\$ 0,06
Mise à disposition de kit d'hygiène menstruelle	Kit hygiène avec des serviettes réutilisables et des culottes	\$ 250	\$ 400	\$ 2,50	\$ 4,00
Matériels IEC GHM : Boite à image BI/GHM	1 boîte à image par classe de CE2, CM1 et CM2	\$ 51	\$ 51	\$ 0,17	\$ 0,17
Matériels IEC GHM : Livret puberté	1 livret par élèves CE2, CM1 et CM2	\$ 150	\$ 300	\$ 1,00	\$ 1,00
Formation du personnel scolaire	Formation sur la puberté et la GHM à l'intention des enseignantes, directeurs/trice, AME et femmes ressources et aussi utilisation de la BI/GHM pour les enseignants	\$ 205	\$ 205	\$ 0,68	\$ 0,68
Célébration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, 28 mai	Théâtre scolaire sur la GHM, concours de dessins/poésies, sensibilisation	\$ 86	\$ 86	\$ 0,29	\$ 0,29

Le budget prévu permettra de faire bénéficier à minima 200 écoles des activités de promotion de la Gestion de l'hygiène menstruelle.

**Le Projet financera également la distribution de 25 000 kits scolaires (fournitures) aux filles les plus démunies** dans les zones sélectionnées, en accord avec les actions prévues dans le PPRESU et le PRNSE-19. Une mission exploratoire sera réalisée pour mobiliser les services déconcentrés concernés afin d'assurer, en collaboration avec les directeurs et les APE, l'identification des bénéficiaires au sein des écoles. Le coût de cette opération comprend également une activité dédiée à la mise en place de relais communautaire de communication sociale pour le changement de comportement. Ces kits seront distribués via la mobilisation des Directeurs d'école en étroite collaboration avec les IPEP et les APE.

**Enfin, le financement additionnel permettra de valoriser les parcours de réussite des filles via l'octroi de primes d'excellence scientifique dans une quarantaine d'écoles.** Les lauréates seront sélectionnées en collaboration avec les directeurs d'école et les IPEP, sur la base de la moyenne des bulletins trimestriels dans les matières scientifiques. Les primes sont ensuite distribuées aux lauréates lors de cérémonies permettant de valoriser la réussite scolaire des filles et bousculer les stéréotypes de genre en ciblant les matières scientifiques, généralement associées aux garçons.

Le montant de cette sous-composante de soutien à la demande de scolarisation en zone ESU s'élève à [517 millions de FCFA](#).

## V. COMPOSANTE 2 – QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET FORMATION DES MAITRES

Cette composante vise à soutenir le renforcement structurel de la qualité de l'éducation ainsi que les capacités de système à la développer dans des situations d'urgence. Ainsi, la première sous-composante vient soutenir l'opération globale de formation des maîtres communautaires de niveau 0 planifiée par le MENPC qui constitue la priorité du secteur en termes d'amélioration de la qualité. La seconde sous-composante contribuera au déploiement du dispositif de formation continue hybride à distance développé par le MENPC, particulièrement adapté à la prise en charge de formations à grande échelle et dans des situations de crise limitant les possibilités de circulation (Covid19, insécurité etc.)

### V.1. Sous-composante 2.1 : Renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires

#### Action 2.1.1 - Soutien à l'opération de formation des MCO du PREAT

La formation des MCO constitue la priorité du secteur en termes d'amélioration de la qualité, ces derniers étant encore nombreux à ne pas avoir reçu de formation les apprêtant à exercer ce métier.

Le chantier de formation des MCO a été planifié lors de l'élaboration du PREAT sur la base des données suivantes :

Tableau 19 - Répartition des enseignants par zone de priorité du PREAT et par catégorie

	Instituteur		Instituteur adjoint		MCO		MC1		MC2		Total général
	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	Total	Dont public et com.	
Régions de niveau de priorité 1	4 662	3 219	1 121	950	3 688	3 345	3 502	3 222	1 601	1 410	<b>14 574</b>
Régions de niveau de priorité 2	3 239	2 237	867	735	2 963	2 687	2 409	2 216	1 827	1 609	<b>11 305</b>
Régions de niveau de priorité 3	7 188	4 964	774	656	2 958	2 683	1 487	1 368	1 325	1 167	<b>13 732</b>
<b>Total</b>	<b>15 089</b>	<b>10 420</b>	<b>2 762</b>	<b>2 341</b>	<b>9 609</b>	<b>8 715</b>	<b>7 398</b>	<b>6 806</b>	<b>4 753</b>	<b>4 186</b>	<b>39 611</b>

Source : d'après les données du MENPC 2016-2017



Le PREAT prévoyait la formation pendant 15 jours d'environ 3 000 MC (90% des effectifs en partant du principe que 10% des enseignants ne sont pas éligibles ou pas intéressés par la formation). Or, la formation des MCO ayant été réorganisée sur une durée irréductible de 45 jours (afin de leur permettre de certifier un niveau 1), un gap de financement est donc apparu pour assurer la formation du nombre prévu de MCO. Ce gap a été estimé à environ 750 millions de FCFA.

Par ailleurs, les statistiques montrent que le nombre de MCO a augmenté dans ces provinces sous l'effet notamment du recrutement de nouveaux MCO pour remplacer les MC1 partis en formation dans les ENIB. En effet, l'annuaire 2018/2019 montre un nombre total de 4 907 MCO dans ces régions, soit environ 33% en plus par rapport à la situation lors du lancement du PREAT. Bien que ces chiffres demandent généralement une vérification sur le terrain afin de prendre en compte les erreurs de déclaration ou encore les départs en cours d'année, il semble certain que ces effectifs aient déjà augmenté.

Il est donc prévu de compléter les financements du PREAT pour permettre d'atteindre les objectifs sectoriels fixés, en accord avec les stratégies actualisées de formation ; soit la formation de 90% des MCO des 10 provinces prioritaires identifiés en 2018, pour une durée de 45 jours. Afin de prendre en compte l'accroissement des effectifs concernés, une marge de 10% sera provisionnée.

Dans ces 10 régions, la formation s'appuiera sur le dispositif mis en place avec le soutien du PREAT. En effet, un plan de formation continue en cascade a été élaboré par la Direction de la Formation des Enseignants en collaboration avec l'appui d'une expertise internationale et nationale. Ce plan constitue le document cadre de la formation continue des différents acteurs pédagogiques du système éducatif tchadien. Initialement conçu pour être mis en œuvre sur une période de trois ans, il cible plus spécifiquement trois groupes d'acteurs du système éducatif tchadien : les Inspecteurs et les Conseillers pédagogiques, les Directeurs d'école et les enseignants chargés de cours du primaire.

Dans ces régions, l'étape consistant à la formation d'un pool de formateurs est prise en charge par le PREAT, par conséquent, le financement additionnel ciblera uniquement l'étape de formation des MCO, qui consiste en une remise à niveau dans les disciplines fondamentales (français et calcul) et en didactique des disciplines.

Une dotation en équipement informatique mobile (type ordinateurs portables) sera fournie pour la Direction de la formation des enseignants du fondamental et du secondaire. Cet équipement facilitera les activités de suivi sur le terrain de cette vaste opération de formation des MCO et, plus généralement, de la supervision du dispositif de formation des enseignants.

#### ***Action 2.1.2 - Extension de la formation des MCO***

Le Projet contribuera également à l'extension de l'opération de formation des MCO à la région du Mayo Kebbi Est. En effet, cette région compte 1 225 MCO ce qui en fait la région ayant la plus grande proportion d'enseignants non-formés en classe, soit 32% de l'ensemble des enseignants. Dans cette région, le nombre total des maîtres communautaires (MCO+MC1) représente 74 % de l'effectif total des enseignants.

Cette formation se déroulera selon un plan de formation en cascade élaboré par la DFEFS, à l'instar du dispositif mis en œuvre sur financement PREAT. La formation débutera par un atelier régional regroupant 15 formateurs pendant 3 jours et ensuite, la formation de 18 inspecteurs/Conseillers pédagogiques pendant 5 jours, puis de 120 directeurs pendant 5 jours, afin de renforcer la chaîne d'encadrement pédagogique de cette région. Ensuite, le projet contribuera à la formation de 45 jours des MCO de cette région en prenant en charge la formation de 850 enseignants.

### ***Action 2.1.3 - Renforcement des structures de formation de proximité***

Les Écoles normales d'instituteurs bilingues (ENIB) assurent la formation initiale des enseignants mais sont également mobilisées dans le cadre de la formation continue des MC1.

Les Centres départementaux de formation continue des enseignants du primaire assurent la formation continue des enseignants du primaire appuyé des IPEP et des secteurs d'animations pédagogiques via des ateliers de renforcement des compétences, des journées pédagogiques, des mini stages. Ils ont également pour mission de former sur les nouvelles approches pédagogiques.

Toutefois, l'usage de ces équipements est limité par les difficultés d'approvisionnement en énergie. C'est pourquoi le financement additionnel fournira les équipements en énergie solaire nécessaires au fonctionnement de ce matériel informatique ainsi qu'un appui logistique (carburant pour les déplacements, fournitures, ...) et didactique (petit matériel didactique) aux 80 CDFCEP et aux 22 ENIB. Ces dotations seront réalisées en étroite articulation avec les autres appuis actuels et notamment, le ProQEB et le PAQEPP qui appuient également quelque unes de ces structures au niveau matériel, dans leurs zones respectives d'intervention.

Une première étape consistera donc à définir les besoins en équipement de chaque ENIB et CDFCEP. A la suite d'une mission sur le terrain par le niveau central et d'une concertation avec les représentants des structures décentralisées, ces équipements seront confirmés. L'acquisition des équipements pour l'approvisionnement en énergie pourra se faire selon deux modalités : un fournisseur installé à Ndjamena ou un fournisseur local dont la proximité peut constituer une garantie supplémentaire en termes de réalisation des opérations de maintenance. La modalité retenue sera fonction des réalités locales et sera décidée au moment de la rédaction du cahier des charges à destination du fournisseur.

Le montant de cette sous-composante de renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires s'élève à **1,389 milliards de FCFA**.

## **V.2. Sous-composante Extension des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence**

### ***Action 2.2.1 - Appui à l'extension et au fonctionnement des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence***

Le projet appuiera le processus d'extension des espaces numériques de formation des enseignants pour couvrir les besoins de formation à distance des enseignants dans les zones d'urgence. Cette action s'inscrit dans le cadre du renforcement des actions du PREAT en vue de répondre plus efficacement aux besoins de formation des enseignants dans les zones d'urgences à travers l'enseignement à distance. L'appui permettra de renforcer la résilience du système éducatif dans les aspects liés à la continuité de la formation des enseignants dans le contexte général des crises, en particulier celles liées à l'insécurité, aux conflits et à la COVID-19.

Cet appui comprendra la création de 02 nouveaux espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence, le développement des contenus numériques de formation des enseignants, la formation des encadreurs, l'appui au fonctionnement et au suivi des espaces numériques.

Le montant de cette sous-composante de soutien au développement du dispositif de formation des enseignants s'élève à **155 millions de FCFA**

## VI. COMPOSANTE 3 - ALPHABÉTISATION ET EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

Tout comme la composante 1, cette composante - en soutien direct aux adultes analphabètes et aux enfants hors de l'école - ciblera les quatre provinces ESU prioritaires: Lac, Logone oriental, Moyen Chari et Kanem.

### VI.1. Sous composante 3.1 : Soutien à l'alphabétisation de base et la post- alphabétisation

**Plusieurs éléments du dispositif d'alphabétisation vont tout d'abord faire l'objet d'une consolidation en parallèle de la poursuite du développement quantitatif de la stratégie « faire-faire ».** En premier lieu, le processus d'évaluation des acquis des apprenants va être institutionnalisé afin d'assurer un suivi efficace des performances des opérateurs et d'offrir une certification reconnue aux bénéficiaires.

Par ailleurs, le processus d'appel à candidature et de contractualisation des opérateurs doit faire l'objet d'une consolidation progressive afin d'améliorer son efficacité et l'efficacité du dispositif global, notamment en termes d'appui à l'insertion professionnelle. Ainsi, les opérateurs seront davantage responsabilisés afin de (i) garantir une alphabétisation de base et des formations techniques de qualité en collaboration avec des artisans locaux et (ii) assurer la fourniture de kits d'insertion professionnels adaptés aux néo-alphabétisés. Dans ce cadre, les outils d'appel à candidature et les contrats types avec les opérateurs seront adaptés, ainsi que les procédures financières afin de garantir un paiement fluide des opérateurs.

#### ***Action 3.1.1 - Soutien aux opérations d'alphabétisation et de post-alphabétisation***

**Le financement additionnel accompagnera en premier lieu le développement quantitatif des opérations d'alphabétisation en s'appuyant sur l'expérience acquise.** Ainsi, le financement permettra de prendre en charge l'alphabétisation de base de 5 000 jeunes et adultes supplémentaires sur la période, dont au moins 50% de femmes, y compris l'évaluation des acquis et la délivrance des certifications. L'acquisition des livrets de l'apprenant et des guides du formateur nécessaire sera également prise en charge.

La stratégie du faire-faire permet d'introduire une flexibilité dans l'organisation locale des formations afin de répondre aux besoins et contraintes locaux. Dans le cadre d'un dialogue avec les bénéficiaires, les opérateurs peuvent mettre en place différentes modalités d'organisation afin d'atteindre au mieux l'objectif final. En effet, quelques soient les modes d'organisation choisis, « l'apprenant (e), doit avoir la maîtrise d'une lecture courante et expressive, l'aptitude à s'exprimer par écrit avec aisance, la connaissance parfaite des mécanismes et du sens des quatre opérations et la capacité de résoudre des problèmes simples et pratiques liés à sa vie de chaque jour »<sup>20</sup>.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide des interventions permettant de couvrir une campagne complète d'alphabétisation et d'éducation non formelle (formule accélérée de 9 mois) sur la période limitée du financement (12 mois), les opérateurs AENF mobilisés pour prise en charge des bénéficiaires des provinces prioritaires seront sélectionnés au sein des opérateurs ayant déjà participé à la campagne AENF financée par le PREAT. Cette extension sera donc menée dans les mêmes zones d'intervention que celles du PREAT et selon les mêmes procédures afin de cibler les zones à forte population analphabète et de capitaliser sur les compétences en place au niveau des services centraux et déconcentrés du Ministère et des opérateurs déjà mobilisés.

Ces derniers seront donc directement sollicités pour transmettre des propositions de prise en charge. Les propositions reçues sont évaluées par une commission mixte regroupant l'Agent partenaire et les

---

<sup>20</sup> Extrait du document d'orientation à destination des opérateurs édité dans le cadre du PREAT

structures du MENPC concernées, sur la base d'une grille d'évaluation prédéfinie. Un contrat est ensuite signé entre l'Agent partenaire et les opérateurs sélectionnés. Ces derniers bénéficient alors d'une session d'information de la part des services déconcentrés du MENPC supervisant leur zone, appuyés par le niveau central. Ils sont également dotés de manuels, guides et programmes d'alphabétisation par le MENPC. Un suivi régulier des opérateurs est assuré par les services déconcentrés afin de vérifier la conformité des pratiques et des ressources mises à disposition.

**Cette sous-composante permettra également d'offrir un accompagnement complet à l'insertion socio-économique à 1 000 femmes et jeunes néo-alphabétisés supplémentaires**, dans le cadre des campagnes de « post-alphabétisation ». Cet appui s'articulera autour de formations professionnelles courtes délivrées en collaboration avec des formateurs aux métiers. Ces formations permettent tout autant de consolider les acquis de l'alphabétisation que renforcer les compétences professionnelles des apprenants. Les lauréats sont ensuite appuyés dans leur insertion par la fourniture de kits d'insertion (petit matériel spécialisé) permettant le lancement immédiat d'une activité professionnelle.

Ces actions viennent également contribuer à l'atteinte du Produit 2.2 du PPRESU et seront déployées sur le terrain en complémentarité des financements ECW et des projets ProQEB mis en œuvre par l'ONG Enfant du Monde et de la Banque africaine de développement, mis en œuvre par l'UNESCO.

Les modalités de mises en œuvre seront les mêmes que pour l'alphabétisation avec un recrutement concomitant des opérateurs d'alphabétisation. En fonction des résultats de l'amélioration des procédures du « faire-faire » présentée ci-dessous, la fourniture des kits d'insertion pourra être déléguée aux opérateurs dans le cadre de leurs contrats.

#### ***Action 3.1.2 - Suivi-évaluation et renforcement du dispositif***

**En effet, en complémentarité de cet appui quantitatif, le financement soutiendra au niveau technique et logistique les travaux d'amélioration du cadre institutionnel et contractuel de l'approche « faire-faire » pour l'alphabétisation.** Un ensemble de concertations et de travaux d'adaptation des outils de l'approche faire-faire seront ainsi menés afin d'optimiser les cadres contractuels avec les opérateurs, garantir la qualité des formations professionnelles reçues et développer la gestion et l'exploitation de la base de données des opérateurs récemment mise en place.

**Enfin, le Projet appuiera le suivi-évaluation de l'ensemble des opérateurs prenant en charge les 5 000 bénéficiaires, par le niveau central et déconcentré.**

Le montant de cette sous-composante s'élève à [444 millions de FCFA](#).

## **VI.2. Sous composante 2 : Renforcement de l'éducation de base non-formelle**

#### ***Action 3.2.1 - Soutien aux opérations d'EBNF accélérées***

**Le Projet accompagnera le développement quantitatif des campagnes d'EBNF selon la stratégie du faire-faire.** Ainsi, le financement permettra de prendre en charge 5 000 adolescents supplémentaires, dont au moins 50% de filles y compris la fourniture des livrets de l'apprenant et guides du formateur en quantité suffisante, ainsi que des exemplaires du programme d'EBNF accéléré pour tous les animateurs. L'appui permettra également de financer l'évaluation des acquis et la délivrance des certifications. Cette extension sera menée dans les mêmes zones d'intervention que celles du PREAT afin de cibler les zones à forte déscolarisation et capitaliser sur les compétences en place au niveau des services centraux et déconcentrés du Ministère et des opérateurs déjà mobilisés. Le financement additionnel permettra également d'offrir un kit d'insertion socio-économique à 1 000 lauréats supplémentaires.

Les modalités de mise en œuvre de cette action, dans la continuité du PREAT, seront similaires aux modalités mises en œuvre pour l’alphabétisation et la post-alphabétisation, présentées précédemment. Ces actions viennent contribuer à l’atteinte du Produit 2.1 du PPRESU et seront déployées sur le terrain en complémentarité des financements ECW, du projet ProQEB mis en œuvre par l’ONG Enfant du Monde et des interventions en alphabétisation financées par la Banque africaine de développement et mises en œuvre par l’UNESCO.

### ***Action 3.1.2 - Suivi-évaluation et renforcement du dispositif***

**En complément, le financement appuiera au niveau technique et logistique les travaux et concertation nécessaires pour réviser la stratégie d’éducation non-formelle** et pour consolider le cadre institutionnel et contractuel de l’approche « faire-faire » pour l’EBNF. Une partie de ces travaux sera mutualisée avec le domaine de l’alphabétisation mais une autre partie sera spécifique à l’EBNF afin de prendre en compte l’ensemble de ses caractéristiques particulières : pertinence et modalité d’intégration des autres parcours d’EBNF au dispositif faire-faire, délégation de la fourniture de kits d’insertion aux opérateurs, extension de la politique nationale d’alimentation scolaire au dispositif d’EBNF, encadrement de la qualité/sécurité des formations professionnelles délivrées etc. Un accompagnement en termes d’expertise technique et un soutien logistique seront apportés à ces différents travaux.

**Enfin, le Projet appuiera le suivi-évaluation de l’ensemble des opérateurs prenant en charge les 5 000 bénéficiaires, par le niveau central et déconcentré.**

Le montant de cette sous-composante s’élève à [343 millions de CFA](#).

**Pour l’ensemble de la composante, l’articulation du financement additionnel avec les autres interventions du sous-secteur sera également assurée.** Ainsi, au-delà de la complémentarité géographique des actions avec les opérations d’alphabétisation menées dans le cadre du projet PROQEB, une articulation fine sera également assurée avec le nouveau projet de la Banque Africaine de Développement (BAD) déployé dans les zones d’Abéché, Hadjer Lamis et N’Djaména sur la période 2020-2022. Celui-ci vise l’alphabétisation initiale de 7.500 jeunes filles et femmes, la formation professionnelle de 4.500 d’entre elles et leur accompagnement pour l’insertion socio-économique et enfin, l’actualisation de la stratégie nationale d’accélération de l’éducation des filles. Cette articulation sera facilitée par le fait que l’UNESCO est l’agence responsable de la mise en œuvre de ce volet du projet BAD.

Ces actions viennent également contribuer à l’atteinte des Produit 2.1 et 2.2 du PPRESU, dédiés à l’AENF et seront déployées sur le terrain en complémentarité des financements ECW dans les départements concernés.

## **VII. COMPOSANTE 4 - GESTION ET PILOTAGE**

Cette composante vise à renforcer le SIGE pour améliorer la qualité et l’exploitation des données et assurer une prise en compte intégrées des situations d’urgence. Elle répond à une logique de renforcement des capacités générales de gestion et de pilotage, tout en contribuant aux efforts spécifiques à l’ESU déployés dans le cadre d’autres projets d’urgence.

### **VII.1. Sous composante 4.1 : Prise en compte de l’ESU et renforcement des processus de production et d’exploitation des données**

#### **Action 4.1.1 - Renforcement du système d'information statistique**

Cette action vise à accompagner la prise en compte des besoins d'information relatifs à l'ESU et aux risques et vulnérabilités dans un système d'information statistique renforcé. Elle s'organise autour des activités suivantes :

- Révision et validation des questionnaires de recensement scolaire
- Développement d'un module ESU au SIGE
- Acquisition des équipements informatiques et TIC pour la collecte rapide des données de l'ESU en ligne
- Renforcement de capacités des acteurs déconcentrés par l'organisation de formation des planificateurs et l'organisation de journées statistiques pour les directeurs d'école.
- Soutien aux opérations de collecte des données
- Appui à la production de la carte scolaire de l'ESU

L'organisation d'ateliers de concertation avec les différentes parties prenantes de l'éducation en situation d'urgence permettra d'identifier les informations nécessaires pour le suivi et l'évaluation de l'ESU mais également, des ODD et d'un ensemble de risques et vulnérabilités actuellement peu pris en compte. Ces travaux mettront l'accent sur l'exploitation attendue de ces informations (objectifs, acteurs, processus, diffusion) afin de ne pas alourdir inutilement les QRS, notamment avec des informations « périssables », c'est-à-dire demandant une instantanéité de traitement, plus adaptées aux processus de rapportage de rentrée et de fin d'année, ou encore, aux dispositifs d'alertes de type Rapidpro/EduTrac. Ces travaux s'appuieront sur les pratiques en cours dans le cadre des réponses d'urgence mises en œuvre avec l'appui de l'UNICEF et de la Banque mondiale, sur financement ECW et PME (PPRESU et réponse Covid-19) afin d'intégrer leurs éléments pertinents dans les routines statistiques du Ministère.

En parallèle de l'aboutissement de ces ateliers et de la validation des ajustements aux QRS, un module spécifique à l'ESU sera développé pour le SIGE. Il permettra de proposer une interface d'alimentation de la base de données du SIGE et d'exploitation de cette dernière centrée sur les problématiques et les zones d'éducation en situation d'urgence (suivi des risques et vulnérabilités, des réponses apportées, analyses comparées des intrants, processus et performances éducatives etc.). Le Projet financera ainsi l'expertise informatique nécessaire et les travaux techniques correspondants.

Le Projet appuiera également la mise en œuvre du premier recensement scolaire intégrant ces nouveaux éléments (année scolaire 2020/2021). Cet appui concernera des aspects logistiques et l'organisation de la formation des planificateurs des IPEP et IDEN sur le terrain, y compris pour les structures nouvellement créées suite à la révision du découpage administratif territorial. Cette formation permettra aux IPEP et aux IDEN d'organiser localement des « journées statistiques » rassemblant les directeurs d'école de leur zone afin de les préparer au remplissage des questionnaires renouvelés.

La mise en œuvre des actions inscrites au titre de cette sous-composante permettra également de doter le ministère de l'éducation et les humanitaires d'une carte scolaire de l'éducation en situation d'urgence. La disponibilité de cet important outil technique de pilotage de l'ESU permettra d'améliorer l'efficacité de la réponse donnée aux besoins éducatifs des enfants, en particulier les filles et les enfants vulnérables affectés par les crises.

Cette action vient compléter les appuis du PREAT et s'inscrit dans la mise en œuvre du Produit 4.1 du PPRESU.

#### ***Action 4.1.2 - Consolidation du rapportage de rentrée et de fin d'année scolaire***

Cette action vise à accompagner la prise en compte des besoins d'information relatifs à l'ESU et aux risques et vulnérabilités dans les processus de rapportage de rentrée et de fin d'année scolaire. Elle s'organise autour des activités suivantes :

- Révision et consolidation des rapports de rentrée et de fin d'année des IPEP, IDEN, DREJ.
- Formation-action des cadres centraux autour de la mise en place de dialogue de gestion des ressources.
- Formation des cadres déconcentrés à la production des rapports rénovés et à la mise en œuvre du dialogue de gestion des ressources.

Partiellement mutualisé avec les concertations relatives à la rénovation des QRS, un ensemble d'ateliers de travail seront réalisés afin d'identifier les informations utiles à la prévention et la gestion des situations d'urgence à intégrer aux rapports de rentrée et de fin d'année. Ces ateliers permettront également d'articuler ces informations avec les outils d'expression des besoins des IPEP développés dans le projet PAQEPP et en voie d'intégration dans les rapports de rentrée scolaire. Ces travaux intégrés permettront donc de consolider des nouveaux canevas pour les rapports de rentrée et de fin d'année permettant une expression fine des besoins réels des écoles qui prend en compte de manière pertinente les problématiques d'ESU et la prévention des risques.

Ces travaux mettront l'accent sur l'usage de ces informations pour la gestion des ressources humaines et matérielle réalisées au niveau local et central : les processus d'exploitation de ces informations au niveau de chaque service déconcentré et dans le dialogue inter-service seront ainsi étudiées pour s'assurer d'une prise en compte effective dans les processus d'allocation des ressources. À ce titre, ces travaux contribueront à la mise en place des pratiques de gestion par la carte scolaire, en renforçant les capacités des acteurs à arbitrer l'allocation des ressources sur la base d'une comparaison des capacités et des besoins d'accueil en fonction de normes. Ces travaux permettront notamment d'assurer la prise en compte des spécificités des situations d'urgence dans cette gestion par la carte scolaire (normes différenciées, priorisation des réponses etc.).

Le Projet appuiera ainsi l'organisation des travaux de concertation et la formation-action des cadres centraux autour de ces problématiques. La formation des services déconcentrés sur les nouveaux canevas de rapports et sur le dialogue de gestion autour de ces informations sera également soutenu, afin notamment de présenter les modalités de prévention, détection et réaction aux situations d'urgence que permettront ces processus de rapportage de rentrée et de fin d'année.

#### ***Action 4.1.3 - Appui à l'exploitation des tableaux de bord IPEP***

Les tableaux de bord viennent compléter la panoplie des outils de pilotage local de l'éducation. Alors que le recensement statistique permet de décrire l'évolution des performances du système au niveau sectoriel et que les rapports de rentrée et de fin d'année permettent de décrire l'état des écoles et de synthétiser leurs besoins, les tableaux de bord visent un pilotage local de la qualité de l'éducation en offrant des éléments de comparaison des ressources et des résultats des écoles. Les tableaux de bord « école » permettent ainsi aux directeurs d'analyser les performances des processus éducatifs en jeu dans leur établissement, grâce notamment à des comparaisons avec la moyenne de leur zone. Ces tableaux de bord « école » peuvent également servir de support à l'animation pédagogique que réalise le directeur mais également, pour son dialogue avec les APE et/ou au sein du COGES. Les tableaux de bord « IPEP » permettent à l'inspection primaire de disposer d'une vision des performances de sa zone en fonction des ressources, contraintes et résultats observés. Ils lui permettent d'identifier ses priorités en termes de suivi et d'accompagnement et de nourrir son dialogue pédagogique avec les

services qui le supervisent et avec les écoles qu'il encadre. Les informations relatives à l'ESU jugées pertinentes pour cet outil seront également intégrées aux tableaux de bord.

Le Projet soutiendra les travaux et concertation nécessaires pour le développement des tableaux de bord IPEP, selon la feuille de route développées dans le cadre de l'initiative Data Must Speak. Le Projet appuiera ainsi les formations-action des cadres centraux leur permettant d'animer ces travaux, de mener les expérimentations de la version provisoire et de former les IPEP sur le terrain (formation nationale de 3 jours). Le Projet appuiera également l'organisation logistique de ces opérations ainsi que l'automatisation de la production de l'ensemble des tableaux de bord et la diffusion des premières versions définitives des tableaux de bord IPEP.

Le montant de cette sous-composante s'élève à [427 millions de FCFA](#).

## **VII.2. Sous composante 4.2 : Soutien à la décentralisation du SIGE**

### ***Action 4.2.1 – Décentralisation du SIGE dans 5 régions***

L'appui complémentaire à celui du PREAT et du ProQEB permettra d'étendre la décentralisation du SIGE à 5 régions supplémentaires. Le PREAT assurant la décentralisation du SIGE dans les 10 régions de « haute priorité » identifiées, cet appui concernera les 5 régions de « moyenne priorité », à savoir : le Logone occidental, le Tandjile, le Moyen Chari, le Guera et Barh El-Gazel.

En prenant en compte l'appui du projet ProQEB dans la région du Wadi Fira, cet appui complémentaire permet de sécuriser la décentralisation du SIGE dans 16 des 23 régions du pays, offrant ainsi une visibilité concrète vers la généralisation d'un SIGE décentralisé à court-moyen terme.

L'appui sera identique à celui apporté dans le cadre du PREAT et concernera en premier lieu l'équipement informatique et en énergie solaire des services de planification des 5 DREJ concernées. L'acquisition de ces équipements bénéficiera des leçons apprises du processus de passation de marchés réalisés pour les 10 régions du PREAT qui ont déjà permis d'ajuster les coûts estimés des matériels. La connectivité internet sera également soutenue sur la période du financement afin de permettre l'intégration de ces coûts aux budgets récurrents des DREJ. Enfin, les cadres régionaux qui seront amenés à utiliser l'interface SIGE installée seront formés et accompagnés en amont de la première opération de recensement scolaire décentralisée à leur niveau.

Le montant de cette sous-composante s'élève à [186 millions de FCFA](#).

Les autres interventions qui s'inscrivent au titre de la composante « gestion et pilotage » concernent les aspects liés à la coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation. Elles intègrent les frais de gestion du Bureau de l'UNESCO au Tchad d'un montant de [281 millions](#) représentant 5% du don et les coûts du pilotage, suivi et communication estimés [37,5 millions de CFA](#).



## VIII. COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse du budget en \$USD et en Francs CFA. Le budget détaillé figure en annexe.

### VIII.1. Synthèse du budget des activités en USD

Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités		Total en \$USD
<b>Composante 1 - Accès à l'éducation en situation d'urgence et de vulnérabilité</b>		<b>4 063 542</b>
S/C 1.1 - Renforcer l'offre de scolarisation en zone ESU		3 123 469
	Construction et équipement de salles de classe	1 913 378
	Soutien intégré Eau, Hygiène et Assainissement	937 364
	Appui à l'éducation inclusive	272 727
S/C 1.2 - Soutenir les conditions d'accueil et la demande de scolarisation en zone ESU		940 073
	Soutien aux cantines scolaires	692 036
	Soutien à la scolarisation des filles	238 218
	Missions de suivi sur le terrain	9 818
<b>Composante 2 - Qualité de l'éducation et formation des maitres</b>		<b>2 808 064</b>
S/C 2.1 - Renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires		2 526 245
	Soutien à l'opération de formation des MCO des 10 provinces prioritaires du PREAT	1 632 982
	Extension de l'opération de formation à une province supplémentaire	643 991
	Renforcement structures de formation de proximité	241 091
	Missions de suivi sur le terrain	8 182
S/C 2.2 - Extension des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence		281 818
	Appui à l'extension et au fonctionnement des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence	281 818
<b>Composante 3 - Alphabétisation et éducation non formelle</b>		<b>1 432 880</b>
S/C 3.1 - Soutien à l'alphabétisation de base et la post-alphabétisation		808 727
	Soutien aux opérations d'alphabétisation et de post-alphabétisation	762 545
	Suivi-évaluation et renforcement du dispositif	46 182
S/C 3.2 - Renforcement de l'enseignement de base non formel		624 153
	Soutien aux opérations d'EBNF accélérée	577 971
	Suivi-évaluation et renforcement du dispositif	46 182
<b>Composante 4 - Gestion et pilotage</b>		<b>1 695 515</b>
S/C 1 - Prise en compte de l'ESU et renforcement des processus de production et d'exploitation des données		777 540
	Renforcement du système d'information statistique - recensement scolaire	548 704
	Consolidation du rapportage de rentrée et de fin d'année	55 200
	Appui à l'exploitation des tableaux de bord	173 636
S/C 2 - Soutien à la décentralisation du SIGE dans les régions d'urgence		338 618
	Décentralisation du SIGE dans 5 régions d'urgence	338 618
S/C 4 Pilotage, suivi-évaluation et communication		68 265
S/C 5 - Gestion et coordination de la mise en œuvre par le Bureau pays UNESCO Tchad (Frais de gestion du Bureau pays)		511 091
<b>Sous total (hors frais de suivi et de supervision)</b>		<b>10 000 000</b>
Frais de gestion du siège de l'Agent Partenaire		700 000
<b>Total général</b>		<b>10 700 000</b>

## VIII.2. Synthèse du budget des activités en FCFA

Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités		Total en Millier de FCFA
<b>Composante 1 - Accès à l'éducation en situation d'urgence et de vulnérabilité</b>		<b>2 234 948</b>
S/C 1.1 - Renforcer l'offre de scolarisation en zone ESU		1 717 908
	Construction et équipement de salles de classe	1 052 358
	Soutien intégré Eau, Hygiène et Assainissement	515 550
	Appui à l'éducation inclusive	150 000
S/C 1.2 - Soutenir les conditions d'accueil et la demande de scolarisation en zone ESU		517 040
	Soutien aux cantines scolaires	380 620
	Soutien à la scolarisation des filles	131 020
	Missions de suivi sur le terrain	5 400
<b>Composante 2 - Qualité de l'éducation et formation des maîtres</b>		<b>1 544 435</b>
S/C 2.1 - Renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires		1 389 435
	Soutien à l'opération de formation des MCO des 10 provinces prioritaires du PREAT	898 140
	Extension de l'opération de formation à une province supplémentaire	354 195
	Renforcement structures de formation de proximité	132 600
	Missions de suivi sur le terrain	4 500
S/C 2.2 - Extension des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence		155 000
	Appui à l'extension et au fonctionnement des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence	155 000
<b>Composante 3 - Alphabétisation et éducation non formelle</b>		<b>788 084</b>
S/C 3.1 - Soutien à l'alphabétisation de base et la post-alphabétisation		444 800
	Soutien aux opérations d'alphabétisation et de post-alphabétisation	419 400
	Suivi-évaluation et renforcement du dispositif	25 400
S/C 3.2 - Renforcement de l'enseignement de base non formel		343 284
	Soutien aux opérations d'EBNF accélérée	317 884
	Suivi-évaluation et renforcement du dispositif	25 400
<b>Composante 4 - Gestion et pilotage</b>		<b>932 533</b>
S/C 1 - Prise en compte de l'ESU et renforcement des processus de production et d'exploitation des données		427 647
	Renforcement du système d'information statistique - recensement scolaire	301 787
	Consolidation du rapportage de rentrée et de fin d'année	30 360
	Appui à l'exploitation des tableaux de bord	95 500
S/C 2 - Soutien à la décentralisation du SIGE dans les régions d'urgence		186 240
	Décentralisation du SIGE dans 5 régions d'urgence	186 240
S/C 4 Pilotage, suivi-évaluation et communication		37 546
S/C 5 - Gestion et coordination de la mise en œuvre par le Bureau pays UNESCO Tchad (Frais de gestion du Bureau pays)		281 100
Sous total (hors frais de suivi et de supervision)		5 500 000
Frais de gestion du siège de l'Agent Partenaire		385 000
<b>Total général</b>		<b>5 885 000</b>

## IX. CADRE DE RESULTATS

Impact	Indicateurs	Référence	Cible	Vérification	
Les populations vulnérables et en situation d'urgence ont accès à l'éducation dans des conditions de qualité améliorées	Nombre total de bénéficiaires finaux des actions du projet (élèves)	0	210 000	Rapport UNESCO/rapports de rentrée et fin d'année	
	Dont filles (50%)	0	105 000	Rapport UNESCO/rapports de rentrée et fin d'année	
Résultats	Indicateurs	Référence	Cible	Vérification	
La scolarisation est renforcée dans les zones en situation d'urgence et frappées par l'insécurité alimentaire, notamment pour les filles.	% des écoles des zones prioritaires ESU ayant leurs conditions d'enseignement-apprentissages améliorés	0	28%	Rapport UNESCO/rapports de rentrée et fin d'année/SIGE	
	% des filles des zones prioritaires ESU ayant reçu un soutien direct à la scolarisation	0	32%	Rapport UNESCO/rapports de rentrée et fin d'année/SIGE	
La qualité de l'enseignement est renforcée, notamment pour les populations défavorisées	% des classes pédagogiques des 11 provinces d'intervention pour la formation des MC ayant vu leur conditions d'enseignement s'améliorer	0	21%	Rapport UNESCO/rapports de rentrée et fin d'année/SIGE	
Les capacités de prise en charge des populations analphabètes et des jeunes hors de l'école sont renforcées	Nombre de bénéficiaires additionnels des campagnes d'alphabétisation et post-alphabétisation	0	7 000	Rapport UNESCO/rapports de rentrée et fin d'année/SIGE	
	Nombre de bénéficiaires additionnels des campagnes d'EBNF	0	5 000	Rapport UNESCO/rapports de rentrée et fin d'année/SIGE	
Les capacités de pilotage du système et de gestion des situations d'urgence sont améliorées	Nombre d'indicateurs spécifiques aux situations d'éducation en situation d'urgence générés par le SIGE	0	10	SIGE	
Composantes	Réalisations	Indicateurs	Référence	Cible	Vérification
Renforcer la scolarisation inclusive, notamment des filles, dans les zones en situation d'urgence.	Les capacités d'accueil sont améliorées dans les zones en situation d'urgence	Nombre de salles de classes construites dans les zones ESU	0	60	PV de réception des travaux
		Nombre d'ETA supplémentaires installées	0	300	PV de réception des travaux
		Nombre de places assises supplémentaires dans les zones ESU	0	8 000	PV de réception des équipements
		Nombre d'écoles aux conditions EAHMS améliorées	0	70	PV de réception des équipements
	La prise en charge du handicap est renforcée dans les zones ESU	Nombre d'enseignants et encadreurs formés (dont femmes 50%)	0	100	Rapport de mise en œuvre du partenaire
		Nombre d'élèves bénéficiaires des interventions (dont filles 50%)	0	3 000	Rapport de mise en œuvre du partenaire
	Un soutien intégré à la scolarisation est apporté aux filles les plus vulnérables	Nombre de filles bénéficiant nouvellement d'un soutien à la gestion de l'hygiène menstruelle	0	20 000	Rapport UNESCO (DPEF)
		Nombre d'école mettant en place des actions de valorisation des parcours de réussite féminins	0	60	Rapport UNESCO (DPEF)
		Nombre de filles défavorisées bénéficiant de kits scolaires	0	25 000	Rapport UNESCO (DPEF)
	Les élèves en situation d'insécurité alimentaire bénéficient d'une alimentation scolaire renforcée	Nombre d'élèves bénéficiant nouvellement d'une alimentation scolaire renforcée	0	6 000	Rapport PAM/DNASS
Renforcer la qualité de l'enseignement pour les populations défavorisées	Les compétences des MC en poste dans les zones défavorisées sont renforcées	Nombre de MCO formés dans le PREAT disposant d'une période de formation complète (45 jours au lieu de 15)	0	3 312	Rapport UNESCO (DFEFS)
		Nombre de personnel d'encadrement formé au Mayo Kebbi Est	0	138	Rapport UNESCO (DFEFS)
		Nombre de MCO formés au Mayo Kebbi Est	0	850	Rapport UNESCO (DFEFS)
		Nombre d'ENIB et CDFCEP équipés en matériel didactique et énergie solaire	0	102	Rapport UNESCO (DFEFS)
	La mise en œuvre du nouveau dispositif hybride de formation	Nombre de MC1 engagés dans le parcours de formation FCDMIA	0	270	Rapport UNESCO (DFEFS)

Impact	Indicateurs	Référence	Cible	Vérification	
	qualifiante des MC est amorcée				
Développer les capacités de prise en charge des populations analphabètes et des jeunes hors de l'école	13 000 personnes additionnelles bénéficiant de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et d'un appui à l'insertion	Réalisation de la campagne d'alphabétisation	Non	Oui	Rapport UNESCO (DAPLAN)
		Réalisation de la campagne de post-alphabétisation	Non	Oui	Rapport UNESCO (DAPLAN)
		Réalisation de la campagne d'EBNF accélérée	Non	Oui	Rapport UNESCO (DENF)
		Nombre de kits d'insertion distribués	0	1 000	Rapport UNESCO (DENF)
	Les modalités du dispositif faire-faire sont déclinées pour prendre en compte les spécificités de l'EBNF et optimisées pour l'AENF dans son ensemble	Les modèles d'appel à proposition et contrats opérateurs sont améliorés et validés pour l'alphabétisation et la post-alphabétisation	Non	Oui	Rapport UNESCO (DAPLAN)
		Les modèles d'appel à proposition et contrats opérateurs sont améliorés et validés pour l'EBNF	Non	Oui	Rapport UNESCO (DENF)
Renforcer les capacités de pilotage du système et de gestion des situations d'urgence	L'outils SIGE et les processus de remontée d'information sont renforcés et améliorent leur prise en compte de l'ESU	Les questionnaire de recensement scolaire sont révisés et traduits en arabe	Non	Oui	Rapport UNESCO (DAPRO)
		Un module ESU est fonctionnel au sein de la plateforme SIGE	Non	Oui	Rapport UNESCO (DAPRO)
		Nombre de planificateurs formés aux améliorations du recensement scolaire	0	200	Rapport UNESCO (DAPRO)
		Nombre de directeurs d'école bénéficiant d'une journée statistique dédiée aux améliorations	0	9 500	Rapport UNESCO (DAPRO)
		Les canevas des rapports de rentrée et de fin d'année sont consolidés	Non	Oui	Rapport UNESCO (DAPRO)
		Nombre de cadres déconcentrés formés aux nouveaux canevas	0	100	Rapport UNESCO (DAPRO)
	Le SIGE est décentralisé dans 5 régions additionnelles	Nombre de régions additionnelles équipées	0	5	PV réception des équipements
		Nombre de cadres régionaux formés	0	60	Rapport UNESCO (DAPRO)
	Les tableaux de bord IPEP sont déployés	Les tableaux de bord IPEP sont conçus et testés	Non	Oui	Rapports Data Must Speak
		Nombre d'IPEP formés à l'exploitation des tableaux de bord IPEP	0	380	Rapports Data Must Speak

## **X. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

### **X.1. Mise en œuvre technique et gestion administrative et financière du projet**

L'Agent Partenaire, en l'occurrence l'UNESCO, est chargée de l'administration fiduciaire de l'ensemble des fonds du projet et de la supervision générale de la mise en œuvre de l'ensemble des activités en étroite collaboration avec la Cellule Technique de Coordination (CTC) du PIET, l'Agence de Coordination (Agence Française de Développement), les membres du GLPE et du Cluster Éducation et enfin, le Comité Scientifique du PRNSE-19. La CTC est en charge du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PIET et notamment de l'organisation et de la tenue des instances de suivi du PIET : comités de pilotages et revues conjointes.

L'UNESCO agira en tant maître d'ouvrage délégué pour le compte du MENPC qui est le maître d'ouvrage. Les principales structures du MENPC mobilisées dans la mise en œuvre des activités sont : i) La Direction Générale du Ministère (DGM) qui assurera la coordination générale des activités du projet comme dans le cadre du PREAT et des autres projets sectoriels, ii) la Direction de l'Éducation Inclusive, des Enseignements Spécialisés et des Actions d'Urgence, la Direction nationale de l'alimentation, de la nutrition et de la santé scolaire, pour les interventions d'amélioration de l'accès pour les populations vulnérables et en situation d'urgence, iii) la Direction de la formation des enseignants du fondamental et du secondaire, relevant de la direction générale des enseignements et de la formation pour les activités de formation, iv) la Direction générale de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales avec ses directions techniques (Direction de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales, la Direction de l'éducation non formelle) pour les activités relatives à l'alphabétisation et à l'EBNF, v) la Direction Générale de l'Administration, de la Planification et des Ressources pour les aspects relatifs au renforcement des capacités du MENPC et enfin la Directrice de la Planification, de la Prospective et de la Carte Scolaire (DPPCS) pour les activités en lien avec le renforcement du système d'information (SIGE).

La mise en œuvre des activités du projet sera assurée par le Bureau de l'UNESCO au Tchad. Dans le cadre de sa mission d'Agent Partenaire pour la mise en œuvre du PREAT, l'UNESCO a renforcé le dispositif de son Bureau au Tchad en vue de répondre plus efficacement aux attentes. Ainsi le Bureau est dirigé par un spécialiste international senior en éducation et appuyé par (04) experts internationaux en éducation, 02 spécialistes nationaux en éducation, un administrateur international des finances, un spécialiste national en finance et en passation des marchés, un spécialiste IT et gestion bases de données, des assistants (es) de programme et du personnel logistique.

L'équipe résidentielle du Bureau de l'UNESCO au Tchad sera appuyée par les experts du Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale basé à Yaoundé. Cette unité régionale est dirigée par un Spécialiste Régional Senior de l'Éducation. Elle est composée par 04 spécialistes internationaux et 05 experts nationaux en éducation, des consultants et des assistants (es) de programme et du personnel en charge de la logistique. Le projet bénéficiera également des appuis du siège de l'UNESCO à Paris, des Instituts de l'UNESCO (IIEP, Pole de Dakar, ISU) qui assureront le « back stopping » et l'assurance qualité dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet.

En complément de ce dispositif, les frais de gestion du bureau pays pour le financement additionnel permettront de prendre en charge un spécialiste de l'éducation en situation d'urgence, un ingénieur en BTP, un spécialiste en genre et de la qualité de l'éducation des assistants aux finances et en passation des marchés et du personnel d'appui administratif et logistique. L'expertise sera complétée par des consultants qui fourniront des appuis techniques perlés selon les besoins spécifiques liés à l'assurance qualité et à l'atteinte des résultats.

La gestion financière de l'ensemble des fonds du projet se fera conformément aux procédures financières de l'UNESCO consignées dans l'accord signé en date du 21 novembre 2016 avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD – Banque Mondiale), agissant au titre d'administrateur fiduciaire du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Cet accord intitulé « *Amended and Restated Financial Procedures Agreement* » détaille de manière précise les conditions prévalant lors de l'octroi de dons par le PME. À travers cet accord signé avec l'administration fiduciaire des fonds du PME, l'UNESCO a déjà reçu et géré les fonds ESPIG et ESPDG du PME pour le Cambodge, le Tchad, le Congo Brazzaville et le Cameroun. Une synthèse des principales dispositions des procédures financières de l'Agent partenaire figure en annexe.

Conformément aux procédures financières de l'UNESCO, la totalité des fonds du projet est logée dans le compte bancaire de l'UNESCO. Aucun autre compte auxiliaire n'est créé ni dans une structure ministérielle, ni dans une autre entité extérieure de gestion. Cette disposition limite les risques fiduciaires. Tous les paiements au titre de la mise en œuvre des activités du projet sont faits conformément aux procédures financières internes de l'UNESCO. La chaîne d'exécution financière et d'approbation des paiements demeure en interne et ne fait pas appelle ni à l'approbation, ni à la validation d'une tierce personne en dehors de l'organisation.

Les achats de biens et services et les passations des marchés s'opèrent conformément aux procédures de l'UNESCO suivant les différents seuils fixés ci-dessous qui déterminent la nature des procédures concurrentielles de sélection des fournisseurs :

Montant du contrat	Procédure concurrentielle	Méthode d'évaluation
< 5.000 USD	obtention d'au moins trois devis	Offre la moins disante, techniquement la plus conforme
Entre 5.000 USD et 49.999 USD	obtention d'au moins trois devis répondant aux critères requis par le biais d'une procédure informelle de sollicitation des offres	Offre la moins disante, techniquement la plus conforme
Entre 50 000 USD et 149.999 USD	Appel d'offre ouvert à l'international Obtention d'au moins trois devis répondant aux critères requis par le biais d'une procédure informelle de sollicitation des offres	Offre la moins disante conforme pour l'essentiel
≥150 000 USD	Appel d'offre ouvert à l'international avec publication formelle Attribution du marché par le comité des Contrats au siège de l'UNESCO à Paris	Analyse cumulative (évaluation de l'offre technique, évaluation de l'offre financière) Offre la moins disante, techniquement la plus conforme aux spécifications techniques

Les différents contrats incluent l'utilisation des contrats de type IPA qui permettent de confier à des partenaires de mise en œuvre du projet ou à des structures nationales partenaires des contrats d'exécution directe des activités courantes éligibles qui relèvent des compétences et avantages comparatifs des ministères. Les paiements dans le cadre de ces contrats se font sur la base de l'évaluation satisfaisante des livrables prévus dans le contrat. Cette modalité sera notamment retenue pour la mobilisation des ONG pour la mise en œuvre des interventions de soutien à l'éducation inclusive dans les zones ESU.

Un MOU sera établi avec le PAM qui assurera l'exécution des activités en lien avec le volet « alimentation scolaire ». Ce MOU sera établi sur la base des termes de l'accord standard qui lie les Agences du Système des Nations Unies dont les frais de gestion sont fixés à 7%. Les provisions budgétaires au titre du MOU avec le PAM sont évaluées à 692 000 USD correspondant aux coûts de la première action de la sous-composante 1.2 du Projet incluant les frais de gestion du PAM évalués à 45 000 USD, soit 7% du montant des activités concernées (le montant total des activités concernées est de 647 000 USD, cf. budget).

Les paiements au titre des contrats établis avec les personnes physiques ou morales incluant les consultants sont effectués après évaluation satisfaisante du service demandé ou la livraison attestée des biens sollicités.

Conformément aux procédures de l'UNESCO, un audit et une évaluation externe sont obligatoires pour tout projet dont le montant est supérieur ou égal à 1 million de dollars US. À cet effet, un audit indépendant et une évaluation externe seront conduits par IOS qui est l'entité autonome et indépendante de l'UNESCO en charge des audits et des évaluations externes qui seront menées par des cabinets d'audit externes et indépendants.

En ce qui concerne les constructions scolaires, les modalités d'exécution seront basées entièrement sur l'approche adoptée dans le cadre du PREAT. À cet effet, l'UNESCO procédera au lancement des appels d'offre pour recruter les entreprises du BTP qualifiées pour assurer l'exécution technique des travaux de construction conformément au cahier des charges. Un ingénieur en BTP sera recruté dans le cadre du projet et fournira l'expertise technique en BTP nécessaire à la bonne exécution et supervision des travaux de construction. Le suivi, le contrôle et la supervision technique sera assurée conjointement avec les ingénieurs BTP nationaux du MENPC.

Les recrutements des experts et des consultants en charge de l'appui technique à la mise en œuvre des activités du projet se fait conformément aux procédures de gestion des ressources humaines de l'UNESCO. À cet effet, les TDRs correspondant aux profils recherchés sont publiés à travers un appel à candidature ouvert à l'international. Un panel impliquant les directions techniques du Ministère concernées et les équipes de l'UNESCO est chargé de l'évaluation des candidatures soumises et de la sélection du meilleur candidat pour le poste à travers un procès-verbal daté et signé. La rémunération des expertises se fait conformément aux grilles salariales de l'UNESCO dont les provisions budgétaires sont prévues dans le projet.

## **X.2. Coordination de la mise en œuvre et suivi-évaluation**

La coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet s'appuiera sur le comité de coordination tripartite établi dans le cadre du PIET et mobilisé pour la coordination du PREAT en étroite collaboration avec les membres du LEG. La tenue des réunions du CTC adossées aux rencontres du LEG servira de cadre de coordination, de suivi et de concertation des différentes parties prenantes sur l'état d'avancement et les questions de mise en œuvre du Projet, en étroite synergie avec le PREAT, les autres financements sectoriels et l'ensemble des PTFs membres du LEG. Ces rencontres périodiques constituent sont également mises à contribution pour assurer la préparation des revues sectorielles conjointes et le suivi sectoriel des recommandations des revues antérieures. Concernant le pilotage et le suivi des opérations présentes dans le PRNSE-19, le Comité Scientifique du PRNSE-19 sera mobilisée et associé étroitement à la mise en œuvre et au suivi de l'exécution des différentes activités.

L'Agent partenaire préparera un rapport d'exécution technique et financière spécifique au Projet, à mi-parcours (+ 6 mois) et à l'achèvement du projet (+12 mois) en collaboration avec le CTC, les différentes directions techniques concernées et les membres du LEG. Ces rapports seront exploités lors des concertations du CTC alignées aux réunions du LEG et dans le cadre de la préparation des revues sectorielles.

L'agence de coordination collabore avec l'UNESCO pour s'assurer que le GLPE est informé régulièrement de l'avancement de la mise en œuvre du financement. Dans le cas où il sera estimé nécessaire de réviser un financement, l'agence de coordination s'assure que le GLPE est consulté au sujet des révisions du programme avant que l'Agent partenaire ne soumette la requête au Secrétariat du PME. L'agence de coordination continue également de s'informer de la mise en œuvre des financements et des engagements de financement, ainsi que de l'efficacité des décaissements.





Sous composante 1.2 - Soutenir les conditions d'accueil et la demande de scolarisation des plus vulnérables																					
<b>Soutien aux cantines scolaires</b>																					
Concertations (PAM/UNESCO/DNANSS) pour la confirmation des sous-préfectures prioritaires	nov.-20	janv.-21	2																		
Elaboration du MoU avec le PAM et signature	janv.-21	févr.-21	1																		
Déploiement du paquet d'intervention en alimentation scolaire	mars-21	nov.-21	8																		
<b>Soutien à la scolarisation des filles</b>																					
Identification des sites et paquets d'intervention : ateliers avec les IPEP/IDEN				nov.-20	déc.-20	1															
Sensibilisation, communication et mobilisation des acteurs en soutien aux filles	févr.-21	oct.-21	8																		
Mise en œuvre des activités du paquet gestion de l'hygiène menstruelle	avr.-21	oct.-21	6																		
Mission exploratoire pour identifier les bénéficiaires des kits scolaires	avr.-21	juin-21	2																		
Acquisition et distribution des kits scolaires	juil.-21	oct.-21	3																		
Identification des lauréates des primes d'excellence scientifique	avr.-21	juin-21	2																		
Acquisition et distribuion des prix lors d'une cérémonie de remise	juin-21	juil.-21	1																		
<b>Composante 2: Qualité de l'éducation et formation des maîtres</b>																					
<b>Sous composante 1.1 - Renforcer l'offre de scolarisation en zone ESU</b>																					
<b>Renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires</b>																					
Convocation des MC0 bénéficiaires	mai-21	juin-21	1																		
Réalisation et suivi de la formation e niveau 1 (45 jours)	juil.-21	sept.-21	2																		
Etablissement des cotations pour l'achat de matériel informatique mobile	nov.-20	janv.-21	2																		
Sélection des fournisseurs et acquisition	févr.-21	mars-21	1																		
<b>Extension de la formation des MC0 au Mayo Kebbi Est</b>																					
Ateliers de planification détaillée de l'extension au Mayo Kebbi Est	nov.-20	déc.-20	1																		
Atelier régional pour la formation des formateurs	janv.-21	févr.-21	1																		
Formation inspecteurs/conseillers	mars-21	avr.-21	1																		
Formation directeurs	mai-21	juil.-21	2																		
Formation enseignants	juil.-21	sept.-21	1																		
<b>Renforcement structures de formation de proximité</b>																					
Confirmation des équipements solaires et didactiques : visites de terrain et ateliers avec les ENI/CDFCEP	nov.-20	janv.-21	2																		
Choix des procédures d'acquisition/installation des équipements solaires et élaboration des documents de consultatic	janv.-21	mars-21	2																		
Elaboration des documents de consultation des fournisseurs pour les matériels didactiques	janv.-21	mars-21	2																		
Consultation des fournisseurs (équipement solaires + didactiques)	mars-21	mai-21	2																		
Sélection des fournisseurs et acquisition	mai-21	juin-21	1																		
Distribution des équipements didactiques et installation des équipements solaires	juil.-21	oct.-21	3																		
<b>Sous composante 2.2 - Soutien au développement du dispositif de formation continue</b>																					
<b>Accompagnement du lancement pilote du parcours de formation hybride FCDMIA</b>																					
Travaux de consolidation des contenus de formation pour les MC1	nov.-20	janv.-21	2																		
Mobilisation et formation des équipes des ENIB concernés des équipes	déc.-20	mars-21	3																		
Appui au lancement de l'exécution du cycle de formation pilote pour les MC1	avr.-21	nov.-21	7																		

Composante 3 - Alphabétisation et éducation non formelle																					
<b>Sous composante 3.1 - Soutien à l'alphabétisation de base et la post-alphabétisation</b>																					
<b>Soutien aux opérations d'alphabétisation et de post-alphabétisation</b>																					
Sélection et contractualisation des opérateurs d'alpha et post-alpha	déc-20	janv-21	2																		
Impression et distribution des manuels et guides aux opérateurs	déc-20	janv-21	2																		
Mise en œuvre des formations par les opérateurs et suivi	janv-21	oct-21	9																		
Evaluation des apprentissages d'alphabétisation & certification	oct-21	nov-21	1																		
Acquisition des kits d'insertion et distribution aux lauréats de la post-alphabétisation	oct-21	nov-21	1																		
			-																		
<b>Suivi-évaluation et renforcement du dispositif</b>																					
Suivi-évaluation des campagnes d'alphabétisation et post-alphabétisation	janv-21	nov-21	10																		
Consolidation du dispositif institutionnel et contractuel du "faire-faire" pour l'alpha/post-alpha	avr-21	nov-21	7																		
<b>Sous composante 3.2 - Renforcement de l'enseignement de base non formel</b>																					
<b>Soutien aux opérations d'EBNF accélérée</b>																					
Sélection et contractualisation des opérateurs d'EBNF	déc-20	janv-21	1																		
Impression et distribution des manuels et guides aux opérateurs	déc-20	janv-21	1																		
Mise en œuvre des formations par les opérateurs	janv-21	oct-21	9																		
Evaluation des apprentissages de l'EBNF	oct-21	nov-21	1																		
Acquisition des kits d'insertion et distribution aux lauréats de l'EBNF	oct-21	nov-21	1																		
			-																		
<b>Suivi-évaluation et renforcement du dispositif</b>																					
Suivi-évaluation des campagnes d'alphabétisation et post-alphabétisation	janv-21	nov-21	10																		
Consolidation du dispositif institutionnel et contractuel du "faire-faire" pour l'EBNF	avr-21	nov-21	7																		

Composante 4 - Gestion et pilotage																					
<b>Sous composante 4.1 - Prise en compte de l'ESU et renforcement des processus de production et d'exploitation des données</b>																					
<b>Renforcement du système d'information statistique - recensement scolaire</b>																					
Elaboratio des TdR croisés de l'opération de révision des QRS et des rapports de rentrée/fin d'année	nov-20	déc-20	1																		
Révision des QRS - atelier technique et de validation	déc-20	janv-21	1																		
Traduction des QRS en arabe	janv-21	janv-21	-																		
Formation des planificateurs (IPEP-IDEN)	déc-20	févr-21	2																		
Organisation de journées statistiques par les IPEP avec les directeurs	janv-21	mars-21	2																		
Appui à la collecte et l'exploitation des données du recensement	janv-21	août-21	7																		
Développement d'un module ESU au SIGE - élaboration des TdR et mobilisation expertise	déc-20	mars-21	3																		
Développement d'un module ESU au SIGE - travaux technique appuyés par l'expertise	mars-21	sept-21	6																		
Développement d'un module ESU au SIGE - activation du module & formations	sept-21	nov-21	2																		
			-																		
<b>Consolidation du rapportage de rentrée et de fin d'année</b>																					
Elaboratio des TdR croisés de l'opération de révision des QRS et des rapports de rentrée/fin d'année	nov-20	déc-20	1																		
Révision des canevas de rentrée et de fin d'année scolaire	janv-21	mai-21	4																		
Formation-action des cadres centraux	avr-21	mai-21	1																		
Formation des services déconcentrés	juin-21	oct-21	4																		
			-																		
<b>Appui à l'exploitation des tableaux de bord</b>																					
Formation-action à l'automatisation des TdB : élaboration du cahier des charges et mobilisation expertise	nov-20	févr-21	3																		
Formation-action à l'automatisation des TdB : mise en œuvre de la formation et des travaux d'automatisation	févr-21	juin-21	4																		
Formation-action pour la conception des TdB IPEP : élaboration du cahier des charges et mobilisation expertise	nov-20	févr-21	3																		
Formation-action pour la conception des TdB IPEP : travaux de conception et de test des TdB IPEP	févr-21	juil-21	5																		
Diffusion des TdB consolidés et formation des IPEP	août-21	oct-21	2																		
			-																		
			-																		
<b>Sous composante 4.2 - Soutien à la décentralisation du SIGE</b>																					
<b>Décentralisation du SIGE dans 5 régions</b>																					
Visite des sites d'implantation, confirmation des besoins.	nov-20	janv-21	2																		
Ajustement et adaptation du DAO pour les équipements informatiques	janv-21	févr-21	1																		
Ajustement et adaptation du DAO pour l'équipement solaire	janv-21	févr-21	1																		
Publication des deux appels d'offres	févr-21	mai-21	3																		
Analyse des offres - sélection des prestataires et contractualisation	mai-21	juil-21	2																		
Acheminement du matériel et installation des équipements	juil-21	oct-21	3																		
Souscription de l'abonnement internet	oct-21	nov-21	1																		
Formation des cadres régionaux	oct-21	nov-21	1																		

## XII. RISQUES ET MITIGATION

Le tableau suivant présente les principaux risques inhérents au Projet et les mesures de remédiations préconisées :

<i>Domaine / Résultats</i>	<i>Risques</i>	<i>Mesures pour réduire les risques</i>
<b>1. Risques Externes</b>		
<i>1.1 Contexte global</i>		
Contexte sanitaire et continuité éducative	Risques liés au COVID-19	Existence du projet de riposte contre le COVID-19 financé par le GPE dont les actions contribuent à mitiger les risques sanitaires et pédagogiques liés au COVID-19. De plus le projet contribuera à renforcer la sensibilisation et la protection des populations, des élèves, des enseignants et des communautés éducatives contre le COVID-19 dans les zones d'intervention
Conflits et insécurité	Problèmes liés à l'insécurité et aux conflits / Accès limité aux zones d'intervention du projet touchées par l'insécurité et les conflits	L'analyse de la situation sécuritaire de l'UNDSS sera toujours prise en compte dans le déploiement des équipes sur le terrain et la notion de criticité des programmes sera suivie  La conduite des missions sur le terrain sera soumise à l'approbation de UNDSS
L'État accorde suffisamment de ressources au secteur éducatif permettant de réaliser les engagements pris	En dépit de l'amélioration du contexte économique global en 2018 (croissance positive après deux années de récession) le risque d'une insuffisance du financement public pour les secteurs sociaux et en l'occurrence pour le secteur de l'éducation s'est accru avec la crise sanitaire en lien avec le COVID 19. En effet, les perspectives budgétaires se sont assombries suite à cette crise tant au niveau des ressources - grevées par une chute anticipée du PIB, que des dépenses supplémentaires à prévoir afin de prendre en charge la situation sanitaire et les répercussions socio-économiques.	Une révision des priorités d'intervention du PUREAT serait à opérer avec un ciblage sur les interventions répondant à des besoins urgents.
<i>1.2 Contexte sectoriel</i>		

Domaine / Résultats	Risques	Mesures pour réduire les risques
<p>Le système est immunisé contre la résurgence de situation de crise</p>	<p>La crise du secteur risque de resurgir et une proportion importante d'écoles sera fermée.</p> <p>Ce risque s'est accru avec l'actuelle crise sanitaire du COVID 19 qui a eu pour impact l'arrêt de la quasi-totalité des activités de formation, des ateliers en présentiel, du déroulement des apprentissages d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle au sein des centres, de la collecte des données sur le terrain et des missions d'assistance technique.</p>	<p>La fermeture des écoles et la grève des enseignants sont la conséquence du non-paiement : durant la crise, la proportion des enseignants non payés a dépassé 70%.</p> <p>Les partenaires techniques et financiers jouent actuellement un rôle important dans la prise en charge des subventions et la contractualisation des maitres communautaires.</p> <p>Concernant la crise sanitaire liée au COVID 19, le pays vient d'affronter sa première vague. A cet effet, il vient de bénéficier d'un financement de 7 millions de dollars du GPE, géré par la Banque Mondiale au titre de la riposte contre le COVID-19 dans le secteur de l'éducation. La mise en œuvre des activités de ce projet qui visent globalement à soutenir la continuité des services éducatifs et à renforcer la résilience du système éducatif permettra de mitiger les risques majeurs liés au COVID-19 et aux autres facteurs de risques liés aux urgences</p>
<p><b>2. Risque de mise en œuvre des composantes du PUREAT</b></p>		
<p><i>2.1. Soutien à l'offre d'éducation en zones ESU</i></p>		
<p>Les constructions sont effectuées dans les délais</p>	<p>La mise en œuvre des activités de constructions prend plus de temps que prévu, les délais d'exécutions sont rapides et contraignants (12 mois).</p>	<p>Fort de ses expériences passées, dans le cadre du PREAT mais aussi du PUBET et du PREBAT, le ministère est rôdé à la préparation des cahiers des charges à destination des entreprises et bureaux d'étude. Les prestataires de service compétents sont bien connus du ministère. Les ingénieurs du ministère ont également bénéficié de formation et disposent donc d'une bonne expérience dans le domaine.</p> <p>Enfin, le projet, dans le cadre de son chronogramme de travail, détaille l'ensemble des étapes du processus de constructions de façon à bien anticiper les activités. L'UNESCO recrutera un ingénieur BTP qui fournira l'expertise technique nécessaire à la bonne exécution du programme des constructions scolaires</p>

<b>Domaine / Résultats</b>	<b>Risques</b>	<b>Mesures pour réduire les risques</b>
<b>2.2 Renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires</b>		
L'ensemble des MCO visés dans le PREAT bénéficie d'un complément de formation de 30 jours	Les effectifs ont trop augmenté depuis le PREAT, l'ensemble des MCO visés ne peuvent être formés.	Afin de prendre en compte l'accroissement des effectifs concernés, le projet s'appuiera sur les acquis du PREAT au titre des leçons tirées de la formation des MCO et du dispositif de formation distance développé dans le cadre du PREAT. Par ailleurs le projet prévoit la provision d'une marge de 10% pour couvrir les variations raisonnables.
<b>2.3. Accompagnement du lancement pilote du parcours de formation hybride FIDEP</b>		
L'intégralité d'un cycle de formation FIDEP est mis en œuvre	La conception du programme de formation et le volet logistique de l'opération sont plus conséquents que prévu et entraînent des retards dans la mise en œuvre de l'action.	Ce parcours hybride pourra s'appuyer sur le dispositif IFADEM déjà implanté dans 3 régions. Il bénéficiera donc de l'expérimentation du projet IFADEM et de ses outils.
<b>2.4 Alphabétisation et EBNF</b>		
L'approche faire-faire est réussie au niveau de l'Alphabétisation	L'approche faire-faire peut ne pas réussir par manque d'opérateurs	L'expérience du faire-faire au niveau de l'alphabétisation a abouti à des résultats concluants. Le ministère dispose d'une visibilité des opérateurs compétent qu'il a compilés au sein d'une base de données. De plus, un important travail de sensibilisation, communication, mobilisation est prévu à destination des opérateurs.
L'approche faire faire est réussie l'ENF	L'approche faire-faire pour l'ENF n'a pas permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires escomptés	Les financements du PREAT ont permis d'expérimenter la stratégie du « faire-faire » dans le cadre de l'option accélérée de 300 heures. Le projet, PUREAT appuiera la déclinaison de la mise en œuvre de cette stratégie pour les autres options de l'ENF en adéquation avec les spécificités qu'engendrent la préscolarisation des adolescents.
Le dispositif de l'approche faire-faire pour l'AENF est renforcé	Les opérateurs ne sont pas payés dans les délais ce qui met en difficulté ceux dont la trésorerie est limitée.	Le projet prévoit un dispositif de suivi-évaluation qui concernera également le paiement des opérateurs dans les délais impartis.
<b>2.5. Prise en compte de l'ESU et renforcement des processus de production et d'exploitation des données</b>		

<b>Domaine / Résultats</b>	<b>Risques</b>	<b>Mesures pour réduire les risques</b>
L'ESU est pris en compte dans les processus de production et d'exploitation des données	La multiplicité des processus d'information entraîne des doublons dans la prise en compte de l'ESU et une surcharge de ce processus.	L'ajustement des questionnaires de recensement et des rapports de rentrée et de fin d'année se fera de manière intégrée. Les activités liées au renforcement du système d'information statistique, à la consolidation des rapports de rentrée et de fin d'année scolaire et du renforcement du SIGE seront mutualisées avec les activités d'appui à la mise en place du module ESU du SIGE.
<i>2.6 Décentralisation du SIGE dans 5 régions</i>		
La plateforme TIC est mise en place et opérationnelle au niveau du SIGE	Les équipements risquent une détérioration rapide et un dysfonctionnement en raison de faible niveau technique de l'environnement dans les 5 nouvelles provinces couvertes et de la faiblesse de l'accès à l'énergie et aux TIC	Lors des acquisitions, la priorité sera accordée à l'utilité effective et à la maîtrise des équipements à acheter dont les caractéristiques sont adaptées à l'environnement. Des garanties d'entretien et de maintenance seront requises.  Le projet prévoit la dotation des 5 régions en système d'énergie solaire pour faire face aux risques liés à la fourniture continue de l'énergie électrique

## XIII. ANNEXES

### *Extrait des procédures financières de l'Agent Partenaire (UNESCO)*

#### **Contexte**

Le « Règlement financier », qui contient, entre autres, les procédures d'achat de l'UNESCO, est établi par le Directeur général et approuvé par le Conseil exécutif. Le Règlement financier figure au chapitre 3 du Manuel administratif de l'Organisation, intitulé « Finances », au point **3.3A**. Ces règles contiennent cinq dispositions concernant les marchés publics: la règle **6.29** attribue les responsabilités, la règle **6.30** énonce les principes généraux de passation des marchés; La règle **6.31** répète l'exigence d'une concurrence effective et précise sa portée; La règle **6.32** prévoit la possibilité de renoncer à un appel d'offres en vertu de critères spécifiques établis; La règle **6.33** établit l'obligation d'enregistrer par écrit toute autorisation d'achat.

Enfin et surtout, les règles opérationnelles issues du Règlement financier et des règles de gestion financière sont également incluses dans le Manuel administratif (MA). Le chapitre 7 de celui-ci contient cinq articles spécifiques liés aux achats, à savoir la définition du cadre contractuel de l'UNESCO, l'article spécifique sur le Comité des contrats, les accords à long terme, la gestion des fournisseurs et la collaboration des Nations Unies dans les achats. Le point **10.2** du MA précise les conditions de mise en œuvre des principes de passation des marchés et la désignation des autorités; - Le point **10.2A** est un « Guide de passation des marchés » détaillé et une annexe au **10.2**, et il contient les règles et procédures spécifiques relatives aux achats de l'UNESCO.

Les « Lignes directrices communes » doivent être comprises comme l'harmonisation en cours des politiques, processus et pratiques de passation des marchés des Nations Unies que l'UNESCO a déjà appliquées dans ses politiques et procédures (Manuel administratif).

L'article **10.5** du Règlement financier (texte de base) exige que les marchés publics fassent l'objet d'appels d'offres, sauf lorsque le Directeur général estime que, dans l'intérêt de l'Organisation, une dérogation aux règles est souhaitable.

Les règles financières **6.61** et **6.32** développent davantage les principes des achats de l'UNESCO qui sont liés à « l'éligibilité universelle aux achats », par exemple une sélection basée sur une concurrence effective.

#### **Les valeurs de l'UNESCO ;**

Les quatre valeurs fondamentales de l'UNESCO sont les suivantes :

1. L'intégrité,
2. Professionnalisme
3. Respect de la diversité
4. L'engagement envers l'organisation

#### **Les principes des achats de l'UNESCO**

Le règlement financier de l'UNESCO exige que les principes généraux suivants soient respectés durant toute activité d'achat :

**a) Le meilleur rapport qualité-prix ;** C'est-à-dire, le compromis entre le prix et la performance fournissant globalement le plus grand bénéfice selon le critère de sélection spécifique. L'objectif des achats de l'UNESCO est d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Pour l'obtenir, il est important de



prendre en compte, entre autres facteurs, la combinaison optimale du coût total du cycle de vie (c'est-à-dire, les coûts d'achat, les coûts d'entretien et d'utilisation et les coûts d'élimination) d'un achat et de sa capacité à répondre aux besoins (c'est-à-dire sa qualité, et sa capacité à répondre aux besoins de l'autorité contractuelle).

**b) L'équité, l'intégrité et la transparence ;** Pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix, le processus d'achats doit préserver l'organisation des pratiques interdites, comme la fraude, la corruption, la collusion et autres pratiques non éthiques, et doit être mené dans le respect des règlements, règles et procédures claires et appropriés s'appliquant à tous les fournisseurs potentiels. En outre, il convient de mener le processus d'achats de manière à fournir à toutes les parties prenantes internes et externes de l'organisation l'assurance que le processus est juste et transparent et que son intégrité a été préservée.

**c) Une concurrence réelle ;** En favorisant une concurrence réelle entre les fournisseurs, l'UNESCO applique les principes d'équité, d'intégrité et de transparence afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. On obtient une concurrence réelle en respectant les conditions suivantes :

- Un nombre suffisant de fournisseurs potentiels indépendants ;
- Des fournisseurs potentiels qui agissent indépendamment les uns des autres ;
- Une concurrence qui porte sur la même possibilité commerciale dans les mêmes conditions ;
- Un nombre suffisant d'offres soumises en réponse à un avis de marché.

**d) Le meilleur intérêt de l'UNESCO et de ses partenaires :** Pour mener des activités d'achat dans l'intérêt de l'UNESCO et de ses partenaires, il convient de permettre au mieux à l'UNESCO et ses partenaires d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques de l'accord de projet conformément aux procédures d'achat applicables. Les achats responsables sont clairement considérés comme dans l'intérêt des Nations Unies dans la mesure où ils appuient l'alignement des achats avec leur mandat et leurs objectifs de projets spécifiques tout en garantissant la qualité et l'efficacité.

Dans une large mesure, les trois autres principes soulignent cette valeur globale, mais le dernier principe inclut également des concepts tels que la préservation de l'image et la réputation de l'organisation, le fait de ne pas donner l'impression que des irrégularités ont lieu et de favoriser le bien commun tel que spécifié dans la Charte des Nations Unies, dans tous les aspects des activités d'achat de l'UNESCO.

#### **Les modalités contractuelles de l'UNESCO et quand elles sont utiles.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat PME-UNESCO, en générale, la modalité utilisée est celle de la contractualisation. Lorsque les besoins sont identifiés et bien définis par les parties, les procédures de l'UNESCO en matière de contrat permettent d'utiliser différents types de contrats, ci-dessous quelques-uns :

- 1- **Les contrats de services** qui sont établis lorsque l'Organisation a besoin de services professionnels et/ou intellectuels spécialement adaptés à l'UNESCO ; Ceci implique le recrutement d'une spécialiste dans un domaine requis. Cette modalité contractuelle est généralement pour les individus et le processus de sélectionner le candidat est géré par le service des Ressources Humaines.
- 2- **Les contrats d'achat de biens, du service et travaux** qui revêtent la forme d'un bon de commande ou autre contrat écrit envoyé à un fournisseur pour l'acquisition de biens ou marchandises tels que des équipements, fournitures, livres ou logiciels et matériels informatiques ; ce contrat peut aussi inclure la prestation de services liés à l'achat de biens. Les organisations à but lucratif et les organisations à but non lucratif pourraient être engagé

pour ce type de contrat. Ceci concerne aussi les travaux sur des installations et bâtiments appartenant généralement à l'Organisation, au Siège ou hors Siège, incluant la construction et l'entretien de nouveaux bâtiments et/ou l'entretien de bâtiments existants, mais aussi la rénovation de sites du patrimoine, en l'occurrence des biens n'appartenant pas à l'Organisation. Le champ d'application du contrat inclut la fourniture de matériels devant servir à l'exécution des travaux ;

- 3- **Les accords avec des partenaires d'exécution (IPA)** qui sont conclus avec des entités à but non lucratif (qui peuvent être des entités gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche ou des universités, des associations professionnelles et des fondations), auxquelles sont transférés des fonds en vue de l'exécution d'un projet ou un programme de l'UNESCO.

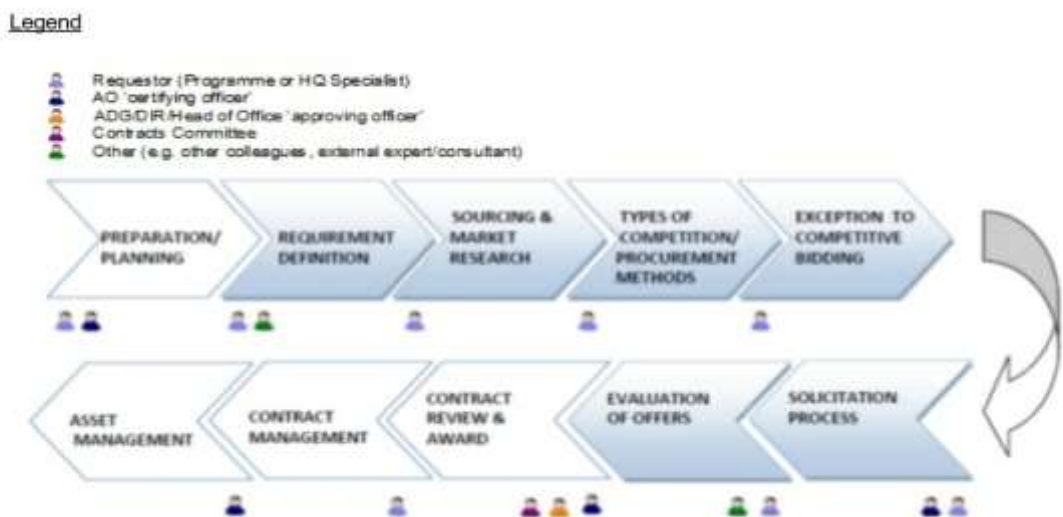
En vue de retenir le meilleur partenaire, UNESCO fait un appel à la concurrence en procédant à l'utilisation des appels d'offre. Ces appels d'offre, compte tenu du livrable ou du produit escompté pourront se faire à l'échelle nationale ou internationale, avec en soucis la recherche de la transparence et surtout le respect du principe du meilleur rapport qualité/prix. Il pourrait également arriver que nous fassions recours à l'utilisation des Accords à long Terme (LTA).

En outre, en fonction de la valeur du contrat, l'UNESCO sollicite la validation du comité des marchés qui est l'instance suprême qui s'assure de la conformité de l'établissement des contrats dont la valeur est supérieure à \$100 000.

Ainsi, tous les engagements qui seront pris par l'UNESCO dans le cadre de ce partenariat seront établis sous le couvert de la transparence en respectant meilleur rapport qualité/prix.

### L'aperçu du processus d'achat de l'UNESCO

Le processus d'achats de l'UNESCO se divise en dix étapes réparties en trois groupes; les groupes représentant respectivement le préachat, l'achat et l'après-achat.



#### Le préachat,

1. La stratégie et la planification
2. La définition des besoins
3. L'identification des fournisseurs et l'étude du marché

#### L'achat

4. Type de concurrence et méthode de sollicitation
5. La gestion des soumissions

6. L'évaluation
7. L'examen et l'adjudication

**L'après-achat.**

8. La finalisation et l'émission du contrat
9. La logistique
10. La gestion des contrats

**La stratégie et la planification**

Élaborer une approche stratégique aux achats grâce à une planification appropriée des achats est un élément clé pour l'acquisition réussie de biens, services et travaux civils nécessaires à la mise en œuvre rapide de projets ou d'opérations. Cela nécessite une compréhension de la nature des besoins, de la capacité des fournisseurs, de la complexité de l'environnement dans lequel se déroulent les opérations, des risques encourus et des ressources de l'UNESCO disponibles. Il est nécessaire d'appliquer un jugement professionnel et de comprendre tous ces facteurs pour que le processus d'achats puisse être efficace. La planification des achats est le processus de programmation d'activités d'achats telles qu'identifiées par les stratégies en matière d'achats. Ainsi, l'élaboration de stratégies et la planification des achats sont étroitement liées.

**La définition des besoins**

La définition des besoins est une approche systématique visant à définir les besoins d'achats en fonction de la demande d'achat et à les énoncer dans les spécifications de produit. Il s'agit de la première étape dans la mise en œuvre d'une activité d'achats, et constitue une étape intégrée à sa planification. Cependant, la définition des besoins se fait souvent parallèlement à l'identification des fournisseurs et aux études de marché, afin de permettre à ces informations d'influencer la définition des besoins. La définition des besoins et les études de marché sont également connues sous le nom d'activités de pré sollicitation. Le demandeur d'achat est responsable de la définition des besoins ; cependant, le fonctionnaire chargé des achats responsables du processus doit évaluer les besoins et identifier tout élément qui semble inapproprié du point de vue des achats, par exemple, l'image de marque injustifiée, la spécification abusive, les dates de livraison irréalistes, et la concurrence restreinte. Le fonctionnaire chargé des achats responsables du processus et le demandeur doivent finaliser conjointement la définition des besoins.

**L'identification des fournisseurs et l'étude du marché**

L'identification des fournisseurs est le processus grâce auquel des fournisseurs sont identifiés et jugés appropriés pour fournir des biens, services ou travaux requis par l'UNESCO. Le processus d'identification des fournisseurs fournit également de précieuses informations sur les produits et spécifications, et est utilisé pour déterminer la procédure de sollicitation appropriée et le type de concurrence

Le processus d'identification des fournisseurs est essentiel d'un point de vue de durabilité, car il aide à identifier les fournisseurs qui :

- i. Seront les mieux à même d'inclure l'aspect de la durabilité dans le processus d'achats ;
- ii. Gèrent le mieux les impacts sur la durabilité dans leur propre chaîne d'approvisionnement.

L'identification des fournisseurs est effectuée grâce à deux méthodologies, décrites dans les sections ci-dessous :

- a) L'étude de marché, y compris les sources internes et externes ;

b) La publication d'avis de marché, soit via un processus de sollicitation à concurrence ouverte, soit via des méthodes s'identification (Demande d'information, Expression d'intérêt, pré-qualification).

L'étude du marché est le processus de collecte et d'analyse d'informations sur les capacités du secteur de l'industrie et l'approvisionnement global du marché. Elle aide à identifier les biens, services, travaux et fournisseurs ; contribue à l'élaboration des spécifications techniques, termes de référence, cahiers de charges, documents de conception, besoins de l'employeur pour les projets de construction et les termes de référence pour les services de conseils pour les travaux ; et permet de recueillir des informations sur les produits et les prix relatifs aux technologies disponibles.

### Type de concurrence et méthode de sollicitation

Après que les besoins ont été clairement et complètement définis et que l'identification des fournisseurs a été effectuée, l'étape suivante du processus d'achats est le choix du type et de la méthode de sollicitation. Cela se fait soit par des méthodes formelles de sollicitation, soit par des dérogations aux méthodes formelles de sollicitation. Dans les deux cas, le résultat est une sollicitation effective de soumission(s). La sollicitation est le terme générique pour une demande faite auprès de fournisseurs afin qu'ils présentent une offre, une cotation ou une proposition. La procédure utilisée pour communiquer un besoin d'achats et demander une offre aux fournisseurs potentiels est appelée processus de sollicitation, et peut prendre la forme d'un achat direct, d'une demande de cotations, d'un appel d'offres ou d'une demande de propositions. Le choix de la méthode de sollicitation appropriée doit se baser sur la valeur attendue des achats, la nature du besoin ou une combinaison des deux, et si le chef exécutif des services d'achats a autorisé ou non l'utilisation de procédures d'achats d'urgence. Selon les informations sur les fournisseurs et le marché identifiées dans le processus d'identification des fournisseurs, les fonctionnaires chargés des achats doivent considérer les étapes suivantes :

a) Premièrement, déterminer si les besoins peuvent être satisfaits (c'est-à-dire de manière à trouver le meilleur rapport qualité-prix) par l'utilisation d'un accord à long terme existant), y compris sur UN Web Buy Plus, le redéploiement de matériel, ou l'approvisionnement en stocks non utilisés sources de l'UNESCO ;

b) Si les besoins ne peuvent pas être satisfaits comme expliqué dans le point (a) ci-dessus, il convient de mener un processus de sollicitation via un type de concurrence et la méthode de sollicitation appropriés.

Méthode de sollicitation	Valeur du contrat	Besoin	Méthode d'évaluation	Système de plis
Achat	< 5000 USD	Biens courants, spécifications standard, services et travaux simples	Offre la moins disante, techniquement la plus conforme	Il n'est pas requis de soumettre l'offre dans une enveloppe scellée
RFQ	5000 USD < 50 000 USD	Les besoins de biens, services ou travaux sont clairs et spécifiques	Offre la moins disante, techniquement la plus conforme	Il n'est pas requis de soumettre l'offre dans une enveloppe scellée
ITB	≥50 000 USD	Les besoins de biens, services ou travaux sont clairs et très spécifiques	Offre la moins disante, conforme pour l'essentiel	Une enveloppe
RFP	≥50 000 USD	Les besoins de biens, services ou travaux ne peuvent pas être exprimés en termes de quantité et de qualité, ou sont complexes	Analyse cumulative	Deux enveloppes

Méthode de sollicitation	Valeur du contrat	Besoin	Méthode d'évaluation	Système de plis
		et peuvent être satisfaits de plusieurs façons		

### La gestion des soumissions

Il relève de la responsabilité des fournisseurs de s'assurer que les soumissions sont présentées à l'UNESCO conformément aux stipulations des documents d'appel à la concurrence.

### L'évaluation

L'évaluation est le processus d'appréciation et de comparaison des soumissions conformément à la méthode d'évaluation et aux critères énoncés dans les documents d'appel à la concurrence. L'objectif est d'identifier la soumission qui répond le mieux aux critères d'évaluation, et donc représente le meilleur rapport qualité/prix pour l'UNESCO. Un processus d'évaluation objectif, équitable et bien exécuté est essentiel, car il se traduit par une recommandation et une demande d'adjudication du contrat.

Le processus d'évaluation comprend les étapes principales suivantes (décrites plus bas dans ce chapitre) :

- ❖ L'établissement de l'équipe d'évaluation ;
- ❖ L'examen préalable ;
- ❖ L'évaluation technique ;
- ❖ Pour les demandes de propositions : l'achèvement du rapport d'évaluation technique et l'ouverture des propositions financières ;
- ❖ L'évaluation financière, y compris la justification du caractère raisonnable du prix (le cas échéant) ;
- ❖ Les clarifications, le cas échéant ;
- ❖ Les négociations, le cas échéant ;
- ❖ La finalisation du rapport d'évaluation ;
- ❖ La vérification des antécédents, le cas échéant.

Afin de mener une évaluation équitable et impartiale des soumissions, l'évaluation doit être effectuée par une équipe composée d'un minimum de deux membres. Dans les faits, le nombre de personnes de l'équipe d'évaluation dépendra de la nature, de la complexité et de la valeur de l'activité d'achats, mais ne devrait normalement pas dépasser cinq. Dans tous les cas, à l'exception des achats effectués selon la méthode de sollicitation, l'équipe d'évaluation doit inclure un responsable des achats.

### L'examen et l'adjudication

Toutes les activités d'achats sont soumises à un processus d'examen préalable à l'adjudication qui est, selon le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNESCO, l'autorisation donnée par le personnel autorisé pour établir un engagement. Le processus d'examen doit garantir que l'autorité compétente a été obtenue pour l'engagement de fonds, que les intérêts de l'UNESCO et de ses clients sont protégés et que les activités d'achats sont effectuées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, aux politiques et aux procédures de l'UNESCO en la matière et sont conformes aux pratiques commerciales les plus reconnues. Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNESCO, l'autorisation accordée par le personnel autorisé à établir un engagement. Dans le contexte des achats de l'UNESCO, cela correspond à une décision autorisant l'établissement d'un contrat avec un fournisseur sélectionné. Les contrats sont octroyés par l'autorité responsable des achats pertinente et autorisée et, le cas échéant, à partir des recommandations d'un Comité des contrats et propriétés.

## **La finalisation et l'émission du contrat**

Un contrat est un accord écrit juridiquement contraignant entre l'UNESCO et un fournisseur, qui établit les conditions, notamment les droits et obligations de l'organisation et du fournisseur.

Cette section abordera les points suivants :

- La préparation du contrat ;
- La lettre d'intention ;
- Les discussions avec les fournisseurs au sujet du contrat ;
- Les paiements anticipés ;
- La signature, l'émission et la documentation du contrat.

## **La gestion des contrats**

La gestion et administration des contrats désigne toutes les actions de nature administrative entreprises après l'adjudication d'un contrat, telles que le suivi de la performance du fournisseur, la production d'avenants au contrat, les paiements, la clôture du contrat, la rétention des documents, la maintenance des dossiers du contrat, etc. L'administration des contrats est de la responsabilité du responsable de projet ou demandeur, appuyé par le fonctionnaire chargé des achats responsable du processus d'achats. Ce chapitre décrit les activités clés nécessaires à une gestion et une administration efficace du contrat.

## **La gestion des biens**

La gestion d'actifs a pour objectif d'obtenir la meilleure efficacité possible des actifs en garantissant une utilisation maximale des ressources par des soins et une maintenance appropriée pendant le cycle de vie de l'actif, et l'élimination appropriée des atouts dans l'intérêt de l'UNESCO. Deuxièmement, la fonction fournit les données et les statistiques nécessaires à la gestion pour aider aux processus de planification budgétaire et de passation des marchés. Le strict respect des principes et procédures de la gestion d'actifs est donc un avantage direct pour l'UNESCO.

Comme c'est le cas pour toutes les organisations des Nations Unies, l'UNESCO a des règles et règlements généraux spécifiques qui relèvent de la compétence de ses organes directeurs - Conférence générale et Conseil exécutif. Les règles de haut niveau qui s'appliquent aux marchés publics sont énoncées dans les « textes de base », qui contiennent le « règlement financier » qui couvre les dispositions générales relatives aux marchés publics.

**Budget détaillé en dollars USD**

Budget du projet PUREAT - Financement additionnel PME					FCFA/USD =	550
					En \$USD	En \$USD
Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités	Unité	Quantité/ Nb pers	Nb jours / Fréq.	CU	Total	
<b>Composante 1 - Accès à l'éducation en situation d'urgence et de vulnérabilité</b>					<b>4 063 542</b>	
<b>S/C 1.1 - Renforcer l'offre de scolarisation en zone ESU</b>					<b>3 123 469</b>	
<b>Construction et équipement de salles de classe</b>					<b>1 913 378</b>	
Réunions de ciblage des écoles et des investissements (y compris TLS -Cantines - EAHMS)	H/j/atelier	60	3	51	9 164	
Construction de salles de classes en zone ESU	SDC	60	1	8 636	518 182	
Frais d'expertise Salles de classe	4% du coût	60	1	345	20 727	
Identification, supervision et suivi des travaux Salles de classe	8% du coût	60	1	691	41 455	
Formation de la communauté à la gestion et à l'entretien des salle de classe	1% du coût	60	1	86	5 182	
Equipement des SDC construites (25 table-bancs + 1 bureau/chaise enseignant)	Lot mobilier	60	1	4 018	241 091	
Identification, supervision et suivi des équipements (TB)	8% du coût	60	1	321	19 287	
Formation de la communauté à la gestion et à l'entretien des mobiliers scolaires	1% du coût	60	1	40	2 411	
Equipement de SDC préexistantes (table bancs +bureau/chaise)	Lot mobilier	60	1	4 018	241 091	
Identification, supervision et suivi des équipements (TB)	8% du coût	60	1	321	19 287	
Formation de la communauté à la gestion et à l'entretien des mobiliers scolaires	1% du coût	60	1	40	2 411	
Expertise en Bâtiment et Travaux Publics (BTP)	H/m	12	1	7 273	87 273	
<b>Installation d'Espaces temporaires d'apprentissages (ETA)</b>					<b>654 545</b>	
Acquisition et installation ETA équipé (y compris dallage nécessaire + nattes + poste lavage des mains)	ETA	300	1	2 182	654 545	
Sensibilisation des communautés sur l'utilisation et l'entretien des ETA	Forfait	300	1	127	38 182	
Missions de suivi et contrôle des travaux	Mission-H	8	1	1 636	13 091	
<b>Soutien intégré Eau, Hygiène et Assainissement</b>					<b>937 364</b>	
Paquet d'intervention "EAHMS"	Paquet école	50	1	18 747	937 364	
<b>Appui à l'éducation inclusive</b>					<b>272 727</b>	
Soutien aux interventions des ONG spécialisées	Forfait	1	1	272 727	272 727	
<b>S/C 1.2 - Soutenir les conditions d'accueil et la demande de scolarisation en zone ESU</b>					<b>940 073</b>	
<b>Soutien aux cantines scolaires</b>					<b>692 036</b>	
Paquet d'intervention "Alimentation et santé scolaire"	Paquet école	20	1	32 338	646 764	
Frais de gestion et de coordination	7% du coût	20	1	2 264	45 273	
<b>Soutien à la scolarisation des filles</b>					<b>238 218</b>	
Sensibilisation et mobilisation sociale	Forfait	1	1	5 091	5 091	

Budget du projet PUREAT - Financement additionnel PME					FCFA/USD =	550	
					En \$USD	En \$USD	
Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités			Unité	Quantité/ Nb pers	Nb jours / Fréq.	CU	Total
		Paquet d'intervention "Gestion de l'hygiène menstruelle"	Paquet école	200	1	902	180 400
		Kits scolaires	Kits	25 000	1	2	38 182
		Primes d'excellence scientifique	Primes	40	1	364	14 545
		<b>Missions de suivi sur le terrain</b>	Mission-H	6	1	1 636	<b>9 818</b>
<b>Composante 2 - Qualité de l'éducation et formation des maitres</b>							<b>2 808 064</b>
<b>S/C 2.1 - Renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires</b>							<b>2 526 245</b>
<b>Soutien à l'opération de formation des MCO des 10 provinces prioritaires du PREAT</b>							<b>1 632 982</b>
		Complément de 30 jours de formation pour assurer une formation de 45 jours	H/j formation	3 312	30	16	1 625 891
		Equipement informatique mobile pour le suivi des cadres centraux	Ordinateur portable	3	1	2 364	7 091
<b>Extension de l'opération de formation à une province supplémentaire</b>							<b>643 991</b>
		Atelier régional	H/j atelier	15	3	82	3 682
		Formation inspecteurs/conseillers	H/j formation	18	5	51	4 582
		Formation directeurs	H/j formation	120	5	16	9 818
		Formation enseignants	H/j formation	850	45	16	625 909
<b>Renforcement structures de formation de proximité</b>							<b>241 091</b>
		Equipement des 22 ENIB en énergie solaire	Forfait / ENIB	22	1	1 455	32 000
		Dotation des ENIB en logistiques et didactiques	Forfait / ENIB	22	1	909	20 000
		Equipement de 80 CDFCEP en énergie solaire	Forfait / CDFCEP	80	1	1 455	116 364
		Dotation des CDFCEP en logistiques et didactiques	Forfait / CDFCEP	80	1	909	72 727
		<b>Missions de suivi sur le terrain</b>	Mission-H	5	1	1 636	<b>8 182</b>
<b>S/C 2.2 - Extension des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence</b>							<b>281 818</b>
<b>Appui à l'extension et au fonctionnement des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence</b>							<b>281 818</b>
		Appui au développement des contenus numériques de formation des enseignants	Forfait	1	1	58 182	58 182
		Extension des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence	Espace numérique	2	1	98 182	196 364
		Formations des encadreurs	Atelier de formation	1	1	18 182	18 182
		Appui au fonctionnement et suivi	Forfait	1	1	9 091	9 091
<b>Composante 3 - Alphabétisation et éducation non formelle</b>							<b>1 432 880</b>
<b>S/C 3.1 - Soutien à l'alphabetisation de base et la post-alphabetisation</b>							<b>808 727</b>
<b>Soutien aux opérations d'alphabetisation et de post-alphabetisation</b>							<b>762 545</b>
		Information et sélection des opérateurs	Forfait	1	1	5 091	5 091



Budget du projet PUREAT - Financement additionnel PME					FCFA/USD =	550	
					En \$USD	En \$USD	
Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités			Unité	Quantité/ Nb pers	Nb jours / Fréq.	CU	Total
		Contractualisation des opérateurs d'alphabétisation	Nb d'apprenants	5 000	1	45	227 273
		Dotation manuels apprenants	Nb manuels	5 000	4	3	65 455
		Dotation guides animateurs	Nb guides	250	4	3	2 909
		Evaluation des apprentissages - certification	Nb d'apprenants	5 000	1	4	18 182
		Contractualisation opérateurs de post-alphabétisation	Nb d'apprenants	2 000	1	67	134 545
		Fourniture de kits d'insertion	Nb kits	2 000	1	155	309 091
		<b>Suivi-évaluation et renforcement du dispositif</b>					<b>46 182</b>
		Suivi-évaluation (missions hors de Ndjama)	Mission-H	6	1	1 636	9 818
		Consolidation du dispositif institutionnel et contractuel du "faire-faire"	Forfait	1	1	36 364	36 364
<b>S/C 3.2 - Renforcement de l'enseignement de base non formel</b>							<b>624 153</b>
		<b>Soutien aux opérations d'EBNF accélérée</b>					<b>577 971</b>
		Information des opérateurs	Forfait	1	1	5 091	5 091
		Contractualisation des opérateurs d'EBNF	Nb d'apprenants	5 000	1	67	336 364
		Dotation manuels apprenants	Nb manuels	5 000	4	3	65 455
		Dotation guides animateurs + programmes	Nb guides	132	4	5	2 880
		Evaluation des apprentissages - certification	Nb d'apprenants	5 000	1	3	13 636
		Fourniture de kits d'insertion aux lauréats	Nb kits	1 000	1	155	154 545
		<b>Suivi-évaluation et renforcement du dispositif</b>					<b>46 182</b>
		Suivi-évaluation (missions hors de Ndjama)	Mission-H	6	1	1 636	9 818
		Consolidation du dispositif institutionnel et contractuel du "faire-faire"	Forfait	1	1	36 364	36 364
<b>Composante 4 - Gestion et pilotage</b>							<b>1 695 515</b>
		<b>S/C 1 - Prise en compte de l'ESU et renforcement des processus de production et d'exploitation des données</b>					<b>777 540</b>
		<b>Renforcement du système d'information statistique - recensement scolaire</b>					<b>548 704</b>
		Identification des besoins d'information statistique sur l'ESU	H/j/atelier	17	6	51	5 193
		Révision des QRS - atelier validation	H/j/atelier	60	2	51	6 109
		Traduction des QRS en arabe	Forfait	1	1	3 636	3 636
		Lot d'équipements informatiques pour le module SIGE de l'ESU	Lot d'équipements informatique	5	1	12 000	60 000
		Acquisition des équipements TIC de collecte rapide des données en ligne sur l'ESU	kit d'équipements TIC	5	1	15 000	75 000
		Développement d'un module ESU au SIGE - atelier technique	H/j/atelier	10	18	51	9 164
		Développement d'un module ESU au SIGE - expertise internationale en informatique	H/j	1	50	1 018	50 909
		Développement d'un module ESU au SIGE - expertise internationale en statistique et planification de l'ESU	H/j	1	30	1 018	30 545
		Développement d'un module ESU au SIGE - expertise nationale en informatique	H/j	1	20	215	4 291

Budget du projet PUREAT - Financement additionnel PME					FCFA/USD =	550	
					En \$USD	En \$USD	
Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités			Unité	Quantité/ Nb pers	Nb jours / Fréq.	CU	Total
		Développement d'un module ESU au SIGE - expertise nationale en ESU et gestion des urgences	H/j	1	20	215	4 291
		Formation des planificateurs (IPEP-IDEN)	H/j/formation	200	3	51	30 545
		Organisation de journées statistiques par les IPEP avec les directeurs	Forfait/journée	380	1	273	103 636
		Appui à la collecte des données statistiques et géodésiques de l'ESU dans les zones d'urgence et à l'élaboration de l'annuaire	Forfait	1	1	72 727	72 727
		Appui à la production de la carte scolaire de l'ESU	Forfait	1	1	84 475	84 475
		Missions d'appui technique et de suivi	Mission-H	5	1	1 636	8 182
		<b>Consolidation du rapportage de rentrée et de fin d'année</b>					<b>55 200</b>
		Canevas des rapports de rentrée/fin d'année (DPEJ,IDEN,IPEP) - atelier technique	H/j/atelier	20	6	51	6 109
		Canevas des rapports de rentrée/fin d'année (DPEJ,IDEN,IPEP) - atelier validation	H/j/atelier	70	2	82	11 455
		Formation cadres centraux (équipe technique nationale)	H/j/formation	12	5	82	4 909
		Formation cadres déconcentrés	H/j/formation	100	3	82	24 545
		Missions d'appui technique et de suivi	Mission-H	5	1	1 636	8 182
		<b>Appui à l'exploitation des tableaux de bord</b>					<b>173 636</b>
		Expertise internationale sur le développement des outils techniques et informatiques d'automatisation de la production des TdB intégrés à STATEDUC	H/j	1	50	1 018	50 909
		Expertise internationale en statistique, planification et indicateurs des TdB	H/j	1	20	1 018	20 364
		test du tableau de bord IPEP	Forfait	1	2	2 727	5 455
		Formation en Excel avancé à l'équipe nationale - Automatisation de la production des TdB	H/j/formation	15	20	51	15 273
		Formation-action sur le tableaux de bord IPEP	H/j/formation	15	5	51	3 818
		Diffusion des tableaux de bord IPEP	Fiche TdB	400	1	15	5 818
		Formation des IPEP	H/j/formation	380	2	82	62 182
		Missions d'appui technique et de suivi	Mission-H	6	1	1 636	9 818
		<b>S/C 2 - Soutien à la décentralisation du SIGE dans les régions d'urgence</b>					<b>338 618</b>
		<b>Décentralisation du SIGE dans 5 régions d'urgence</b>					<b>338 618</b>
		Lot d'équipement en énergie solaire	Lot/région	5	1	27 273	136 364
		Lot d'équipement informatique dédié au SIGE-DREN	Lot/région	5	1	30 909	154 545
		Lot de matériel de bureau dédié au SIGE-DREN	Lot/région	5	1	2 036	10 182
		Connexion internet	Forfait/an/région	5	1	1 833	9 164
		Formation de cadres régionaux (DPEJ-IDEN)	H/j/formation	60	5	51	15 273
		Missions d'appui technique et de suivi	Mission	8	1	1 636	13 091
		<b>S/C 4 Pilotage, suivi-évaluation et communication</b>					<b>68 265</b>
		Frais de pilotage et de suivi du Comité	Forfait	12	1	1 818	21 818
		Collecte des données pour le suivi-évaluation des indicateurs	Forfait	1	1	10 993	10 993
		Communication	Forfait	1	1	14 545	14 545

Budget du projet PUREAT - Financement additionnel PME					FCFA/USD =	550	
					En \$USD	En \$USD	
Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités			Unité	Quantité/ Nb pers	Nb jours / Fréq.	CU	Total
		Evaluation à mi-parcours	Forfait	1	1	5 455	5 455
		Evaluation finale	Forfait	1	1	15 455	15 455
<b>S/C 5 - Gestion et coordination de la mise en œuvre par le Bureau pays UNESCO Tchad (Frais de gestion du Bureau pays)</b>							<b>511 091</b>
		Coordonnateur du projet, Expert en ESU	H/m	12	1	8 182	98 182
		Assistants financiers et passation des marchés	H/m	12	2	2 000	48 000
		Personnel d'appui administratif et logistique	H/m	12	2	1 364	32 727
		Equipements logistiques, bureautiques et informatiques	Forfait	1	1	120 000	120 000
		Fonctionnement et charges diverses	Forfait	12	1	4 182	50 182
		Staff cost recovery	H/m	6	45	600	162 000
<b>Sous total (hors frais de suivi et de supervision)</b>							<b>10 000 000</b>
		<b>Frais de gestion du siège de l'Agent Partenaire</b>	<b>7% du don</b>				<b>700 000</b>
<b>Total général</b>							<b>10 700 000</b>

## Budget détaillé en FCFA

Budget du projet PUREAT - Financement additionnel PME					FCFA/USD =	550
					En milliers de FCFA	En milliers de FCFA
Composantes - Sous/composantes - Actions - Activités	Unité	Quantité	Fréquences	CU en millier de CFA	Total	
<b>Composante 1 - Accès à l'éducation en situation d'urgence et de vulnérabilité</b>					<b>2 234 948</b>	
<b>S/C 1.1 - Renforcer l'offre de scolarisation en zone ESU</b>					<b>1 717 908</b>	
<b>Construction et équipement de salles de classe</b>					<b>1 052 358</b>	
Réunions de ciblage des écoles et des investissements (y compris TLS -Cantines - EAHMS)	H/j/atelier	60	3	28	5 040	
Construction de salles de classes en zone ESU	SDC	60	1	4 750	285 000	
Frais d'expertise Salles de classe	4% du coût	60	1	190	11 400	
Identification, supervision et suivi des travaux Salles de classe	8% du coût	60	1	380	22 800	
Formation de la communauté à la gestion et à l'entretien des salle de classe	1% du coût	60	1	48	2 850	
Equipement des SDC construites (25 table-bancs + 1 bureau/chaise enseignant)	Lot mobilier	60	1	2 210	132 600	
Identification, supervision et suivi des équipements (TB)	8% du coût	60	1	177	10 608	
Formation de la communauté à la gestion et à l'entretien des mobiliers scolaires	1% du coût	60	1	22	1 326	
Equipement de SDC préexistantes (table bancs+ bureau/chaise)	Lot mobilier	60	1	2 210	132 600	
Identification, supervision et suivi des équipements (TB)	8% du coût	60	1	177	10 608	
Formation de la communauté à la gestion et à l'entretien des mobiliers scolaires	1% du coût	60	1	22	1 326	
Expertise en Bâtiment et Travaux Publics (BTP)	H/m	12	1	4 000	48 000	
<b>Installation d'Espaces temporaires d'apprentissages (ETA)</b>						
Acquisition et installation ETA équipé (y compris dallage nécessaire + nattes + poste lavage des mains)	ETA	300	1	1 200	360 000	
Sensibilisation des communautés sur l'utilisation et l'entretien des ETA	Forfait	300	1	70	21 000	
Missions de suivi et contrôle des travaux	Mission-H	8	1	900	7 200	
<b>Soutien intégré Eau, Hygiène et Assainissement</b>					<b>515 550</b>	
Paquet d'intervention "EAHMS"	Paquet école	50	1	10 311	515 550	
<b>Appui à l'éducation inclusive</b>					<b>150 000</b>	
Soutien aux interventions des ONG spécialisées	Forfait	1	1	150 000	150 000	
<b>S/C 1.2 - Soutenir les conditions d'accueil et la demande de scolarisation en zone ESU</b>					<b>517 040</b>	
<b>Soutien aux cantines scolaires</b>					<b>380 620</b>	
Paquet d'intervention "Alimentation et santé scolaire"	Paquet école	20	1	17 786	355 720	
Frais de gestion et de coordination	7% du coût	20	1	1 245	24 900	
<b>Soutien à la scolarisation des filles</b>					<b>131 020</b>	
Sensibilisation et mobilisation sociale	Forfait	1	1	2 800	2 800	
Paquet d'intervention "Gestion de l'hygiène menstruelle"	Paquet école	200	1	496	99 220	
Kits scolaires	Kits	25 000	1	1	21 000	

	Primes d'excellence scientifique	Primes	40	1	200	8 000
	Missions de suivi sur le terrain	Mission-H	6	1	900	5 400
<b>Composante 2 - Qualité de l'éducation et formation des maîtres</b>						<b>1 544 435</b>
<b>S/C 2.1 - Renforcement de l'opération de formation des maîtres communautaires</b>						<b>1 389 435</b>
<b>Soutien à l'opération de formation des MCO des 10 provinces prioritaires du PREAT</b>						<b>898 140</b>
	Complément de 30 jours de formation pour assurer une formation de 45 jours	H/j formation	3 312	30	9	894 240
	Equipeement informatique mobile pour le suivi des cadres centraux	Ordinateur portable	3	1	1 300	3 900
<b>Extension de l'opération de formation à une province supplémentaire</b>						<b>354 195</b>
	Atelier régional	H/j atelier	15	3	45	2 025
	Formation inspecteurs/conseillers	H/j formation	18	5	28	2 520
	Formation directeurs	H/j formation	120	5	9	5 400
	Formation enseignants	H/j formation	850	45	9	344 250
<b>Renforcement structures de formation de proximité</b>						<b>132 600</b>
	Equipeement des 22 ENIB en énergie solaire	Forfait / ENIB	22	1	800	17 600
	Dotation des ENIB en logistiques et didactiques	Forfait / ENIB	22	1	500	11 000
	Equipeement de 80 CDFCEP en énergie solaire	Forfait / CDFCEP	80	1	800	64 000
	Dotation des CDFCEP en logistiques et didactiques	Forfait / CDFCEP	80	1	500	40 000
	Missions de suivi sur le terrain	Mission-H	5	1	900	4 500
<b>S/C 2.2 - Extension des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence</b>						<b>155 000</b>
<b>Appui à l'extension et au fonctionnement des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence</b>						<b>155 000</b>
	Appui au développement des contenus numériques de formation des enseignants	Forfait	1	1	32 000	32 000
	Extension des espaces numériques de formation des enseignants dans les zones d'urgence	Espace numérique	2	1	54 000	108 000
	Formations des encadreurs	Atelier de formation	1	1	10 000	10 000
	Appui au fonctionnement et suivi	Forfait	1	1	5 000	5 000
<b>Composante 3 - Alphabétisation et éducation non formelle</b>						<b>788 084</b>
<b>S/C 3.1 - Soutien à l'alphabétisation de base et la post-alphabétisation</b>						<b>444 800</b>
<b>Soutien aux opérations d'alphabétisation et de post-alphabétisation</b>						<b>419 400</b>
	Information et sélection des opérateurs	Forfait	1	1	2 800	2 800
	Contractualisation des opérateurs d'alphabétisation	Nb d'apprenants	5 000	1	25	125 000
	Dotation manuels apprenants	Nb manuels	5 000	4	2	36 000
	Dotation guides animateurs	Nb guides	250	4	2	1 600
	Evaluation des apprentissages - certification	Nb d'apprenants	5 000	1	2	10 000
	Contractualisation opérateurs de post-alphabétisation	Nb d'apprenants	2 000	1	37	74 000

	Fourniture de kits d'insertion	Nb kits	2 000	1	85	170 000
	<b>Suivi-évaluation et renforcement du dispositif</b>					<b>25 400</b>
	Suivi-évaluation (missions hors de Ndjamen)	Mission-H	6	1	900	5 400
	Consolidation du dispositif institutionnel et contractuel du "faire-faire"	Forfait	1	1	20 000	20 000
	<b>S/C 3.2 - Renforcement de l'enseignement de base non formel</b>					<b>343 284</b>
	<b>Soutien aux opérations d'EBNF accélérée</b>					<b>317 884</b>
	Information des opérateurs	Forfait	1	1	2 800	2 800
	Contractualisation des opérateurs d'EBNF	Nb d'apprenants	5 000	1	37	185 000
	Dotation manuels apprenants	Nb manuels	5 000	4	2	36 000
	Dotation guides animateurs + programmes	Nb guides	132	4,00	3	1 584
	Evaluation des apprentissages - certification	Nb d'apprenants	5 000	1	2	7 500
	Fourniture de kits d'insertion aux lauréats	Nb kits	1 000	1	85	85 000
	<b>Suivi-évaluation et renforcement du dispositif</b>					<b>25 400</b>
	Suivi-évaluation (missions hors de Ndjamen)	Mission-H	6	1	900	5 400
	Consolidation du dispositif institutionnel et contractuel du "faire-faire"	Forfait	1	1	20 000	20 000
	<b>Composante 4 - Gestion et pilotage</b>					<b>932 533</b>
	<b>S/C 1 - Prise en compte de l'ESU et renforcement des processus de production et d'exploitation des données</b>					<b>427 647</b>
	<b>Renforcement du système d'information statistique - recensement scolaire</b>					<b>301 787</b>
	Révision des QRS - atelier technique	H/j/atelier	17	6	28	2 856
	Révision des QRS - atelier validation	H/j/atelier	60	2	28	3 360
	Traduction des QRS en arabe	Forfait	1	1	2 000	2 000
	Lot d'équipements informatiques pour le module SIGE de l'ESU	Lot d'équipements informatique	5	1	6 600	33 000
	Acquisition des équipements TIC de collecte rapide des données en ligne sur l'ESU	kit d'équipements TIC	5	1	8 250	41 250
	Développement d'un module ESU au SIGE - atelier technique	H/j/atelier	10	18	28	5 040
	Développement d'un module ESU au SIGE - expertise internationale en informatique	H/j	1	50	560	28 000
	Développement d'un module ESU au SIGE - expertise internationale en statistique et planification de l'ESU	H/j	1	30	560	16 800
	Développement d'un module ESU au SIGE - expertise nationale en informatique	H/j	1	20	118	2 360
	Développement d'un module ESU au SIGE - expertise nationale en ESU et gestion des urgences	H/j	1	20	118	2 360
	Formation des planificateurs (IPEP-IDEN)	H/j/formation	200	3	28	16 800
	Organisation de journées statistiques par les IPEP avec les directeurs	Forfait/journée	380	1	150	57 000
	Appui à la collecte des données statistiques et géodésiques de l'ESU dans les zones d'urgence et à l'élaboration de l'annuaire	Forfait	1	1	40 000	40 000
	Appui à la production de la carte scolaire de l'ESU	Forfait	1	1	46 461	46 461
	Missions d'appui technique et de suivi	Mission-H	5	1	900	4 500
	<b>Consolidation du rapportage de rentrée et de fin d'année</b>					<b>30 360</b>
	Canevas des rapports de rentrée/fin d'année (DPEJ,IDEN,IPEP) - atelier technique	H/j/atelier	20	6	28	3 360
	Canevas des rapports de rentrée/fin d'année (DPEJ,IDEN,IPEP) - atelier validation	H/j/atelier	70	2	45	6 300
	Formation cadres centraux (équipe technique nationale)	H/j/formation	12	5	45	2 700

	Formation cadres déconcentrés	H/j/formation	100	3	45	13 500
	Missions d'appui technique et de suivi	Mission-H	5	1	900	4 500
	<b>Appui à l'exploitation des tableaux de bord</b>					<b>95 500</b>
	Expertise internationale sur le développement des outils techniques et informatiques d'automatisation de la production des TdB intégrés à STATEDUC	H/j	1	50	560	28 000
	Expertise internationale en statistique, planification et indicateurs des TdB	H/j	1	20	560	11 200
	test du tableau de bord IPEP	Forfait	1	2	1 500	3 000
	Formation en Excel avancé à l'équipe nationale - Automatisation de la production des TdB	H/j/formation	15	20	28	8 400
	Formation-action sur le tableaux de bord IPEP	H/j/formation	15	5	28	2 100
	Diffusion des tableaux de bord IPEP	Fiche TdB	400	1	8	3 200
	Formation des IPEP	H/j/formation	380	2	45	34 200
	Missions d'appui technique et de suivi	Mission-H	6	1	900	5 400
	<b>S/C 2 - Soutien à la décentralisation du SIGE dans les régions d'urgence</b>					<b>186 240</b>
	<b>Décentralisation du SIGE dans 5 régions d'urgence</b>					<b>186 240</b>
	Lot d'équipement en énergie solaire	Lot/région	5	1	15 000	75 000
	Lot d'équipement informatique dédié au SIGE-DREN	Lot/région	5	1	17 000	85 000
	Lot de matériel de bureau dédié au SIGE-DREN	Lot/région	5	1	1 120	5 600
	Connexion internet	Forfait/an/région	5	1	1 008	5 040
	Formation de cadres régionaux (DPEJ-IDEN)	H/j/formation	60	5	28	8 400
	Missions d'appui technique et de suivi	Mission	8	1	900	7 200
	<b>S/C 4 Pilotage, suivi-évaluation et communication</b>					<b>37 546</b>
	Frais de pilotage et de suivi du Comité	Forfait	12	1	1 000	12 000
	Collecte des données pour le suivi-évaluation des indicateurs	Forfait	1	1	6 046	6 046
	Communication	Forfait	1	1	8 000	8 000
	Evaluation à mi-parcours	Forfait	1	1	3 000	3 000
	Evaluation finale	Forfait	1	1	8 500	8 500
	<b>S/C 5 - Gestion et coordination de la mise en œuvre par le Bureau pays UNESCO Tchad (Frais de gestion du Bureau pays)</b>					<b>281 100</b>
	Coordonnateur du projet, Expert en ESU	H/m	12	1	4 500	54 000
	Assistants financiers et passation des marchés	H/m	12	2	1 100	26 400
	Personnel d'appui administratif et logistique	H/m	12	2	750	18 000
	Equipements logistiques, bureautiques et informatiques	Forfait	1	1	66 000	66 000
	Fonctionnement et charges diverses	Forfait	12	1	2 300	27 600
	Staff cost recovery	H/m	6	45	330	89 100
	<b>Sous total (hors frais de suivi et de supervision)</b>					<b>5 500 000</b>
	<b>Frais de gestion du siège de l'Agent Partenaire</b>	<b>7% du don</b>				<b>385 000</b>
	<b>Total général</b>					<b>5 885 000</b>